



**CHOISY***le* **ROI**

Place Gabriel péri  
94600 Choisy-le-Roi  
[www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)  
☎01.48.92.44.44

## ***Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du Mercredi 24 juin 2026***

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures cinq, le Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mardi 16 juin 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal — Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

### **Étaient présents :**

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, AHRIKA Youssef, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphine, BENLARBI Malika jusqu'au point DEL 26 079, BAUHAIN Matthieu, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, SAMARCQ Claire, TAZAMOUCHT Zahia, THIAM Moustapha, ZENATI Ahlem, MADIANDÉ Jordan, BEAURY Céline, BOURVEN Julien, FOURNIAUD Martine.

### **Étaient représentés :**

|                                           |                               |
|-------------------------------------------|-------------------------------|
| M. OMRANE Alain jusqu'au point DEL 26 078 | mandat à Mme HACHE Bénédicte  |
| M. CHASSAY Laurent                        | mandat à M. COELHO Vasco      |
| M. ALBERT Robin                           | mandat à Mme TAZAMOUCHT Zahia |
| M. BOLLE-DALLIAH Kristian                 | mandat à M. PONS Yannig       |
| M. BALIAS Thierry                         | mandat à BAUHAIN Matthieu     |

### **Était absente :**

Mme SASU Hancès jusqu'au point DEL 26 078

### **Secrétaire de séance :**

Billy SOMSOUK

## Sommaire

|                                                                                                                                              |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| → Désignation du secrétaire de séance .....                                                                                                  | 4         |
| → Appel.....                                                                                                                                 | 4         |
| → Approbation des procès-verbaux des séances des 7 et 15 juin 2026. ....                                                                     | 4         |
| <b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>                                                                                                             | <b>6</b>  |
| → Modification du tableau des effectifs du personnel communal .....                                                                          | 6         |
| <b>FINANCES.....</b>                                                                                                                         | <b>8</b>  |
| → Approbation du Compte Financier Unique (CFU) — exercice 2025 Budget principal.....                                                         | 8         |
| → Approbation du Compte Financier Unique (CFU) — exercice 2025 Budget annexe des parkings .....                                              | 19        |
| → Affectation du résultat de fonctionnement — exercice 2025 Budget principal .....                                                           | 21        |
| → Affectation du résultat de fonctionnement — exercice 2025 Budget annexe des parkings .....                                                 | 22        |
| <b>DGST — DIRECTION ENVIRONNEMENT — CADRE DE VIE — DECV .....</b>                                                                            | <b>23</b> |
| → Convention de mise à disposition d'espaces ouverts à la circulation publique ZAC Briand Pelloutier .....                                   | 23        |
| <b>HABITAT .....</b>                                                                                                                         | <b>24</b> |
| → Approbation de l'avenant N° 2 au protocole de relogement du projet de renouvellement urbain du quartier des Navigateurs .....              | 24        |
| <b>COMMERCES.....</b>                                                                                                                        | <b>29</b> |
| → Fixation du tarif pour la participation des exposants alimentaires et non alimentaires sur le marché de Noël 2026 .....                    | 29        |
| → Tarification de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2027 .....                                             | 30        |
| <b>DÉVELOPPEMENT LOCAL CITOYENNETÉ — DLC .....</b>                                                                                           | <b>31</b> |
| → Répartition de la subvention municipale aux associations locales pour l'année 2026 .....                                                   | 31        |
| → Approbation de la convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France - Maison des Femmes ..... | 40        |
| <b>POPULATION.....</b>                                                                                                                       | <b>41</b> |
| → Revalorisation des tarifs de concessions à compter du 1er juillet 2026 .....                                                               | 41        |
| <b>PETITE ENFANCE .....</b>                                                                                                                  | <b>42</b> |
| → Rapport d'activité — Délégation de Service Public (DSP) Tony LAINÉ 2025.....                                                               | 42        |
| → Modification du règlement de fonctionnement des crèches de la commune .....                                                                | 43        |
| <b>CULTURE .....</b>                                                                                                                         | <b>46</b> |

|                                                                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| → Modification du fonctionnement du Conseil d'établissement du conservatoire .....                                | 46        |
| <b>SPORTS .....</b>                                                                                               | <b>46</b> |
| → Convention de partenariat projet Crito'Star 2026 avec l'association TCM91-<br>CMOM Team Cycliste Morangis ..... | 46        |
| <b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>                                                                               | <b>47</b> |
| → Mise à jour des délégations au Maire L.2122-22 du CGCT .....                                                    | 47        |
| → Approbation du Règlement intérieur du Conseil municipal.....                                                    | 49        |
| → Désignation d'un référent déontologue .....                                                                     | 53        |
| → Compte-rendu des décisions L-2122-22 du Code Général des Collectivités<br>Territoriales .....                   | 53        |
| <b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>                                                                                   | <b>54</b> |
| → Vœu relatif au refus du projet du méga-incinérateur de Vitry .....                                              | 54        |
| <b>Questions orales .....</b>                                                                                     | <b>62</b> |

*La séance est ouverte à 19 h 5 sous la présidence de M. Tonino Panetta, Maire de Choisy-le-Roi.*

**M. le Maire** : Nous devons, comme d'habitude, désigner un secrétaire de séance.

**→ Désignation du secrétaire de séance**

**M. le Maire** : Je propose Billy Somsouk, s'il n'y a pas d'opposition. Je n'en vois pas.

*(M. Billy Somsouk est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.)*

**M. le Maire** : Je vais passer la parole à Monsieur Baranger pour procéder à l'appel.

**M. Baranger** : Bonsoir à toutes et tous, je vais procéder à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

**→ Appel**

*(M. Denis Baranger procède à l'appel.)*

**M. Baranger** : Nous avons le quorum, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Merci. Monsieur Henrique Marques est arrivé et Ali Id Elouali est arrivé aussi. On attend, donc Julien Bourven et Hancès Sasu. Ils n'ont pas donné de pouvoir, ils sont en retard ? Très bien.

**→ Approbation des procès-verbaux des séances des 7 et 15 juin 2026.**

**M. le Maire** : Donc vous avez reçu les procès-verbaux des séances des 7 et 15 avril derniers, avec votre convocation. Y a-t-il des observations sur ces procès-verbaux ? Je n'en vois pas. Donc il faut les adopter. Des votes contre ? Des abstentions ? Donc ils sont adoptés. Merci à vous.

*(Les procès-verbaux des séances des 7 et 15 avril 2026 sont adoptés à l'unanimité.)*

**M. le Maire** : Y a-t-il des observations, par contre, sur l'ordre du jour de ce soir ? Je n'en vois pas. Si ? Madame ?

**Mme Beaury** : Oui, bonsoir, merci. On avait juste deux demandes par rapport à cet ordre du jour. La première, on voulait proposer au conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des drames qui se sont déroulés à Choisy-le-Roi ces dernières semaines. Seconde demande : nous aurions deux questions à poser en fin de séance, l'une concernant la gestion de la canicule dans les écoles, l'autre concernant le financement de la régie cinéma-théâtre, que nous n'avons pas pu soumettre dans les délais normalement demandés, étant donné que ce sont des éléments d'actualité récente, on va dire. Voilà. Merci.

**M. le Maire** : Bien, alors pour votre première question, donc ça concerne l'ordre du jour d'aujourd'hui, donc ce ne sont pas des questions à propos. C'est prévu, la minute de silence, j'allais y venir, il faut me laisser dérouler. Voilà. Quant aux questions que vous n'avez pas posées, en temps et en heure, je ne ferai pas un long débat là-dessus, parce qu'il faut vous astreindre quand même à poser ces questions, mais on pourra toujours en discuter si on ne finit pas trop tard, parce que les conditions que nous avons très nettement améliorées sont difficiles. Voilà. Mais je pourrais vous en dire un mot là-dessus, surtout par rapport à

certaines affirmations complètement inexactes, péremptoires, qui ont été faites. Monsieur Bauhain.

**M. Bauhain :** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, bonjour, chers collègues. Nous avons une question, nous, une question orale, sur le nom de l'école du Centre, on en a parlé en réunion des présidents. On avait dit que je la poserais.

**M. le Maire :** Je vous ai répondu, c'est une affaire réglée, donc bon.

**M. Bauhain :** Je la poserai en fin de séance.

**M. le Maire :** Bon. Si vous voulez poser la question, on y répondra.

**M. Bauhain :** Il me semble qu'on en avait convenu.

**M. le Maire :** Cela prendra 30 secondes. Oui, mais bon, poser des questions sur des faits actés, je ne vois pas l'intérêt. Mais bon, vous poserez votre question.

Très bien. Alors, il n'y a plus d'observation là-dessus ? Très bien. Donc effectivement, alors, nous allons faire, je vous demande de bien faire une minute de silence, tout d'abord en hommage à Madame Yamina Boulet, qui est décédée le 1er mai 2026. C'était une agente de la commune de Choisy-le-Roi pendant plus de 20 ans. Elle a œuvré donc au service des Choisyens, notamment à la bibliothèque Fernand Dupuis, et puis à la médiathèque Aragon, en étant profondément attachée au service public. Donc, s'il vous plaît, en sa mémoire, nous allons effectuer une minute de silence.

*Une minute de silence est observée.*

Merci à vous, merci pour elle.

Choisy-le-Roi a traversé aussi, ces dernières semaines, des drames affreux qui se sont succédé conjointement. Trois Choisyens et une Choisyenne ont perdu la vie. Je pense à Jonaël, Amandine, Maxime, 17 ans, et Virgile, 11 ans, victimes d'un drame atroce. Nous leur avons rendu hommage avec de nombreuses Choisyennes et Choisyens, leurs amis collégiennes et collégiens. La tristesse et la consternation sont toujours présentes. Je pense bien sûr à leur famille. Et nous allons également procéder à une minute de silence en leur mémoire.

*Une minute de silence est observée.*

Merci pour eux.

Alors, nous allons poursuivre ce conseil municipal. Juste une information, vous allez voter le CFU, anciennement « compte administratif ». Donc je vais participer au débat, mais bien sûr, au moment du vote, je vais quitter la salle et ce sera donc notre premier adjoint, monsieur Ali Id Elouali, qui fera procéder au vote. En fin de séance, il y a aussi une question orale qui est déposée par l'Union de la Gauche communiste, socialiste, écologiste et citoyenne sur la dénomination de l'école du Centre Lisa Rabinowitch. Il y a deux vœux : un du groupe France Insoumise, relatif au refus du projet du méga-incinérateur de Vitry-sur-Seine, et un du groupe Union de la Gauche, un soutien à la Cité des Métiers de Choisy-le-Roi. Voilà.

Si vous pouvez noter aussi le prochain conseil municipal, comme ça vous avez tout de suite l'information. Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 23 septembre à la même heure, 19 h. Nous commençons l'ordre du jour. Je vais donner la parole à Madame

Lucie Lanternier. Donc, il s'agit de la modification du tableau des effectifs du personnel communal, quelque chose somme toute de technique et habituel.

## RESSOURCES HUMAINES

### → Modification du tableau des effectifs du personnel communal

**Mme Lanternier :** Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Alors, il s'agit là de la modification du tableau des effectifs. C'est une délibération qui porte sur plusieurs ajustements de ce tableau afin de permettre à la collectivité de répondre à ses besoins de service public et d'accompagner l'évolution de certaines de nos activités.

Tout d'abord, dans le cadre du transfert du centre municipal de santé, il est proposé de créer plusieurs postes : des postes de médecin, un poste de pédicure-podologue, ainsi qu'un poste de manipulateur de radiologie, d'électroradiologie. C'est des créations qui permettent d'intégrer les professionnels au sein des effectifs de la commune et d'assurer la continuité de l'offre de soins proposée aux habitants, si tant est qu'on ait un retour de leur part.

Par ailleurs, il est proposé de créer plusieurs postes destinés à renforcer les services municipaux essentiels. Il y a un poste de technicien SIG, qui est chargé notamment de la gestion des données cartographiques, du suivi des réseaux, trois postes d'agents polyvalents, entretien, restauration collective, qui sont créés afin de répondre aux besoins des écoles et des accueils de loisirs et bâtiments municipaux. Donc, ce sont des agents qui interviennent aussi bien sur les missions de restauration que les missions d'entretien des locaux. Il y a également un poste d'auxiliaire de puériculture qui est créé afin de renforcer les équipes de la petite enfance et plusieurs postes qui sont ouverts dans les domaines techniques et culturels. Il y a un poste de responsable de secteur des aires de jeux, dont la mission sera d'assurer le suivi, l'entretien, la sécurité de ces équipements qui sont très fréquentés par les familles de notre commune. Concernant le conservatoire et l'éducation artistique, plusieurs postes sont créés afin de poursuivre et de développer l'offre d'enseignement proposée aux habitants. Donc il y a un poste de professeur de guitare, de professeur de trompette, de musicien intervenant en milieu scolaire, de professeur de danse contemporaine et de professeur de danse jazz.

Ces évolutions du tableau des effectifs traduisent notre volonté de maintenir un service public de qualité, d'adapter nos moyens humains aux besoins des usagers et d'accompagner le développement de nos politiques publiques dans les domaines de la santé, de la petite enfance, de l'éducation, de la culture et des services techniques divers. Je vous propose donc d'approuver cette délibération.

**M. le Maire :** Merci Lucie. Y a-t-il des observations ? Monsieur Bauhain.

**M. Bauhain :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, un petit mot quand même sur la création des postes des médecins. Le transfert est prévu depuis de nombreux mois. Nous pouvons estimer que les délais quand même sont tardifs, y compris sur les contrats de travail qui ont été transférés. Donc, on peut estimer pour notre part que si on voulait que les choses ne se fassent pas, elles ne se feraient pas autrement. Je ne vais pas refaire le débat, ce soir. Il y a des désaccords profonds sur cette question. C'est des désaccords de projet, c'est la démocratie. Tout ce qu'on veut, c'est que ce centre perdure en service public. Il y a des solutions qui existent. Encore une fois, Monsieur le Maire, on était à la réunion la semaine dernière, on sait qu'au 30 juin, les médecins s'en vont. On peut avoir des avis divergents. On s'est tous suffisamment exprimés en la matière. Moi, je vous refais ma proposition d'aller voir ensemble, majorité et opposition, les centres municipaux de santé des

viles avoisinantes. Vous voyez, Villejuif vient d'en ouvrir un, en recrutant des médecins. Je vous la reformule à nouveau.

**M. le Maire :** Cher Monsieur, je vous l'ai dit, je ne retiens pas votre fausse proposition, nos services se sont déjà enquis du fonctionnement de maisons de santé à côté, où il y a partout des problèmes. Maintenant, sur vos supposés, vous nous faites toujours des procès d'intention comme quoi... Non, ça vient au moment où ça doit venir, cher Monsieur, la création de postes. Il n'y avait pas de conseil municipal avant, où ça devait être mis, on est parfaitement dans la légitimité, on est parfaitement dans les temps, et voyez-vous, contrairement à vous, je ne soutiens pas. Par contre, je l'ai dit et je le maintiens, nous avons les vidéos à disposition, des médecins pour qui des tickets-restaurant ont plus de valeur, cher Monsieur, que la santé. Voilà. Alors vous ne voulez pas comprendre, vous qui aspirez à être maire, que nous avons un règlement, que nous sommes assujettis au code des collectivités, que nous avons proposé, pour certains, au centime près, le même salaire brut, pour d'autres, ça diffère à peine de 3 ou 4 %. Il n'y a aucune volonté des médecins de rester dans ce centre de santé, parce que c'est un effet d'aubaine pour eux. Ce qu'ils réclament, et certains nous l'ont déjà demandé, c'est des indemnités de licenciement scandaleuses, parce que ce sont eux qui s'en vont, et c'est la Ville qui devra payer. Ça n'existe nulle part ailleurs, dans aucun pays. Ils sont pourtant sous le droit privé, dans le droit privé, ça n'existe nulle part, mais a priori, la convention qu'ont signée mes prédécesseurs, vos amis, font que des gens qui ne veulent pas rester, on va devoir, voyez-vous, leur payer des indemnités de licenciement. Je n'en dirai pas plus, ils se sont exprimés publiquement pour dire qu'ils refusaient de perdre des tickets-restaurant. Voilà. Dans cette ville, nous avons opté pour une cantine, et ce n'est pas moi, ça fait bien longtemps, ça fait 15-20 ans que le choix de cette ville, ça a été une cantine et pas des tickets-restaurant, et que les agents, et y compris les médecins qui deviendront agents, peuvent aller à la cantine et manger pour 3 ou 4 euros. Voilà.

Donc on ne peut pas, même si on voulait, donner des tickets-restaurant, parce qu'il faudrait chambouler toute l'organisation de notre ville et des agents, et ce n'est pas possible. Donc dire que « si on veut, on peut », non Monsieur, on veut, mais il y a des limites à ce que l'on peut. Il y a surtout la loi et le code des collectivités. Sachez que tout doit être validé par le CIG, et donc on ne peut pas s'amuser à faire n'importe quoi, et dire n'importe quoi, et se retrouver devant le CIG qui ne valide pas le contrat, parce qu'on s'est aussi renseigné auprès du CIG.

Et contrairement à votre dernière vidéo où vous avez dit que le maire ferme et impose — alors vous voulez, vous faites le bon démocrate, il faut qu'on s'entende bien, pourquoi pas ? — mais vous êtes toujours en train d'asséner des mensonges et de faire des procès d'intention uniquement pour exister, parce que cher Monsieur, vous n'existez pas dans cette ville. Et ce n'est pas en vous y prenant comme ça que vous allez exister. Je n'ai rien imposé aux médecins. On ne leur impose pas de baisser leur salaire. Puisque vous étiez à la réunion publique, d'ailleurs une qui a voulu faire croire, face aux éléments donnés par notre DGA, a dû reconnaître que oui, le salaire brut était identique, comme pour la plupart des médecins. Voilà. C'est leur pseudo avantage qu'on ne peut pas leur donner de par la loi. Mais vous êtes très forts. Je sais, vous l'avez démontré au Conseil départemental où votre cher président, pour faire des choses comme ça, a été condamné à cinq ans d'inéligibilité, et où le juge a dit qu'il y avait une très grave atteinte à la démocratie.

Alors maintenant, ça commence à bien faire, vos mensonges. Et je vais tenir ce jugement à la disposition de chaque conseiller municipal où tout est bien expliqué. Et ils auront la surprise de voir que les gens impliqués dans cette affaire, ils sont tous maires autour de chez nous. Non, monsieur, stop, on revient à l'ordre du jour. Vous avez assez menti. Donc

maintenant, ce n'est pas à l'ordre du jour. Donc je vous dis que les mensonges, ça suffit et que nous allons donner des preuves tangibles.

**M. Bauhain** : J'ai juste un droit de réponse sur la dernière chose que vous venez de dire.

**M. le Maire** : On ne truque pas les chiffres. On respecte la loi, on respecte le code des collectivités, et on ne truque pas les chiffres, cher Monsieur. Donc, on va procéder au vote.

**M. Bauhain** : Vous parlez du procès, c'est sur la mise en place de la questure en 1983. Pour le coup, en 1983, je n'existais pas.

**M. le Maire** : Je tiens les minutes du procès, qui sont publiques, à la disposition de chaque conseil municipal, ce n'est pas moi qui ai condamné le président à cinq ans d'inéligibilité, c'est un juge. Alors maintenant, on va procéder au vote. Et moi, je n'ai pas envie de me retrouver devant un juge pour faire n'importe quoi. Alors s'il n'y a plus d'intervention sur ce sujet, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est voté à l'unanimité. Très bien, merci.

*Vote de la délibération n° 26 078*

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, AHRIKA Youssef, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphine, BENLARBI Malika, BAUHAIN Matthieu, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, SAMARCQ Claire, TAZAMOUCHE Zahia, THIAM Moustapha, ZENATI Ahlem, MADIANDÉ Jordan, BEAURY Céline, BOURVEN Julien, FOURNIAUD Martine, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, ALBERT Robin, BOLLE-DALLIAH Kristian, BALIAS Thierry.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 078 est adoptée à l'unanimité.*

## **FINANCES**

→ **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) — exercice 2025 Budget principal.**

**M. le Maire** : Alors maintenant, nous avons le gros morceau de ce conseil. Donc, nous allons parler des finances : l'approbation du Compte Financier Unique, le CFU, anciennement compte administratif. Et je donne la parole à Madame Amandine Francisot.

**Mme Francisot** : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, chers Choisyens, je vous présente aujourd'hui le Compte Financier Unique 2025 de la ville de Choisy-le-Roi. Avant d'entrer dans l'analyse des chiffres, je souhaite rappeler ce qu'est le Compte Financier Unique. Le CFU est le document qui retrace l'exécution réelle du budget de la commune. Il remplace progressivement les anciens documents et permet de répondre à une question simple : qu'avons-nous réellement fait de l'argent public en 2025 ? Contrairement au budget primitif, qui est une projection, le CFU est un constat. Il ne dit pas

ce que nous espérons faire, mais ce que nous avons effectivement réalisé. C'est donc à la fois un document comptable et un document politique. Comptable, parce qu'il retrace les flux financiers ; politique, parce qu'il traduit les choix effectués pour les habitants, ce que nous avons financé, ce que nous avons investi, et la manière dont nous avons organisé la solidarité et le service public.

Sur l'exercice 2025, le budget global de la ville s'élève à 106 911 424,30 euros. En fonctionnement, les dépenses atteignent 79 361 420,74 euros pour 81 47 471,28 euros de recettes. Cela permet de dégager un autofinancement de 1 686 050,54 euros. En investissement, les dépenses sont de 27 396 365,59 euros pour 25 863 953,02 euros de recettes, sans compter les reports. Après prise en compte des restes à réaliser, l'exercice dégage un excédent de 134 000 euros. Ces chiffres montrent une chose essentielle : la Ville est capable à la fois de fonctionner, d'investir et de préserver ses équilibres.

Je veux commencer par un point qui a été au cœur des échanges en commission : l'autofinancement. L'autofinancement n'est pas une somme disponible que l'on pourrait arbitrer librement. Ce n'est pas une enveloppe politique. C'est un solde technique fondamental qui mesure la capacité de la section de fonctionnement à financer l'investissement. Et je veux répondre très clairement à l'idée selon laquelle cet autofinancement pourrait être redistribué ou transformé en baisse de tarifs ou en gratuité immédiate pour les Choisyens, et la question est simple : sans les 1,69 million d'euros d'autofinancement, comment financer les 27,4 millions d'euros d'investissement réalisé en 2025 ? Comment finance-t-on les écoles ? Comment finance-t-on les rénovations énergétiques ? Comment finance-t-on les équipements sportifs ? Comment finance-t-on les crèches ? Comment finance-t-on les espaces publics ?

La réponse est simple : par l'autofinancement, les subventions et l'emprunt. Supprimer l'autofinancement, c'est augmenter la dette, ou augmenter les impôts. Nous refusons ces deux solutions. Et nous les refusons d'autant plus que les Choisyens supportent déjà une fiscalité élevée. L'autofinancement est ce qui permet de financer une partie de nos investissements, sans recourir uniquement à l'emprunt ou à la fiscalité. On peut toujours augmenter la dette, mais c'est précisément ce que nous refusons de faire, sans limites. Une ville ne peut pas vivre uniquement par l'endettement. Et justement, les 27,4 millions d'euros d'investissement, ce sont les habitants qui en bénéficient : leurs écoles, leurs équipements sportifs, leurs voiries, leur espace public. Supprimer l'autofinancement, ce n'est pas donner plus aux habitants, c'est retarder les investissements ou les financer par l'impôt.

Du point de vue des finances publiques locales, chaque euro retiré de l'autofinancement, c'est mécaniquement soit un euro d'investissement en moins, soit un euro de dette en plus, soit un euro d'impôt supplémentaire. Il n'y a pas d'autre équation que celle de s'assurer de pouvoir financer une partie des investissements pour les Choisyens par des fonds propres.

Revenons sur la section de fonctionnement. En section de fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 74 691 755,48 euros, en progression contenue de 0,8 %. Et je veux insister sur ce point : cette progression est très faible dans un contexte où les charges explosent à l'échelle nationale. Nous sommes donc dans une logique de maîtrise. Comment ? Parce que nous gérons, nous suivons les dépenses, parce que nous recherchons des économies, partout où cela est possible. Cela conduit à une diminution des charges à caractère général de 3,1 %, soit 561 875 euros. Mais il faut mettre cette baisse en perspective, car derrière, nous avons des hausses très significatives et/ou des charges importantes et incompressibles :

- 2,28 millions d'euros d'électricité, même si ce montant diminue un peu par rapport à 2024 ;

- 329 500 euros d'eau supplémentaire, soit une évolution de 29,2 % ;
- 426 000 euros de chauffage urbain supplémentaire, soit une évolution de 13,9 %.

Ces seules lignes montrent l'ampleur des tensions sur les coûts énergétiques. À cela s'ajoutent des dépenses très concrètes du fonctionnement quotidien de la ville. Carburant pour 165 000 euros, équipement de protection des agents 163 000 euros. Pour l'entretien des bâtiments, les travaux en régie réalisés par la Ville ont atteint 113 000 euros, auxquels s'ajoutent 591 000 euros de prestations de services extérieurs. Il faut ajouter également les primes d'assurance, en évolution de 21,3 %, soit 1,284 million d'euros. Et à ce sujet, je veux être très claire : les assurances des collectivités explosent partout en France. La situation devient préoccupante. Certaines collectivités ne trouvent plus d'assureurs, d'autres voient leurs primes doubler ou tripler. L'État devra prendre ses responsabilités, car les communes ne peuvent pas absorber indéfiniment ces hausses. Pour rappel, en 2020, la dépense était de 684 000 euros. En un mandat, nous avons dû absorber un doublement de ces primes, et il faudra prendre en compte qu'à ce rythme, elles continueront d'évoluer, puisque nous attendons la livraison de nouveaux équipements nécessaires à notre population. Ce sont des dépenses incompressibles si l'on veut maintenir un service public effectif.

Sur les ressources humaines, la masse salariale évolue de 0,6 %. Cette évolution reste contenue, malgré les hausses de cotisations sociales et les revalorisations indiciaires décidées nationalement, ainsi que les effets mécaniques de carrière. Autrement dit, la Ville absorbe les décisions nationales sans compensation. Et je rappelle un principe simple : la masse salariale est la traduction des politiques publiques, pas une variable d'ajustement purement comptable.

Dans le même temps, nous continuons à financer les politiques publiques :

- 424 000 euros pour les activités scolaires et périscolaires ;
- 229 000 euros pour les activités jeunesse ;
- 2,76 millions d'euros pour la restauration collective ;
- 2,45 millions d'euros pour le CCAS ;
- 446 000 euros pour combler le déficit du CMS ;
- Les subventions aux associations restent stables ;
- Plus 26,6 % de hausse des dépenses de transport collectif à destination de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi en raison du nouveau marché du Choisybus ;
- 51 000 euros de prestations de désinsectisation, dératisation, capture et transport des animaux errants, couplés aux 1,47 million d'euros du marché de propreté urbaine, puisque vous n'êtes pas sans le savoir, les articles L.2212-1 et 2212-2 du CGCT rendent le maire responsable du maintien de la salubrité publique.

Une ville propre ne dépend pas uniquement de comportements individuels, elle dépend d'une organisation publique structurée et d'un niveau d'intervention assumé. Nous sommes passés d'un marché à 811 000 euros en 2020 un marché à 1,2 million d'euros en 2023 afin de renforcer le nettoyage mécanique de la ville. Nous avons multiplié les corbeilles en investissant dans un nombre de corbeilles au-delà de la moyenne nationale, ainsi que d'avoir mis en place une brigade verte chargée de lutter contre les dépôts sauvages. Ce même

code à l'article L.2122-21 indique que l'entretien de la voirie communale relève des attributions du maire, lequel est chargé de diriger les travaux communaux et de pourvoir aux mesures relatives à la voirie communale. C'est ainsi que 641 000 euros ont été consacrés à l'entretien de la voirie et des réseaux en 2025. Ce chiffre est en hausse, mais la hausse de ces dépenses n'est pas une dérive. C'est le signe d'un rattrapage d'entretien indispensable. Il en est de même pour les bâtiments communaux, dont l'entretien a mobilisé 591 000 euros en 2025. Il y a bien d'autres dépenses que vous retrouverez à partir de la page 6 de la notice.

Mais voilà la réalité de notre action : une ville qui investit dans ses habitants, une ville qui accompagne les plus fragiles, une ville qui maintient ses services publics.

Sur les recettes de fonctionnement s'élèvent à 80 661 142,86 euros. Elles sont en baisse, et cette baisse est structurée. Les produits des services reculent de 2,9 %.

À Choisy-le-Roi, nous maintenons une politique tarifaire fondée sur le quotient familial. Cela permet d'adapter les tarifs aux revenus des familles et de garantir l'accès aux services publics. Je le dis clairement : la solidarité est déjà au cœur de notre action. J'entends parfois des propositions de gratuité généralisée pour certains services publics. Qui pourrait être contre, présenté ainsi ? Mais la question n'est pas de savoir si une mesure est agréable à entendre, la question est de savoir comment on la finance, car lorsqu'on promet tout gratuitement, on oublie souvent de dire : « Qui payera la facture ? » Nous avons fait un autre choix. Nous avons conservé le quotient familial. Nous avons maintenu une politique tarifaire solidaire. Nous adaptons les tarifs aux revenus. Nous continuons à permettre aux familles modestes d'accéder aux services publics municipaux. Mais nous refusons les promesses qui fragiliseraient durablement les finances de la ville, car la solidarité n'est pas un slogan. La solidarité, c'est être capable de financer durablement les services publics. La solidarité, c'est être capable de maintenir dans la durée des écoles ouvertes en tout temps, les centres de loisirs, les équipements sportifs et les services aux habitants. C'est une question de choix politiques, me direz-vous, mais encore faut-il que ces choix soient finançables.

La réalité budgétaire et sociale que traduit ce chiffre en recul impose des arbitrages. La fiscalité locale recule de 354 712 euros sur la taxe foncière et d'habitation. Cette baisse est en partie liée à des régularisations de base fiscale et aux effets de dispositifs d'abattement liés à la politique de la ville. À l'inverse, les dotations progressent de 3,4 %, notamment grâce à la DSU et à la DNP. Le fonds de solidarité de la région Île-de-France recule de 1,9 %. La taxe de séjour, elle, évolue de 11,9 %. Cela doit être dit clairement. La Ville n'a pas une dynamique de recettes libre et maîtrisée. Elle évolue dans un cadre contraint. C'est dans ce cadre que nous dégageons 1 686 050,54 euros d'autofinancement.

Mais ce compte financier raconte aussi autre chose, et raconte l'histoire d'une ville qui doit rattraper un retard considérable d'investissement. Pendant des décennies, la ville s'est développée, de nouveaux habitants sont arrivés, de nouveaux quartiers sont apparus ou ont été reconstruits, mais les équipements n'ont pas toujours suivi. Et lorsqu'ils existaient, ils n'ont pas toujours bénéficié de l'entretien nécessaire. Aujourd'hui, nous devons rénover les bâtiments, parfois âgés de plus de 50 ans. Nous devons remettre à niveau des équipements vieillissants, nous devons adapter la ville aux enjeux climatiques, tels que l'épisode caniculaire que nous vivons actuellement. Nous devons préparer l'avenir, et c'est exactement ce que nous faisons. En 2025, près de 27,4 millions d'euros ont été consacrés à l'investissement. Je le répète : 27,4 millions d'euros, dont 9,7 millions ont été utilisés en ACP sur 11 opérations structurantes. Ce n'est pas un discours, ce sont des réalisations. Je parle ici de la fin de l'opération de rénovation énergétique de l'école Victor Hugo, la poursuite de la rénovation du groupe scolaire Langevin-Mandela, dont l'opération a vu naître des cours végétalisées, de la poursuite du programme de confort d'été qui a permis l'installation de

stores filtrants à 80 % les UV, des ventilateurs dans chaque salle de classe, des brumisateurs ou asperseurs dans la majorité des écoles de la ville, en commençant par les salles les plus exposées. Alors en ce moment, j'ai bien entendu les critiques sur le maintien de l'ouverture des écoles à Choisy-le-Roi, au détriment d'un accueil minimum, contrairement à des villes voisines. Et au-delà du choix qui a été laissé aux parents, bien que la situation n'atteigne pas encore la perfection, nous, nous avons investi. Nous sommes partis de rien, et depuis 2024, c'est 711 000 euros et 12 écoles sur 17 que nous avons équipées de différents dispositifs permettant de réduire les effets de la chaleur. Ce ne sont plus des ajustements, mais des nécessités structurelles.

Dans la ville aussi, pour la population, nous sommes engagés dans la création d'îlots de fraîcheur qui incluent la déminéralisation et la végétalisation des sols enrobés. Nous nous sommes engagés pour le retour de la nature en ville avec le programme de plantation d'arbres. En fin 2025, nous avons investi plus de 1,2 million d'euros dans ce programme. Nous agissons. Il en va de notre responsabilité d'adapter notre ville aux nouveaux défis climatiques. En fonctionnement, je parlais de l'entretien de la voirie, mais nous réalisons également de grosses opérations de rénovation et de mise aux normes des espaces urbains en investissement. La rénovation de la passerelle Anatole France en APCP, mais aussi la passerelle de la Cuve pour 273 000 euros et la passerelle Picasso pour 97 000 euros. En un mandat, nous avons rénové l'ensemble de nos passerelles. Nous avons réaménagé les rues du Docteur Waldeck-Rousseau, Brogniart, Pompadour et d'Alsace-Lorraine. Nous poursuivons la rénovation de nos réseaux câblés et d'électrification pour 851 000 euros. Nous poursuivons également la rénovation des aires de jeux pour enfants, et en 2025, vous avez pu le voir, la rénovation des aires de jeux squares Franchot et Cotton, mais aussi des rénovations d'aires aux Hautes-Bornes, ou encore dans les squares Chouteau et Dumont d'Urville. Nous rénovons nos bâtiments publics et créons de nouveaux équipements. Nous avons investi pour le pôle petite enfance. À terme, ce sera 72 berceaux de plus pour les petits Choisyens, et 12 berceaux supplémentaires pour les enfants en situation de handicap. Nous réaménageons le centre technique municipal, aujourd'hui inadapté aux enjeux actuels et futurs. Nous investissons dans les investissements sportifs pour 369 000 euros en 2026, dans les structures culturelles pour 226 000 euros.

Avant les dernières élections municipales, plusieurs sondages s'accordaient à dire que la sécurité des personnes et des biens était jugée déterminante par plus de trois quarts des électeurs. Et nous l'avons bien entendu à Choisy-le-Roi. Nous poursuivons le déploiement des caméras de vidéosurveillance permettant d'aider à la sécurisation de l'espace public, avec 471 000 euros de dépenses en 2025. Avec 27,4 millions d'euros, nous avons réalisé bien d'autres choses dans les écoles, le cimetière, nos bâtiments, pour répondre aux différentes exigences des politiques publiques. Vous pouvez consulter la notice pour une liste exhaustive de cette catégorisation de dépenses. Voilà où va l'argent des Choisyens et des Choisyennes : dans leur cadre de vie, dans leurs enfants, dans leur avenir.

Et je veux insister sur le fait que ces opérations ne sont pas symboliques. Elles transforment concrètement le territoire. Choisy-le-Roi a connu une forte densification, une évolution démographique importante. Mais cette croissance ne s'est pas toujours accompagnée d'un niveau d'équipement équivalent. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de rattrapage, de modernisation du patrimoine communal. C'est cela qui implique l'ampleur des investissements. Ce n'est pas une politique de confort, c'est une nécessité.

Sur les recettes d'investissement : 25 863 953,02 euros, dont plus de 5 millions d'euros de financements externes : les subventions État, Région, Département, Métropole du Grand Paris, CAF, ANRU. Ces financements externes réduisent l'effort de la Ville et permettent d'accélérer les projets. Et je veux insister sur un point : ces financements ne sont jamais

automatiques. Ils résultent des dossiers techniques et de négociations réalisées par nos services, que je remercie et par nos élus ici présents.

Je veux également anticiper un sujet qui revient régulièrement ici : les amendes de police que vous voyez en section d'investissement. En 2025, nous avons reçu pas loin de 429 000 euros. Il faut rappeler qu'il ne s'agit pas d'une ressource libre. Ces recettes sont encadrées. Elles proviennent de l'ensemble des infractions au Code de la route constatées sur le territoire communal, y compris les dispositifs de contrôle automatisé de l'État, notamment les radars implantés sur la commune. Elles ne relèvent pas de la politique municipale. Et surtout, ces recettes sont strictement fléchées vers des dépenses d'investissement liées à la sécurité routière et à l'aménagement de la voirie. Les amendes de FPS, dont certainement vous voulez parler souvent, qui sont données effectivement par notre police municipale, elles sont en section de fonctionnement au chapitre de la fiscalité locale.

Nous avons eu recours à la ligne de trésorerie, qui est un outil de gestion à court terme, et notre position nous a interrogés lors de la commission. L'utilisation de cette ligne permet de lisser les décalages entre les dépenses et les encaissements. Il ne traduit pas un déséquilibre structurel, mais une contrainte de temporalité financière. Nous avons constaté des créances importantes : plus de 1,2 million d'euros auprès de personnes morales de droit privé, plus de 200 000 euros auprès de personnes morales de droit public, et près de 500 000 euros auprès de particuliers. Ces sommes appartiennent aux Choisyens et aux Choisyennes et elles doivent être recouvrées. Nous avons donc rencontré la trésorière et nous avons demandé que tous les moyens légaux soient désormais mobilisés, et un suivi trimestriel sera mis en place, car les habitants qui règlent leurs factures n'ont pas à supporter le poids des impayés des autres. Une réponse plus détaillée a été apportée par mail à la suite de la commission.

Sur la dette, enfin, 10 millions mobilisés en 2024, 8 millions en 2025. La dette est un outil de financement de l'investissement. Une collectivité sans dette est une collectivité qui n'investit pas. La capacité de désendettement est de 7,3 années. Le taux moyen est de 2,61 %, avec une durée de vie moyenne de 5 ans et 1 mois. Ce niveau reste maîtrisé pour une ville engagée dans un cycle de rattrapage et de modernisation de ses équipements. Nous sommes dans une situation saine. Nous empruntons dans des conditions soutenables et pour des projets utiles aux Choisyens et aux Choisyennes.

Je veux conclure simplement. Le CFU 2025 montre une chose très claire : Choisy-le-Roi est une ville qui fonctionne, une ville qui investit, une ville qui maintient ses services publics, et une ville qui fait face à des contraintes nationales lourdes, tout en assumant ses choix. Mes chers collègues, au fond, ce débat oppose deux visions. La première consiste à promettre toujours plus, sans expliquer comment financer ses promesses. La seconde consiste à gérer sérieusement, à maintenir la solidarité, à investir massivement et à préparer l'avenir. C'est cette deuxième voie que nous avons choisie. Nous assumons l'autofinancement, nous assumons l'investissement, nous assumons la maîtrise de la dette. Nous assumons la préservation du pouvoir d'achat des habitants en refusant d'augmenter davantage les impôts, et nous assumons surtout de réparer, moderniser et préparer la ville pour les décennies à venir. C'est ce que traduit ce Compte Financier Unique, et c'est pourquoi je vous invite à en prendre acte avec confiance et fierté. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci Amandine. Monsieur Bauhain.

**M. Bauhain :** Merci. Merci, Madame Francisot. Félicitations quand même aux services qui ont élaboré ce document et ce travail. Un Compte Financier Unique, c'est le document le plus important d'un exercice budgétaire, parce que c'est une vérité des prix. C'est une vérité

tout court sur les engagements, sur la gestion, sur l'exécution et la réalité des politiques publiques. On ne peut pas s'abstraire du contexte de l'exercice donné. J'ai regardé le compte-rendu du Conseil municipal du 6 novembre 2024, et vous aviez salué alors, je cite, Monsieur le Maire, le courage du Premier ministre d'alors, Monsieur Michel Barnier, qui, pour l'exercice 2025, donc celui qui nous concerne, retirait 4 milliards d'euros aux collectivités territoriales. Une politique de restriction budgétaire, d'affaiblissement des services publics, et donc par l'accroissement des inégalités, dont vous êtes mécaniquement et politiquement partie prenante. Politiquement, parce que vous avez fait élire les parlementaires de droite, et notamment les sénateurs, qui ont fait ce budget, aussi parce que, c'est un fait, l'ensemble des logos de la coalition départementale était sur votre matériel électoral, donc, de fait, vous l'assumez, et mécaniquement, évidemment, par vos choix budgétaires.

Sur les choix, on peut parler d'un exercice budgétaire, pas n'importe lequel, puisque le dernier entier de la mandature précédente, d'immobilisme, d'impuissance, d'absence de vision, tant urbaine que budgétaire. Au final, aucun projet n'aura vu le jour sous cette mandature : gymnase, piscine, école. Vous l'avez dit, les besoins sont là. Seulement, il n'y en a pas eu. Ceci alors qu'autour de nous, tout bouge. Pour ne citer qu'un exemple, on pourrait en citer tant d'autres, un exemple totalement au hasard : Villejuif vient d'inaugurer son troisième centre municipal de santé. Le niveau de recrutement est bas, particulièrement bas. Cela se ressent dans l'action publique, cela se ressent aussi dans les conditions de travail des agents. Pas de réponse aux urgences, notamment sur le pouvoir d'achat. Un pouvoir d'achat qui a été grevé par les politiques départementales, d'ailleurs, sur Améthyste sur Imagine R. Nous estimons donc que tout cela conduit à un affaiblissement de la capacité de l'action publique.

Nous parlons aussi d'un isolement de la Ville. Il y a des dizaines d'appels à projets de l'État, de la Région, auxquels vous ne souscrivez pas. Évidemment, mécaniquement, c'est une absence de recettes supplémentaires. Vous avez parlé de la politique d'emprunt que vous payez, puisque vous avez emprunté quand les taux ont explosé, alors qu'ils étaient plus favorables entre 2021 et 2023 où vous n'avez pas ou très peu emprunté. Vous l'avez dit, 8 millions souscrits et 10 millions les deux dernières années. Un niveau de délais de désendettement qui a doublé, passant de 3,6 annuités en 2022 à 7,3 en 2025. On ne peut pas s'abstraire de cette réalité. Nous estimons qu'il faut le surveiller, il y a une part d'inquiétude, je le dis. Mais je le dis aussi, une dette peut être une dette saine, parce qu'effectivement, sans endettement, il n'y a pas le métro du Grand Paris, etc. Maintenant, il faut voir ce qu'il y a derrière la dette. J'ai parlé des projets, donc l'absence de grands projets structurants, hors NPNRU, mais qui vous précèdent. On emprunte donc sans projection. Et donc, se pose la question de la sincérité, voire même de cavaleries budgétaires. Je pose la question.

Vous avez parlé de la voirie, effectivement, qui a doublé l'année dernière, on parlait de 600 000 euros, on était sur 300 000 et quelques. Certains seraient bien mal avisés de faire le lien avec l'année avant les élections. Donc, je ne le ferai pas, bien évidemment.

Pour conclure, voter un Compte Financier Unique, un compte administratif, précédemment, c'est donner quitus à une politique. Il y a des projets qui s'opposent. Ça ne veut pas dire qu'ils n'ont pas de légitimité. Évidemment, nous ne pouvons pas donner quitus, nous opposons aux choix, aux priorités données, à la vision, la vision aussi entre le privé et le public, et à la politique d'emprunt, nous voterons contre.

**M. le Maire :** Très bien. Nous aurions été surpris qu'il en fût autrement. Donc, je vois que vous avez repris le petit lexique de monsieur Guillaud-Bataille, donc vous auriez dû le laisser à votre place si c'est pour raconter les mêmes bêtises. Je crois que vous ne savez pas lire un compte administratif, ni même écouter ce que vient de dire Mme Francisot. Comment

pouvez-vous oser dire que la ville est immobile ? Nous avons plus fait en un mandat amputé de deux ans — je vous rappelle les différentes crises, où nous étions traités de débutants, et où on nous avait donné six mois d'existence. Sur ce mandat de quatre ans effectifs, nous avons plus fait en investissement que sur les quinze dernières années où vos amis étaient au pouvoir. Donc regardez un peu les comptes et les chiffres. Elle vient d'énumérer tout ce que nous avons fait, dans les écoles, les rues, les passerelles, le pont Rond, abandonné depuis 30 ans, la passerelle Picasso, qui, sans aucuns travaux depuis 15 ans, était vouée à la destruction. Vous osez dire que nous étions immobiles, mais c'était nos prédécesseurs qui étaient immobiles. Puisque nous avons dû reprendre avec la SADEV, la ZAC du Port, initiée il y a 30 ans. Si ça, ce n'est pas de l'immobilisme, où j'en conviens, il y a eu une action courageuse, et j'ai toujours rendu hommage à mes prédécesseurs qui ont réussi l'exploit d'évacuer les cuves Shell qui étaient là-bas. Mais depuis, c'était la grande engueulade avec tous les promoteurs, ce qui fait que tout était bloqué, notamment l'acade, qui ne voulait plus entendre parler de la commune. Nous avons réussi à relancer ces projets, qui malheureusement, vont voir le jour en même temps, et il n'est pas possible de reculer, surtout face à la ZAC du Port. Nous avons initié une politique qui n'avait jamais été faite, et vous qui citez des villes en exemple, vous citez Villejuif, grand bien lui fasse, il a été sauvé uniquement par l'ego de certaines personnes, je n'en dirai pas plus. 24 % au premier tour, 28 % au deuxième tour, vous pouvez appeler ça une élection, ça vous regarde, mais c'est vos amis, voilà. Mais qu'est-ce qu'ils font ? Alors, nous, ici, on parle de Choisy-le-Roi ; vous, vous parlez de l'État, vous parlez des villes à côté, je suis désolé, qu'en est-il du projet des Grandes Ardoines ? C'est chez vos amis. Ce n'est pas immobile, ça ? À part que le projet est scandaleux, ce n'est pas de l'immobilisme ? Tout est bloqué depuis 4 ans, ce n'est pas de l'immobilisme ?

**M. Bauhain :** De quel projet ? Je n'ai pas entendu, pardon.

**M. le Maire :** C'est bien Vitry, le projet des Grandes Ardoines, je suis désolé. 4000 logements.

**M. Bauhain :** Je n'avais pas entendu, pardon.

**M. le Maire :** 4 000 logements. C'est bloqué depuis 4 ans.

**M. Bauhain :** C'est une opération d'intérêt national, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** C'est l'opération. Oui, eux ils ont toujours une excuse. Nous, bien sûr, nous c'est bloqué.

**M. Bauhain :** Si, c'est une opération d'intérêt national.

**M. le Maire :** Mais bien sûr, nous aussi. Le Lugo, c'est une opération d'intérêt national.

**M. Bauhain :** Non, mais sur les Ardoines, excusez-moi, mais vous ne pouvez pas...

**M. le Maire :** Alors le Lugo, finalement, notre travail va porter, puisque ça va être aménagé, alors que pendant 20 ans, avec l'OIN, c'était la grande dormeuse, le grand immobilisme. Nous avons travaillé d'arrache-pied pour que ça reprenne. Nous avons travaillé d'arrache-pied pour que... Vous vous souvenez ? Où vous étiez venus manifester avec tous les extrémistes de France et de Navarre, les pauvres habitants de la Sablière, vous étiez là avec vos amis, j'étais tout seul face à vous, où vous m'aviez accusé de renoncer à un projet de construction qui n'existait pas. Ils avaient été trompés par l'ancienne municipalité. Ils leur avaient promis de construire des logements sur des terrains qui ne leur appartenaient pas. Je parle de Frazzi. Ces terrains ne sont toujours pas débloqués, ils appartiennent toujours à Frazzi. À force de travail, cher Monsieur, à force de travail et d'écoute des habitants qui nous

remercient dont M. Moro, qui faisait partie de vos amis, qui est à l'association, qui a reconnu les faits, qui a reconnu mon travail, qui a reconnu mon analyse. Enfin, les habitants vont avoir des logements neufs. 4 ans de bataille avec le bailleur. Pourquoi ça n'a pas été fait avant ? Nous sommes immobiles, cher monsieur ? Les cours Oasis, on vous en parlait, c'est incroyable, la végétalisation des rues, la dépermeabilisation des rues, nous sommes immobiles ?

Là, effectivement, je pense que M. Guillaud-Bataille vous a donné ses enregistrements parce qu'il n'a dit que ça pendant tout le mandat. Très bien, ça vous appartient. Maintenant, vous, quand je lis votre programme, à part tout donner gratuitement, ce qui est impossible, vous auriez fini comme M. Bagayoko en Seine-Saint-Denis qui avait promis un vélo à tout le monde et qui a annoncé « non c'est trop cher », il ne peut plus donner de vélos à tout le monde. Nous, voyez-vous, comme l'a expliqué Mme Francisot, nous sommes obligés de gérer la ville et nous la gérons bien, dans d'énormes difficultés, parce que nous allons faire face encore à des difficultés jamais vues.

Savez-vous ce qu'est le CNRACL, Monsieur Bauhin ? Oui ? Vous savez ce que c'est ? C'est imposé par l'État. Vous savez combien ça a coûté chaque année à la Ville ? 500 000 euros en fonctionnement, sans aucune compensation. On s'en sort comment ? On s'en sort comment ? Allez-y, 500 000 euros sans compensation, on s'en sort comment ?

**M. Bauhin :** C'est vos amis, ça.

**M. le Maire :** C'est mes amis ça ? Alors vous qui voulez tout donner aux agents, vous reprochez à mes amis d'avoir voulu... Mes amis n'ont pas dit qu'il ne fallait pas donner de compensation aux communes. Vous reprochez à nos amis d'avoir surabondé, pour qu'ils aient une retraite meilleure, aux cotisations des agents. Vous ne l'auriez pas fait alors ? C'est ce que j'en déduis, vous ne l'auriez pas fait.

**M. Bauhin :** Non, c'est vos amis qui ne compensent rien.

**M. le Maire :** Quand vous dites que vous voulez protéger les agents, c'est un mensonge. Bien sûr, c'est mes amis. Bon, c'est toujours mes amis.

**M. Bauhin :** Si vous êtes contre la retraite des agents...

**M. le Maire :** Voilà. Maintenant, aussi, sur les différentes augmentations de points d'indice méritées par les agents, que nous avons appliquées, que nous avons appliquées, ça coûte à la commune 1 200 000 euros de fonctionnement en plus. Plus les 500 000 euros de la CNRACL : 1 700 000 qui viennent en fonctionnement, cher Monsieur. Et en fonctionnement, comme 70 % des villes, nous sommes dans le rouge, même dans le rouge plus que vif, plus que vif. Ce qui peut, je l'annonce ici, effectivement, nous combattons avec Mme Francisot et l'ensemble des élus qui peut remettre en cause certains investissements. Nous trouverons les solutions pour les faire quand même. Quand vous êtes face à une situation comme ça, 1 700 000 par an, c'est pas rien en fonctionnement, c'est énormissime.

J'ajouterai, Mme Francisot, on a parlé, nous étions très heureux d'avoir travaillé pour obtenir le classement d'un nouveau quartier de la ville, Barbusse. Quelle a été notre surprise d'avoir un quartier supplémentaire de la ville ! On s'attendait à avoir des subventions, des dotations supplémentaires. Eh bien non, on n'a pas eu de dotations supplémentaires. Sur l'ensemble, ça a même baissé, sauf pour le PRE, parce qu'heureusement qu'on a pu maintenir ça, ça a baissé. Et en plus, c'est là où il y a quand même, le côté tragique de la chose, non seulement on n'a pas de subvention en plus, mais ça nous coûte, parce que quand les quartiers de la ville sont exemptés des impôts, ça nous coûte 350 000 euros de rentrée de taxe foncière. 700 000 euros de taxe foncière en moins. Donc, vous avez le tableau, vous

êtes peut-être Superman, vous avez des dons exceptionnels. Je ne les ai pas. Donc, on fait les comptes, 1 200 000 euros, 500 000 CNRACL, 1 700 000 euros, 700 000 euros de rentrée en moins de taxe foncière parce qu'on a osé nous dire que c'était un bienfait — ce qui aurait dû être un bienfait, de nous placer un quartier supplémentaire en quartier de la ville — ça fait 2,3 millions d'euros. Il n'y a pas une personne au monde capable de régler une situation pareille, à part l'État qui revienne effectivement. On est inquiet sur ce qu'ils vont nous prendre.

Et quand vous avez dit que moi j'avais, je ne sais plus comment vous aviez dit, que j'avais applaudi M. Barnier. Oui, oui. Ce n'est pas M. Barnier qui a dit « les cinq ans ». Il a sauté, M. Barnier, je ne sais pas si vous avez suivi l'actualité, il est resté un mois. Il est resté un mois parce qu'il a dit la vérité et qu'il a osé dire aux Français ce qu'il fallait faire. À la suite, il y a eu des petits rigolos qui caressent dans le sens du poil, qui nous emmènent dans le mur, et moi, j'aurais bien voulu avoir tous vos amis — et d'ailleurs, peut-être que ça sera le cas — si ce n'est que ça sera un effondrement de la France, et moi je suis prêt à le vivre, parce qu'il serait temps quand même que tout ce qui est dit à longueur de journée, distribuer de l'argent qui n'existe pas... Il y a des riches. Les riches, on va prendre leur argent. Mais prenez tout l'argent des riches, ça ne suffira pas.

Vous savez ce qui nous attend ? Et je le dis aux conseillers municipaux ici, une chose qui n'est jamais arrivée, à part en Argentine et dans d'autres pays, ce qui avait provoqué la faillite de l'Argentine, vous pouvez aussi constater que l'Argentine a fait faillite, ils ont fait faillite. Les gens allaient tirer des sous à la carte bleue, il n'y en avait plus. Ça ne sortait pas. Dans trois ans maximum, l'ensemble des impôts des revenus des Français ne suffiront pas à couvrir les intérêts de la dette nationale. Je ne parle pas de couvrir la dette, mais des intérêts de la dette nationale. C'est pour ça que ce projet, que le budget sur lequel travaille l'État pour 2027, j'espère qu'ils seront beaucoup plus courageux que ce qu'ils ont été jusqu'à présent, à réguler les échéances, etc. On ne va pas faire le débat de la retraite. Il y a tellement de choses sur la retraite, on pourrait avoir des consensus, j'en suis certain, avec le monde ouvrier qui est un monde intelligent, et j'aime les ouvriers, mais on n'a jamais su vraiment les prendre en compte et leur expliquer. Et c'est surtout la gauche qui n'a jamais su les prendre en compte et leur expliquer. Ce n'est pas pour rien, malheureusement, ils ont tous filé au Rassemblement National. Je me rappelle un élu communiste qui disait, en parlant du Front National, « nous leur reprendrons nos électeurs ». Oui, ils ne savent plus à quel saint se vouer, les ouvriers et les employés, avec les politiques qui ont été menées depuis 1970. On en paye le prix tous les jours, tous les jours, Monsieur. Alors on ne va pas faire ici une campagne présidentielle. Oui, il y a des gens que j'admire. Je n'approuve pas forcément tout ce qu'ils font. J'admire le sens de l'État. J'admire le courage. Et M. Barnier était quelqu'un de courageux et qui avait le sens de l'État. On l'a fait sauter. Je ne vois pas qui je peux admirer actuellement. Et parmi vos amis qui prétendent à gouverner la France, encore moins. Voilà.

Et les chiffres que je vous donne, ils sont factuels. Et donc, moi, j'applaudis des deux mains. J'attends un homme, une femme, de gauche, de droite, vert, rouge, je m'en fous, qui sera capable de dire la vérité aux Français et aux Françaises, et qui aura le courage de prendre réellement en cause leurs problématiques sans raconter des sornettes que racontent vos amis. « Je rase gratis », ça n'a pas changé depuis 40 ans. On en est toujours là. C'est complètement fou. Mais je vous laisse à vos promesses, cher Monsieur. Il y en a d'autres qui ont promis pendant les municipales. Ils reviennent tous dessus. Mais ça, c'est du factuel, vous pouvez dire aussi que c'est pas vrai, c'est du factuel. Lorsque j'ai dit qu'avec vous au pouvoir il n'y aurait plus de police municipale, à Saint-Denis, c'est 60 % de la police municipale qui a démissionné, et non pas 20 à 30 % comme l'a avoué le maire. C'est 60 %. Alors que c'est le souhait numéro un à Choisy-le-Roi. On m'en parle tous les jours, tous les jours. Malgré l'excellent travail que je salue de la police municipale, nous avons aujourd'hui

23 policiers municipaux, il va falloir monter à 30 voire plus. La norme, c'est un policier pour 1000 habitants. Il nous faudrait 50 policiers municipaux. Malheureusement, nous n'avons pas le budget, mais la réalité est là, et c'est ce que nous demandent nos concitoyens. Ce n'est pas en disant « je vais faire ça gratuit, ça gratuit, ça gratuit ». D'abord, à partir du moment où quelque chose de gratuit, ce n'est plus respecté, c'est dévaloriser les choses. Voilà. Donc cette équation depuis 2020 d'avoir 2,3 millions d'euros supplémentaires en fonctionnement dans une situation de fonctionnement déjà critique, avec une très très grosse part des fluides, c'est valable pour toutes les villes.

Vous savez, lorsqu'on se voit avec les maires, qu'ils soient de gauche, de droite, du centre, de n'importe où, nous avons la même analyse, nous sommes face aux mêmes problèmes : les fluides explosent, c'est devenu un poste tellement important — lisez le compte — on ne sait vraiment pas où ça va se terminer, cette histoire. Et c'est impensable. Ça a été multiplié par huit. Les assurances ont doublé, triplé depuis 2020 les cotisations où il y a des communes — il ne s'agit pas d'une couleur politique — il y a des communes qui ne s'assurent plus, par le fait des choses, ou qui disent « on va s'autoassurer », c'est-à-dire qu'ils prennent le risque de payer un choc de carrosserie pour les voitures, etc. parce que les communes n'ont plus les moyens de payer les sommes astronomiques demandées par les assureurs. Mais peut-être que là, vous me direz, « Allons voir le maire de Vitry ou d'Ivry : il a sûrement des solutions ». C'est peut-être ça votre proposition ? Mais lui aussi, il est face à ces problèmes. Et des problèmes mêmes plus graves. Voilà. Voilà à quoi sont confrontées les communes aujourd'hui.

Moi, je remercie les services, la DGA, notre DGS, je remercie Amandine, mes élus, parce que nous sommes clairvoyants, responsables. Nous avons la responsabilité des 1200 agents et nous avons la responsabilité des sous de la commune. Voilà. Tous autant que nous sommes ici, nous avons tous cette responsabilité. Et les chiffres, ça ne triche pas. C'est factuel, et c'est têtue. Voilà. Donc, nous avons fait, et je m'en félicite, un excellent travail. Nous avons encore vu les services la semaine dernière. Nous cherchons comment régler ce problème de fonctionnement qui se pose à toutes les communes. Et si le fonctionnement est négatif, il ne peut pas y avoir d'investissement, alors que, nous l'avons dit tout à l'heure, nous avons été très bons dans la gestion des investissements. La moyenne nationale de désendettement est de 12 années. La capacité acceptée est 12 années. Nous sommes sur un taux de désendettement sur la ville de 7 années. Donc nous avons de la marge, encore, pour investir. Mais il faut redresser le fonctionnement. Il faut redresser le fonctionnement. Voilà. Et c'est ce que nous allons employer sur ce mandat, en évitant, en évitant de couper bien sûr, des services à la population, et d'ailleurs, nous en parlerons tout à l'heure sur l'une de vos questions, je pense que vous aurez des surprises. Voilà. Donc, la situation, bien que nous nous en tirions très bien, n'est pas facile. Ça se saurait, si c'était facile. Voilà. Mais, mes élus et moi-même sommes pleins de courage. On trouvera les solutions pour remplir notre programme. Et puis, l'année prochaine, vous pourrez toujours nous parler, comme c'est dit ici, par votre groupe depuis six ans, nous sommes immobiles, nous sommes ceci, nous sommes cela. Heureusement que nous ne le sommes pas, immobiles, heureusement. Et je crois quand même que les Choisyennes et les Choisyens ont montré leur reconnaissance et leur gratitude. Mais peut-être que ça aussi, vous le contestez.

Il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Donc je vais sortir parce que vous devez passer au vote.

*M. le Maire quitte la salle du Conseil.*

**M. Id Elouali** : Bonsoir à tous. Je mets donc aux voix. Qui est pour ? Je fais l'inverse, pour vous réveiller. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ça a été voté à la majorité. On peut rappeler M. le Maire.

*Vote de la délibération n° 26 079*

Ont voté pour : 32

MM. ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian.

Ont voté contre : 10

BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHE Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 1

PANETTA Tonino

*La délibération n° 26 079 est adoptée à la majorité.*

**M. le Maire** : Très bien. Donc nous allons procéder de la même façon pour le budget annexe des parkings. C'est l'un des derniers, c'est même le dernier, je crois.

### **→ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) — exercice 2025 Budget annexe des parkings**

**Mme Francisot** : Tout à fait, Monsieur le Maire, c'est le dernier, puisque comme vous le savez, depuis le 2 mai 2025, l'exploitation des parkings est passée en DSP. Donc, l'année dernière, le budget des parkings a eu en dépenses de fonctionnement 590 413,05 euros pour un fonctionnement classique. On avait de la télégestion, des frais bancaires, etc. En recettes, 617 038,47 euros, dont la subvention d'équilibre budget principal 238 097 euros.

En investissement, on avait un budget de 1 063 297,76 euros. Donc la Ville, a réalisé des travaux importants de structure et d'étanchéité sur les parkings pour 900 000 euros. Et puis voilà.

Sur les recettes, donc les recettes sont de 1 063 298,46 euros. La subvention d'équilibre du budget principal, donc c'est une subvention d'équipement, pardon, était de 458 734 euros.

Le résultat donne un excédent de 26 626,12 euros qui sera donc repris au budget principal. Voilà.

**M. le Maire** : Merci, Amandine. Donc je rappelle que cette DSP, de toute façon, elle nous a été pratiquement imposée par la Cour des comptes, puisqu'ils avaient accepté par deux fois

de proroger le budget supplémentaire aux parkings, ce qui est interdit, puisque c'était assimilé à du commerce. Et une commune ne peut pas abonder pour du commerce ou des recettes ou des dépenses qui seraient liées à du commerce. Or, faire payer une place de parking, c'est du commerce. Donc, de toute façon, nous l'avons fait, et c'est très bien. C'était une obligation. Encore une fois, ceux qui étaient face à nous ne voulaient pas de cette DSP. Je ne vois pas comment nous aurions pu faire autrement. Nous aurions eu les foudres de la Cour des comptes, puisque la dernière fois que nous avons fait un budget supplémentaire, ils nous ont dit « c'est la dernière fois ». Et depuis, nous ne pouvons que nous en louer, puisque de nombreux Choisyennes et Choisyens qui avaient rendu leur abonnement — je parle notamment par exemple à une agence immobilière au quartier du port qui ne voulait plus mettre les pieds dans le parking, a redemandé le mois dernier qu'on puisse lui faire 10 abonnements pour ses agents. Malheureusement, on va avoir, parce que le parking est plein puisque les gens sont ravis. Voilà. Et pour moi-même, stationner dans ce parking, je vois bien quand même, la propreté, ça n'a rien à voir. Par ce que de toute façon, une ville ne peut pas gérer des parkings, ça ne fait pas partie ni de ses compétences ni de ses possibilités. Encore une fois, nous étions sous le couperet de la Cour des Comptes qui nous avait dit qu'il fallait stopper ça. On avait eu un délai de deux ans, et donc c'est la dernière année qu'on vote ce budget annexe des parkings. Voilà. Y a-t-il des interventions là-dessus ? Je n'en vois pas, donc vous allez procéder au vote. Donc je vais de nouveau me promener.

*M. le Maire quitte la salle du Conseil.*

**M. Id Elouali** : Alors attention : qui vote pour ? Qui vote pour ? OK, parfait. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Parfait. Je vous remercie. Ça a été voté à la majorité.

*Vote de la délibération n° 26 080*

Ont voté pour : 32

ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian.

Ont voté contre : 10

BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHE Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRICA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 1

PANETTA Tonino

*La délibération n° 26 080 est adoptée à la majorité.*

On peut rappeler Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Merci à vous. Donc, maintenant nous allons passer à l'affectation du résultat de fonctionnement sur le budget principal. Madame Francisot, c'est à vous.

→ **Affectation du résultat de fonctionnement — exercice 2025 Budget principal**

**Mme Francisot** : Tout à fait. Alors l'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2025 était de 1 686 050,54 euros, comme je l'ai déjà dit, et cette somme est affectée de la façon suivante : 1 551 835,62 euros au compte, 1068 excédent de fonctionnement capitalisé, donc c'est en recettes d'investissement ; et 134 214,92 euros en excédent de fonctionnement reporté, donc ce sera en recettes de fonctionnement sur le budget 2026. Voilà.

**M. le Maire** : Merci. Des interventions là-dessus ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Vous avez une intervention ? Alors je recommence : y a-t-il des votes contre ?

**M. Bauhain** : On est 10 à voter contre.

**M. le Maire** : Je veux bien, mais juste par curiosité, vous voulez qu'on l'affecte où ? C'est technique. Toutes les villes font ça. Vous voulez qu'on le mette où ?

**M. Bauhain** : Non, mais c'est pour ne pas donner quitus, tout simplement.

**M. le Maire** : C'est pour pas... Pardon ? C'est pour pas quoi ?

**M. Bauhain** : C'est pour ne pas donner quitus, je l'ai dit, pourquoi.

**M. le Maire** : Mais il ne s'agit pas de donner quitus, vous avez voté contre, tout à l'heure. Là, il y a un résultat : on l'affecte au fonctionnement, ce qui se fait à 100 % dans toutes les villes. C'est juste technique. Mais bon, c'est votre droit.

**M. Bauhain** : Non, mais je sais ce que c'est que ce document. Encore une fois, c'est pour ne pas donner quitus.

**M. le Maire** : J'ai l'impression que non, mais bon... Enfin, dans l'opposition, je n'ai jamais voté contre une affectation de résultat... Mais bon, c'est votre droit le plus absolu. C'était pour comprendre. Bon, très bien. Alors maintenant, la même chose sur l'affectation de résultats du budget annexe des parkings.

*Vote de la délibération n° 26 081*

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian.

Ont voté contre : 10

BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 081 est adoptée à la majorité.*

**→ Affectation du résultat de fonctionnement — exercice 2025 Budget annexe des parkings**

**Mme Francisot :** Merci. Je viens de le dire, l'excédent de fonctionnement pour le parking était de 26 625,42 euros. Donc ça fait état d'un excédent d'investissement de 0,70 euro qui sera repris à la ligne budgétaire de solde de la section d'investissement reporté et d'un excédent d'exploitation de 26 625,42 euros qui sera repris à la ligne budgétaire résultat d'exploitation reporté, et ce sera intégré lors du vote du budget supplémentaire au budget principal.

**M. le Maire :** Bien. Pas d'observation ? Donc, même vote, je suppose ? Même vote ? D'accord. Donc 10 contre.

*Vote de la délibération n° 26 082*

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphine, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian.

Ont voté contre : 10

BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 082 est adoptée à la majorité.*

**M. le Maire :** Très bien. Alors nous allons passer maintenant à l'environnement. Donc je vais donner la parole à Monsieur Aziz Bougrassa.

## DGST — DIRECTION ENVIRONNEMENT — CADRE DE VIE — DECV

### → Convention de mise à disposition d'espaces ouverts à la circulation publique ZAC Briand Pelloutier

**M. le Maire :** Donc, c'est une convention mise à disposition d'espaces ouverts à la circulation publique dans la ZAC Briand Pelloutier.

**M. Bougrassa :** Bonsoir. Donc l'aménagement de la ZAC Briand Pelloutier réalisé par Valophis dans le cadre d'une convention partenariale avec l'ANRU. Donc les travaux ont débuté. Une partie des travaux de viabilisation ont été achevés, ce qui a donné lieu à la mise en place d'une première convention. Celle-ci portait sur la mise à disposition à la Ville de la place du marché, de la rue Ferdinand Pelloutier, et d'une partie de la rue Aristide Briand. Depuis, la viabilisation de la ZAC a été achevée, donc elle concerne la rue Colette, la rue du sergent-chef Jonathan Lassus-David, lesquelles sont ouvertes à la circulation, la rue de la Remise aux Faisans... ont été ouvertes aux piétons.

Dans l'attente de l'acte de signature de la cession des parcelles aménagées au profit de la Ville, qui interviendra à la clôture de la ZAC, et au vu des nouvelles conditions, la Ville et Valophis Habitat ont souhaité convenir de la mise à disposition de ces nouvelles parcelles achevées en complément de celles concernées par la convention précédente du 22 novembre 2017. Et c'est ce pour quoi aujourd'hui je vous demande justement de valider ce point.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Donc, c'est la poursuite de la rénovation ANRU pour désenclaver le quartier des Navigateurs. Ça a été aussi l'un des buts de ces travaux, et de permettre, maintenant que les rues sont faites, qu'elle puisse être accessible, bien sûr aux habitants, à la circulation. L'acte définitif de cession se fera à la clôture de la ZAC, donc c'est un accord que nous avons, parce que ça serait quand même ballot que les rues soient faites et qu'elles ne puissent pas être utilisées. Donc nous allons procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Abstentions ? C'est voté à l'unanimité. Merci.

*Vote de la délibération n° 26 083*

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHE Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRICA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 083 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire :** Pour le point suivant, donc l'habitat, je vais donner la parole à Monsieur Druart. C'est un avenant sur un protocole de relogement du renouvellement urbain, un peu dans le même contexte, ce programme ANRU, au quartier des Navigateurs.

## **HABITAT**

### **→ Approbation de l'avenant N° 2 au protocole de relogement du projet de renouvellement urbain du quartier des Navigateurs**

**M. Druart :** Bonsoir à tous. Alors il s'agit d'une correction de l'avenant n° 2 au protocole de relogement du quartier des Navigateurs à Choisy sud. Pour rappel, il avait été signé déjà un premier accord le 23 août 2018 pour reloger les occupants des immeubles Jacques Cartier et Champlain Impair, donc 197 logements. Après, en mars 2022, on passe à la deuxième phase reloger 70 locataires pour les immeubles Champlain Impair et Cavelier de la Salle. Alors, nous avons voté le 14 mai 2025, l'avenant n° 2, mais nous sommes obligés de faire quelques petits correctifs à la demande de l'État, notamment sur la décohabitation. Donc, vous avez en deuxième page l'extrait qui a été modifié du document. L'État s'engage à mobiliser les programmes neufs, 50 % des logements PLU, PLAI. Ce taux s'adapte aux logements réservés au titre de contingent préfectoral destiné aux ménages mal-logés et livrés sur le territoire de la commune de Choisy-le-Roi. Ce contingent ne pourra pas être mobilisé par les décohabitants, c'est ce point-là qui est modifié, et les ménages bénéficiant du droit au retour. Ce droit est assimilé à une mutation, depuis la mise en place de la gestion en flux, maintenant c'est le bailleur qui s'occupe de la mutation, et donc il y a des ajustements qui devaient être faits, et qui n'avaient pas été pris en compte. Ce droit est assimilé à une mutation et relève donc d'une demande de logement social classique, hors dispositif ANRU.

L'État comptabilise son engagement dans le neuf en nombre de logements mis à disposition et non en relogements effectifs réalisés. Voilà.

Pour rappel, juste pour la ville de Choisy-le-Roi quand même, pour Choisy-le-Roi nous continuons l'exercice de référent de suivi des logements, et le maintien de son taux d'engagement de 50 %. Je le répète, 50 % des logements neufs de son contingent équivalent à neuf nouveaux logements pour les livraisons neuves à venir. Donc, les livraisons neuves sont citées en page 1, alors je ne les redis pas. Merci.

**M. le Maire :** Merci Monsieur Druart. Donc Madame... une intervention.

**Mme Zenati :** Oui. Bonjour à tous, chers collègues, Monsieur le Maire. Moi, j'avais une question par rapport à ça. Dans les logements neufs que vous proposez, donc dans les 50 % des logements neufs dont vous parlez, il y a, sur la commission consultative sur la commission consultative qui avait eu lieu la dernière fois, page 8, vous expliquez qu'au quartier des Navigateurs il n'y a aucun T5 alors que sur la destruction de l'immeuble Jacques Cartier, il y avait énormément de T5 et de T6. Est-ce que cela peut être expliqué, s'il vous plaît ? Merci.

**M. le Maire :** Je n'ai pas le souvenir de T6 ni de T5. Il y avait essentiellement des T4. La destruction, j'avoue qu'elle a été faite...

**Mme Zenati :** Pour habiter dans le quartier, je peux vous confirmer que dans l'immeuble Jacques Cartier il y avait effectivement des T6 et des T5.

**M. le Maire :** D'accord. Bon. Alors cette destruction et reconstruction avaient été votées à l'époque par les habitants. Je n'étais pas encore maire. Donc, ça a été fait avant que nous soyons en responsabilité. Nous avons relancé, parce que c'était bloqué. Donc j'aurais du mal

à vous répondre sur des décisions qui ont été prises par l'ancien maire et Valophis. Après, je connais quand même très bien ce quartier. Alors peut-être qu'il y avait un T6 ou un T5. Il y avait des T4, ça, c'est certain. D'ailleurs, c'est un problème parce qu'il n'y a plus trop de T4 disponibles et il reste, je crois, combien de familles ? Et dans les programmes neufs, il n'y a plus de T6. Ça, c'est des choix du bailleur. Je crois que c'est fini à peu près partout. Les bailleurs ne construisent plus de T6, sachant que sur des constructions d'accession, même sociales, ce qui reste à la fin sur les bras des bailleurs, notamment expansiels, c'est des T5 ou des T6 qui s'avèrent invendables ou inlouables, voire même des T4, parce qu'avec les prix... Bon, la situation est ainsi. Elle avait été figée il y a maintenant plus de sept à huit ans, si ce n'est plus, et voilà. Donc nous avons amendé beaucoup de choses, nous avons relancé beaucoup de choses, mais ça avait été décidé... Mais de toute façon, comme le dit M. Druart, il n'y a plus de T6 ou même de T5 dans les nouveaux programmes actuels qui se font.

**Mme Zenati :** Alors juste revenir toujours à la page 8 de la commission consultative, effectivement vous expliquez qu'il y a des T5 sur les villes d'Orly, Thiers, Rungis, Vitry, Villeneuve-le-Roi et Ivry. Concernant les T6 et T5, je pense qu'on peut peut-être demander à Monsieur Thiam, qui a habité, je crois, ces logements, et qui connaît tout aussi bien que moi ce quartier. Est-ce que vous pouvez nous confirmer qu'il y avait bien des T5 et des T6 sur l'immeuble Jacques Cartier, s'il vous plaît ?

**M. le Maire :** Alors admettons qu'il y avait des T5, des T6, des T7, des T8, je vous explique que ça avait été acté il y a huit ou neuf ans, que nous ne sommes pas à la place de Valophis et que Valophis est souverain. C'est eux qui payent pour construire les logements dont ils pensent qu'ils sont demandés par la population. Et c'est vrai que pour assister et recevoir des gens, il y a beaucoup de T4 qui sont demandés. Je vais donner la parole M. Druart qui assiste toutes les semaines à la Caleol, là où il y a les réunions pour les logements. Valophis n'a pas de demande de T6. Alors peut-être qu'il y a une famille qui aurait souhaité des T6, mais pour le coup, ce qui se dessine maintenant, c'est les bailleurs sociaux qui sont en responsabilité là-dessus. Ils ne font plus de T6 et ce n'est pas la Ville qui peut leur imposer de construire des T6 ou des T5 si après ils ne les louent pas. Mais bon, M. Druart va vous en dire plus.

**M. Druart :** Alors, je le rappelle, l'avenant n° 2 concerne la phase 2 qui ne représente que 70 logements. Il y avait une estimation des besoins, donc il n'y avait pas besoin de T5. Et je ne vais pas revenir sur ce que Monsieur le Maire a dit au niveau des T6, ça a été dit. Donc ça a été acté comme ça, sachant que dans la première tranche il y a eu des constructions de T5. Merci.

**M. le Maire :** Oui, effectivement, il y a cette distinction : nous sommes sur le deuxième volet de cette rénovation. Sur la première, il y a eu des T5. Bon. Moustapha, tu peux dire un mot puisque tu as habité là-bas, je veux bien, mais ça ne fera pas avancer le schmilblick.

**M. Thiam :** Moi, je n'ai jamais eu de T6, j'habitais à Christophe Colomb. Mais il y a eu des assemblages, à un moment donné, pour permettre à des familles qui étaient en difficulté d'avoir par exemple deux appartements, ce qui donnait un faux T6, alors que ça n'a jamais été. Sinon, pour dire, il y a dans certaines villes que vous avez citées, des fois ils disent « T5 », mais ce n'est pas des T5. C'est des T4 qui sont reconditionnés, pour moi c'est trompeur. Voilà, je préfère un bailleur qui ne dise « Vous avez un T5 ou un T4 qui respecte les normes de métrage », que quelqu'un qui vous vendrait un T6 pour un T4. Voilà. Je vous remercie.

**Mme Zenati :** Alors je vais juste, par contre, Monsieur Thiam, sur les T4 de Valophis qu'il y a sur Dumont d'Urville et Magellan actuellement. C'est des T4, mais qui sont des faux T3.

Donc Valophis fait exactement la même chose. Juste pour rectifier ce que vous venez de dire.

Et puis j'avais une autre question, Monsieur le Maire, si vous permettez. Merci. Du coup, dans le cadre du NPRU et des engagements pris en matière de mixité sociale sur la ville, il était prévu que 70 logements démolis soient reconstitués ailleurs dans la ville. Et nous souhaiterions savoir en est cette reconstitution. Combien de logements ont été effectivement reconstitués à ce jour ? Sur quel site ? Et quelle est la répartition prévue entre les différents quartiers ? Merci beaucoup.

**M. le Maire :** La reconstitution est faite. Ce n'était pas que sur Choisy, c'était même dans des villes avoisinantes. Ce qui a été imposé, c'est la reconstruction des logements sociaux. Et ça a été fait, à ma connaissance, et bien fait puisque toutes les familles y ont trouvé leur compte. Je pense, et je vais demander à Monsieur Druart, qu'il doit rester 10 familles à reloger. Ou on a tout relogé ? Sur l'ensemble du projet, nous devons reconstituer tous les logements, je crois que ça a été reconstitué. Après, il faut que les familles acceptent. On leur laisse le choix une fois ou deux fois de choisir où elles veulent aller. Mais bon, à un moment, il faut qu'elles acceptent le logement. Mais, à ma connaissance, tout le monde a été relogé, sauf 10 familles.

**M. Duart :** Oui, c'est ça.

**M. le Maire :** Voilà, donc sur l'ensemble, il reste 10 familles à reloger à qui on propose régulièrement des logements. Et d'ailleurs, sur les 10, ça va aboutir, puisque nous avons conclu un accord et nous avons même, pour tout vous dire, nous avons même des logements sociaux qui sont à Saint-Maur et qui sont proposés aux familles choisyennes dans le cadre de la reconstitution. Et nous-mêmes nous avons accepté, pour aider la ville d'Orly qui est dans le même cas, et dans le même esprit nous allons avoir des logements sociaux qui dépendent du contingent d'Orly, parce que ce qui est précisé c'est de la reconstitution des logements démolis qui ne seront pas au même endroit, mais qui doivent être ailleurs. Mais ça, peu importe la ville. Alors, à 90 %, ça été fait à Choisy-le-Roi, et un peu sur tous les quartiers.

**Mme Zenati :** Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** Très bien. D'autres interventions là-dessus ? Non ? Je n'en vois pas. Madame ?

**Mme Tazamoucht :** Je voulais revenir sur le fait que vous dites qu'on propose un logement, puis un deuxième, et si ça ne va pas... J'ai trouvé ça un petit peu... parce que les gens n'ont pas choisi ce projet, on va dire ça comme ça. Ils subissent un déménagement, quelque part. Le fait d'être relogés, ils le subissent. Si l'appartement qui leur est proposé ne correspond pas ou ne convient pas, s'il faut en proposer un troisième ou un quatrième, il faut le faire. Je tiens à rappeler ça, parce que, ayant vécu le projet des Troènes avec ces propositions de relogements, ces menaces... il y a pas mal de choses qui se sont passées, et d'ailleurs c'est ce qui m'a mise en colère. Sur la résidence des Troènes à l'époque, l'ayant vécu par rapport à ma mère, c'est pour ça que je vous dis que j'ai trouvé ça très difficile pour les locataires. Je ne sais pas comment s'est passé ce relogement-là au niveau des Navigateurs. Et on avait aussi cette contrainte, on nous disait « On vous propose une fois, deux fois et puis si vous n'êtes pas d'accord, ça va être pareil. » Donc, comme je vous dis, ça peut être deux fois, trois fois, quatre fois, l'essentiel est que la famille concernée, à qui on impose de déménager ou de changer d'habitation alors qu'elle n'a rien demandé, on la respecte jusqu'au bout. Voilà. Et je ne pense pas qu'il y ait eu 10 000 familles concernées, mais si ça doit arriver, autant qu'elles soient respectées. On la menace, quoi, c'est pour ça que je souhaitais intervenir. Je me suis sentie tout à fait concernée.

**M. le Maire** : Très bien Madame. Vous parlez sans savoir.

**Mme Tazamoucht** : Ne me dites pas ça comme ça, Monsieur Panetta.

**M. le Maire** : Chère Madame, je peux répondre ?

**Mme Tazamoucht** : Oui, mais ne commencez pas en me méprisant à chaque fois, et en me disant « Vous parlez sans savoir ».

**M. le Maire** : Vous avez employé le terme « menacer », Madame. Vous dites que nous menaçons.

**Mme Tazamoucht** : Non, mais attendez, je vous parle de mon expérience personnelle, au niveau du quartier des Troènes, je vous posais la question, à savoir j'espère que ça ne se passera pas comme ça.

**M. le Maire** : Bon, je peux répondre, oui ? Vous employez des termes graves : « menaces ». Sachez Madame, quand je dis que vous ne savez pas de quoi vous parlez, c'est parce que vous n'assistez pas au Caleol, vous n'assistez pas au montage des dossiers au service logements, vous ne savez pas comment on monte les services logements. Permettez-moi de vous le dire, ce n'est pas une critique, c'est ainsi. Parce que bon, chacun a son travail à faire. Je peux vous dire que les familles sont infiniment respectées, que nous avons 3500 demandes de logements, et nous avons réussi à en affecter 1400, ce qui n'avait jamais été fait. Lorsqu'on a 3500 demandes de logements, et lorsque moi je reçois le samedi matin les gens qui demandent un logement et qui ont refusé une fois, deux fois, trois fois un logement, alors permettez-moi de leur donner mon conseil, qui est le mien et qui n'est pas le vôtre, je dis à ces familles « ne refusez pas un logement parce que vous allez vous retrouver sans logement, parce qu'il n'y a pas assez de logements ». J'estime que lorsqu'ils ont refusé un logement, un deuxième et un troisième, au bout d'un moment, c'est stop. Je suis désolé. Quand les conditions qu'ils demandent, le nombre de chambres, etc. sont remplies, en plus nous savons des fois pourquoi ils refusent : la fenêtre n'est pas comme ça, la cuisine n'est pas comme ça. Bon. Je suis désolé.

**Mme Tazamoucht** : Monsieur Panetta, je ne parle pas des gens qui...

**M. le Maire** : Madame, je ne vous ai pas donné la parole : je réponds. Est-ce que pour une fois on va respecter les protocoles d'un Conseil municipal ? J'ai compris ce que vous avez dit. Je vous réponds et on va en rester là. Je vous dis que les gens sont respectés, mais qu'effectivement, vu la pénurie de logements, et vu aussi le travail que ça demande (visite de logements, composition des dossiers), vous voulez qu'on fasse quoi ? Si on propose à une famille 10 logements qu'elle n'accepte pas, et on continue jusqu'au vingtième ? Eh bien non. Au bout de trois refus, on passe à une autre famille, parce qu'il y a d'autres familles qui, elles, accepteraient ces logements. Et donc si on passe son temps avec des familles qui disent tout le temps « non », c'est les autres familles qui en pâtissent. C'est comme ça que ça se passe. Donc on leur laisse le choix. J'estime que trois refus, c'est déjà pas mal, parce que c'est beaucoup de travail des agents. Et ça nous permet aussi, après, de nous occuper des autres familles. Il y a 3500 demandes rien qu'à Choisy-le-Roi. Il y en a près de 40 000 sur le Val-de-Marne, et si on prend Valophis qui s'occupe de l'ensemble des villes, plus les autres bailleurs... Alors de toute façon c'est ainsi, et d'ailleurs souvent ils le comprennent très bien, c'est pour aller dans leur intérêt qu'on leur conseille — alors bon, ils peuvent refuser un logement ou deux — de finir par accepter un logement parce que souvent ils se retrouvent sans logement. Et ça, je le vérifie tous les jours, parce que les logements qu'ils refusent, ils sont attribués à d'autres. Et il y a des familles qui ont voulu revenir sur des logements qu'elles avaient refusés, mais ils ont été attribués à d'autres, et elles se retrouvent

sans logement. La réalité, elle est là. Il n'y a pas une volonté de ne pas les respecter, de les menacer : personne ne menace personne. On les respecte, mais il y a un moment, voilà ce qui est sur le marché, voilà ce qu'on peut vous proposer. Voilà. Et en respectant les conditions et la composition de la famille au maximum, bien sûr. Oui ?

**Mme Tazamoucht :** Je ne parle pas des gens qui viennent faire des demandes de logement classiques et que vous recevez dans votre bureau le samedi, Monsieur Panetta. Je parle précisément des gens qui, quand on vit un projet comme celui-là, et qui sont donc obligés un matin de déménager, mais ce n'est pas de leur fait, j'estime que s'arrêter à deux ou trois propositions, comme vous l'avez dit : non. C'est tout. Pour les autres, qui font des demandes classiques, oui, bien évidemment, à un moment, on ne va pas accumuler les propositions de logements *ad vitam aeternam*. Mais, je vous rappelle que l'exemple que je prenais, c'était celui de la résidence des Troènes, et que oui, je vous confirme qu'il y a quand même des intimidations. Peut-être que là, ce n'est pas le cas, et je n'ai pas dit que ça avait été le cas. Je n'ai pas de dossier sur ce sujet-là, mais je vous alerte quand même. C'est tout

**M. le Maire :** Bon. Moi je suis ce qui se passe au service logement de Choisy-le-Roi. Ce qu'on appelle la CALEOL qui se réunit toutes les semaines, maintenant, que ce soit parce qu'il y a une rénovation et c'est pour le bien des habitants, je suis désolé, le problème est tout à fait identique. Et il y a des gens qui ont eu jusqu'à quatre ou cinq choix, parce qu'on a fait le maximum. Mais quand les logements se raréfient, c'est un très mauvais conseil de donner à quelqu'un qui est en demande de logements qu'il refuse systématiquement ou trop souvent un logement, parce que le logement lui passe sous le nez. Il y a d'autres familles en attente qui l'ont, et quand il se réveille, c'est trop tard. Et nous avons de nombreuses personnes qui auraient pu avoir logement, et qui après avoir refusé deux, trois fois, quatre fois un logement, trois ans ou quatre ans après, toujours sans logement, parce qu'entre-temps, l'offre se raréfie. Voilà. Maintenant, moi je suis responsable des agents de la Ville. Bon, les agents de la Ville, au service logement, ça serait plutôt l'inverse, entre ce qu'ils se prennent et le stoïcisme qu'ils ont, la patience qu'ils ont, ça serait plutôt l'inverse. Mais si un agent répondait mal, on s'occuperait de lui. Ce n'est pas le cas au service logement à Choisy-le-Roi. Mais si ça devait advenir, bien sûr, on s'en occuperait, parce que tout le monde a droit à l'écoute et au respect, et c'est ce qui se passe. Mais les agents aussi ont le droit à l'écoute et au respect, et je peux vous dire que c'est souvent bafoué. Mais bon.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions là-dessus ? Non ? Bon, on va passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ?

Bien. C'est voté, merci.

*Vote de la délibération n° 26 084*

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphine, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 084 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire :** Alors nous passons aux commerces. Je donne la parole à Monsieur Karim Garrouit. Alors c'est la fixation du tarif pour la participation des exposants alimentaires et non alimentaires sur le marché de Noël.

## **COMMERCES**

### **→ Fixation du tarif pour la participation des exposants alimentaires et non alimentaires sur le marché de Noël 2026**

**M. Garrouit :** Merci Tonino. Alors, je vais essayer de ne pas faire trop fort. Mes chers collègues, cette délibération est désormais un classique de notre calendrier. Pour la sixième année consécutive, nous organisons le marché de Noël : un rendez-vous attendu des Choisyens pendant les fêtes de fin d'année. Comme chaque année, il s'agit de fixer la participation financière demandée aux exposants : artisans, producteurs, commerçants et autres restaurateurs, selon les types de structures, sa taille, l'activité, et le fait qu'elles soient ou non domiciliées à Choisy-le-Roi. Je rappelle que cette participation permet de financer en partie les illuminations, les chalets, le raccordement électrique, le matériel et les animations mises à disposition.

Le bilan 2025 est positif. Le sondage réalisé auprès des commerçants fait état d'une satisfaction générale sur la qualité des animations et de la logistique, ainsi que d'une fréquentation en hausse qui s'est traduite dans la plupart des cas par un chiffre d'affaires en hausse.

Pour 2026, nous proposons une augmentation mesurée de 2 % arrondis à l'euro supérieur, soit concrètement quelques euros par emplacement, entre deux et cinq euros. Une hausse modeste qui maintient l'attractivité du marché, tout en préservant la qualité de l'événement. Je vous propose donc d'approuver ces montants. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci Karim. Donc, ce que nous tenons à souligner, ça mériterait même, vu la qualité du matériel qu'on met à disposition, et vu ce que font payer les autres villes alors qu'elles ne mettent pas de chalet à disposition, mais des tentes, ça mériterait quand même une augmentation. Mais vu les difficultés de tout le monde, des commerçants, les artisans qui viennent, on a été modique avec les 2 % qui ne représentent même pas le coût de l'inflation. Et, Karim, si tu peux donner le coût du week-end, c'est vraiment bas, et c'est pour ça que nous avons beaucoup de demandes, c'est 150 euros pour les deux jours, non ?

**M. Garrouit :** Oui, à peu près. Ça dépend. Le minimum, c'est 80 euros pour les charges de roulement, et pour les chalets c'est 153 euros si on est non-choisyen, et 123 euros si on est choisyen.

**M. le Maire :** Voilà. Donc c'est des tarifs très bas, acceptables. Ce qui assure quand même le succès de notre marché de Noël. Voilà. Bon. Y a-t-il des interventions là-dessus ? Non ? Je n'en vois pas. Tu voulais dire quelque chose, Ali ?

**M. Id Elouali :** Non, non.

**M. le Maire** : OK, donc on passe au vote.

**M. Id Elouali** : C'était juste...

**M. le Maire** : OK. Bon, y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Bien. C'est voté à l'unanimité. Merci.

*Vote de la délibération n° 26 085*

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphine, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHE Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRICA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 085 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Alors nous passons maintenant à la répartition d'une partie de la subvention municipale aux associations locales. Non, non, excusez-moi, j'ai oublié notre ami Moustapha : tarification de la taxe locale sur la publicité extérieure.

#### **→ Tarification de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2027**

**M. Thiam** : Donc, Mesdames et Messieurs, cette délibération a pour objet de mettre à jour les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Pour rappel, cette taxe s'applique aux enseignes, préenseignes et dispositifs publicitaires visibles depuis la voie publique. Conformément à la réglementation, les tarifs sont revalorisés chaque année en fonction de l'inflation. Pour 2027, cette revalorisation est fixée à 0,9 %. Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les modalités actuelles en vigueur et d'adopter les nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

**M. le Maire** : Merci Moustapha. Là aussi, c'est modeste. C'est à peine le coût de la vie. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Abstentions ? Monsieur Bauhain ? Et Madame Zenati après. Monsieur Bauhain. Et qui aussi ? Le pouvoir ? C'est Monsieur Balias ? Bon, d'accord. Commencez, l'un ou l'autre. Vous avez demandé la parole, Monsieur Bauhain ?

**M. Bauhain** : Non, non, c'était pour voter l'abstention. C'est tout.

**M. le Maire** : D'accord. Je croyais que vous vouliez intervenir. D'accord. Donc il y a combien d'abstentions ? Quatre ? D'accord. Et le reste, c'est pour. D'accord. Merci.

*Vote de la délibération n° 26 086*

Ont voté pour : 39

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphine, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, TAZAMOUCHE Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRKA Youssef, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 4

BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ZENATI Ahlem, BAUHAIN Matthieu.

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 086 est adoptée à la majorité.*

**M. le Maire :** Bien. Alors maintenant nous arrivons à la répartition d'une partie de la subvention municipale aux associations pour l'année 2026. Je donne la parole à Monsieur Andriantafika.

## **DÉVELOPPEMENT LOCAL CITOYENNETÉ — DLC**

### **→ Répartition de la subvention municipale aux associations locales pour l'année 2026**

**M. Andriantafika :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, permettez-moi avant toute chose de rappeler le cadre dans lequel s'inscrit la délibération que nous soumettons ce soir à votre approbation. Au budget primitif 2026, voté le 18 février 2026, il est prévu une enveloppe budgétaire de 100 000 € pour soutenir le monde associatif choisyen. Cette enveloppe couvre à la fois le fonctionnement des associations, leur permettant d'exercer leurs missions au quotidien, et le financement des projets concrets porteurs de sens pour les habitants. C'est un choix politique fort, assumé, qui dit quelque chose d'essentiel : la ville de Choisy-le-Roi croit en ses associations. Elle croit en celles et ceux qui bénévolement, parfois au prix d'efforts considérables, font vivre le lien social, animent nos quartiers, accueillent nos aînés, forment notre jeunesse, accompagnent nos publics les plus fragiles et portent fièrement les valeurs de solidarité, de culture et de citoyenneté.

Mais, confier de l'argent public, c'est d'abord une responsabilité. Cette responsabilité impose une méthode. Je souhaite vous présenter avec précision le processus que nous avons suivi pour instruire les quelques 94 demandes que nous avons reçues.

Tout commence par une commission interne réunissant l'élus à la vie associative, la direction générale des services, et le service développement local et citoyenneté. Sa première instance permet un examen attentif de chaque dossier en s'appuyant, bien sûr, sur les éléments fournis par les associations elles-mêmes : bilan d'activité, compte-rendu financier et projet détaillé. Mais nous n'avons pas voulu rester seuls dans cette appréciation. Nous

avons consulté les services municipaux concernés, qu'il s'agisse de la direction des sports, de la culture, l'éducation ou des affaires sociales, afin de recueillir leurs avis techniques et de renforcer le partage d'informations autour des projets associatifs. Cette transversalité est précieuse, elle permet d'éviter les angles morts, de croiser les regards et de mieux mesurer l'ancrage réel d'une association dans la vie de notre commune. Les propositions ainsi affinées ont été présentées récemment à la commission Vie Associative, une instance collégiale qui réunit des élus de la majorité, la direction générale, le service DLC, mais aussi des élus de l'opposition, car les deniers publics n'appartiennent à aucun groupe politique. Leur répartition équitable est l'affaire de tous les représentants des Choisyens.

Alors pourquoi toutes ces étapes ? Parce qu'elles ne sont pas de simples formalités procédurales, elles sont les gardiennes de l'équité. Sans elles, comment s'assurer que chaque association est traitée selon les mêmes critères ? Comment démontrer aux contribuables que leur argent est utilisé à bon escient ? Ces étapes sont la traduction concrète de notre exigence démocratique, parce que les associations méritent que nous leur expliquions, non seulement ce que nous décidons, mais pourquoi. Voici les dimensions essentielles qui ont guidé notre évaluation de chaque demande :

- Tout d'abord, l'impact sur les habitants et sur la commune : une subvention doit se traduire en service rendu, des activités proposées, en présence sur le terrain.
- Puis, la diversité des publics touchés : nous soutenons les associations qui s'adressent à tous : enfants, jeunes, adultes, seniors, personnes en situation de handicap.
- L'inclusion des publics fragilisés : une attention particulière est portée aux structures qui accompagnent celles et ceux que la vie a mis de côté.
- La qualité de gestion : les associations qui présentent des bilans clairs, des comptes rigoureux et surtout une gouvernance transparente méritent la confiance de la collectivité.
- La participation à la vie municipale : les associations qui s'investissent dans nos événements partagés, il s'agit du forum des associations, d'Assos En Scène, du forum santé ou encore d'Anim'été, témoignent d'une volonté de collaborer ensemble. Ce partenariat actif est valorisé.
- Enfin, pour les associations de solidarité internationale, nous avons privilégié la démonstration d'un ancrage local. Agir au loin ne saurait dispenser d'exister ici à Choisy-le-Roi, au service de nos concitoyens.

Alors, à l'issue de ce processus, vous disposez la répartition de l'enveloppe budgétaire allouée aux associations.

Je souhaite signaler deux situations particulières :

- La première concerne l'office du tourisme : une subvention de 6 500 euros lui a été attribuée, identique à 2025. Elle a fait l'objet d'une délibération à part en date du 15 avril 2026. Cette association traversait des difficultés de trésorerie qui nécessitait une réponse adaptée. La Ville a décidé d'un versement exceptionnel en deux temps, afin de lui permettre de faire face à ses engagements dans les meilleures conditions. C'est une décision de solidarité, cohérence avec notre rôle de soutien aux structures qui œuvrent pour Choisy-le-Roi.

- La seconde concerne le CVAC, le Conseil de la vie associative. Une enveloppe dédiée avait été prévue en 2025 pour cette instance. Or, aucune demande de subvention n'a été déposée pour l'année 2026. Nous le notons, avec la conviction que ce dialogue institutionnel avec le monde associatif doit se poursuivre et se renforcer.

Au final, cette année, 94 demandes nous ont été adressées. 89 d'entre elles ont été soutenues, soit un taux d'accompagnement particulièrement élevé qui illustre la réalité et la vitalité du tissu associatif choisyen. Nous notons avec satisfaction l'arrivée de nouvelles associations, signe d'une vie locale en mouvement, de nouvelles énergies citoyennes. Et parallèlement, certaines associations, malheureusement soutenues l'an dernier, n'ont pas déposé de demandes en 2026 pour des raisons diverses que nous nous attacherons à mieux comprendre.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais conclure sur une perspective d'avenir. Depuis ma prise de fonction en qualité d'adjoint délégué à la vie associative, j'ai souhaité engager une démarche de fond, un audit de notre politique associative, non pour remettre en cause ce qui a été construit, car beaucoup a été fait et bien fait, mais pour établir un diagnostic partagé, honnête et lucide. Cet audit vise à mieux comprendre les difficultés que rencontrent les associations au quotidien, à saisir leurs attentes vis-à-vis de la Ville, à identifier des marges de progrès dans nos relations partenariales. Celui-ci se traduira par des rencontres individuelles avec les associations, parce que je crois au dialogue direct, à l'écoute et à la coconstruction. Notre ambition est claire : faire de Choisy-le-Roi une ville exemplaire dans son soutien au monde associatif, une ville où les associations ne sont pas de simples bénéficiaires de subventions, mais de véritables partenaires de l'action publique locale. Des partenaires que nous respectons, bien sûr, que nous accompagnons, et dont nous mesurons chaque jour l'apport irremplaçable à la qualité de vie de nos concitoyens. Merci.

**M. le Maire :** Merci Monsieur Andriantafika. Monsieur Bauhain.

**M. Bauhain :** Une question. Évidemment, je voudrais prendre position, mais ça dépend aussi de la réponse à la question. D'abord, bravo pour tout ce travail, et surtout bravo à toutes les associations qui ont effectué tout ça, ces dossiers qui viennent au bout d'actions primordiales pour notre ville. Une question : l'association Les Fleurs Des Navigateurs, chaque année demandait et recevait une subvention, au regard des actions très importantes que cette association effectue dans notre ville : une fois par semaine à la Maison des Femmes, l'aide aux devoirs, l'aide juridique, l'aide administrative, le Noël auquel tous les enfants participent dans le quartier, la fête de quartier fin août, l'événement des femmes autour de la date du 8 mars, un rôle de cohésion sociale essentielle dans le quartier. Vous l'avez dit, animer nos quartiers c'est une priorité. Vous avez parlé d'équité dans les critères, et aussi de critères identiques à l'année dernière. Les actions de cette association ont eu lieu et sont primordiales pour la cohésion sociale des Navigateurs, mais pas seulement, j'ai parlé de la Maison des Femmes, notamment, la participation importante. Pourquoi n'y a-t-il plus de subventions ?

**M. Andriantafika :** Je tiens tout d'abord à préciser que je n'étais pas en fonction lors de la première commission interne, dans le processus qui s'est tenu début mars 2026. C'est ma prédécesseur, Sabrina Fontaine, qui représentait la délégation à la vie associative. Monsieur le Maire, m'a par la suite informé des problèmes rencontrés avec cette association, effectivement, Les Fleurs Des Navigateurs. Effectivement, je parlais aussi, dans les critères, qu'il fallait aussi une gouvernance irréprochable. Donc, je laisse à Monsieur le Maire le soin d'apporter les précisions nécessaires.

**M. le Maire :** Alors, je vais être très clair. Dans les critères, les dirigeants d'une association ne peuvent pas se servir d'argent public pour l'employer à des fins politiques. Donc pour l'instant, pour l'association Les Fleurs Des Navigateurs, nous examinons le dossier. Il y a ce premier point qui a été plus que visible. Je crois que, Monsieur Bauhain, vous n'avez pas à vous plaindre dans votre application de la part des dirigeants des Fleurs Des Navigateurs. Je rappelle juste que même pour un agent de la ville, chacun a le droit d'avoir son opinion politique, chacun a le droit de voter pour qui il veut, mais il y a toujours un devoir de réserve, et surtout qu'il ne se passe pas aux yeux et au vu de tout le monde. Vous permettez quand même que je termine, mon cher Monsieur Bauhain, quand même. Et moi, je parle, contrairement à vous, sans arrière-pensée, en toute franchise. Les Fleurs Des Navigateurs, sa présidente ou directrice, ou son fils qui est président, parce que je n'ai pas compris qui est réellement président, s'est servi de l'association au vu même des habitants. Les associations elles-mêmes ont à redire maintenant sur cette association. Je le dis ici, elle s'est servie de cette association, donc l'argent public, à des fins cachées qui étaient politiques. Pour autant, le dossier des Fleurs Des Navigateurs doit être approfondi, parce qu'elle a bénéficié aussi, je le dis, indûment, de subventions trop importantes, et là on parle d'équité, par rapport à d'autres associations qui font le même travail. Il y a aussi des associations qui se proposent de faire le même travail et si elles sont plus compétentes, on a quand même le droit de choisir de faire tourner. Donc pour l'instant nous allons revoir le dossier de l'association Les Fleurs Des Navigateurs.

Et en ce qui concerne la Maison des Femmes, nous verrons ça avec l'adjointe, nous avons aussi des professionnels ou des personnes qui veulent s'en occuper. Il a quand même eu des choses étranges qui se sont passées, et au niveau équité et sincérité, moi je vous dis qu'il n'y a pas eu d'équité et qu'il n'y a pas eu de sincérité. La preuve, Madame qui est à côté de vous, j'étais présent, a fait beaucoup de cinéma avec cette association pour vous introduire partout et notamment aux Navigateurs, parce que vous n'y aviez jamais été, voilà.

Et donc il y a eu l'utilisation de cette association à des fins politiques, et ça, c'est inadmissible. Et ce n'est pas parce que Madame était sur votre liste. Pas du tout. Surtout lorsqu'on voit les résultats que ça a donnés. Donc on n'a rien à avoir peur de ça. Mais faut-il continuer à donner de l'argent public à une association qui n'a pas été sincère ? Ou alors que la direction change. Qu'on me prouve que cela va changer. Que le but c'est initialement aider les gens et non pas « favoriser une carrière politique » entre guillemets, enfin, des vues politiques. Parce que lorsqu'en plus on a posé la question, on nous a menti. Parce qu'on n'est pas dupe, on a vu ce qui se passait. Et personnellement, j'ai posé la question. On a posé la question. On nous a assuré « Mais non, non, non, mais non, c'est un hasard. Non, non, on ne va pas faire de politique. » À votre présence, tout le temps, que vous étiez introduit partout dans cette association, je suis désolé, j'étais présent. Mais moi, on n'avait pas besoin de m'introduire ni de me présenter les gens, je connais tout le monde. Désolé, Monsieur Bauhain. Pour l'instant, le dossier des Fleurs Des Navigateurs est en suspens. C'est personnellement que je l'ai demandé. M. Andriantafika n'a rien à voir là-dedans. J'assume. J'assume. Ça suffit. Il y a d'autres associations aussi, en 2020, qui ont eu bien peur que je me comporte comme vos amis communistes qui, à Villejuif, lorsqu'il a été il a viré tout le monde, toutes les associations. Je n'ai pas fait ça. Je ne l'ai pas fait en 2020. Je ne le ferai pas non plus. Il y a d'autres personnes qui ont des associations, qui ont des subventions, qui ne va pas pour moi, qui ont voté pour un candidat, mais qui ont su garder une certaine distance et une certaine discrétion. Voilà, c'est tout. Donc pour l'instant, on parlait du CVAC tout à l'heure, le CVAC est demandeur d'un certain nombre de choses à ce sujet. Donc nous sommes en train d'examiner la situation. Oui, Monsieur Bauhain ?

**M. Bauhain :** D'abord vous avez dit « des choses étranges », il faut quand même clarifier. Qu'est-ce que c'est « des choses étranges » qui se sont passées ? Je crois que vous parliez de la Maison des Femmes à ce moment-là.

**M. le Maire** : Non, pas à propos de la Maison des Femmes.

**M. Bauhain** : « Des choses étranges » ?

**M. le Maire** : Bon, écoutez, j'ai certaines choses avec qui j'en discuterai, avec qui de droit j'en discuterai. Voilà. Je dis que Les Fleurs Des Navigateurs ont bénéficié d'un traitement sans équité avec les autres associations. Vous n'avez qu'à voir les subventions dont elles ont bénéficié. Donc, avec M. Andriantafika, nous allons faire un audit sur toutes les associations. Nous allons revoir le cahier des charges pour que cette équité existe sans ambiguïté. Voilà. Donc nous allons examiner la situation. D'ailleurs, nous attendons la démission des dirigeants et dirigeantes des Fleurs Des Navigateurs, puisqu'ils ont choisi une autre voie que la voie associative. Et ça, je suis désolé, ça se fait partout.

**M. Bauhain** : Alors d'abord, autour de cette table, majorité ou opposition, beaucoup d'entre nous ont des engagements associatifs, en ont eu et en ont toujours. Heureusement. C'est ce qui fonde une partie de la légitimité de l'engagement citoyen. Et le nier, c'est faire semblant. Donc, j'en vois autour de cette table, comme toujours, des engagements associatifs, y compris avec des responsabilités, et c'est heureux. Maintenant, je le dis très tranquillement, j'ai évoqué une partie des actions : vous sanctionnez tout un quartier. Oui, j'ai parlé du Noël, j'ai parlé de la fête de la Ville, j'ai parlé de l'aide juridictionnelle, de l'aide administrative, de l'aide aux devoirs, de l'aide à la linguistique, etc. C'est l'association qui fait le plus dans le quartier. Ça ne veut pas dire que c'est la seule association, et c'est heureux aussi, mais c'est indéniable.

**M. le Maire** : Très bien.

**M. Bauhain** : Attendez, s'il vous plaît. Vous avez évoqué des choses très graves. Ils m'auraient introduit. Je vais vous dire une chose : ceux qui sont autour de cette table me voient quand même très souvent aux événements de la Ville, et ça ne date pas d'hier.

**M. le Maire** : Mais c'est une plaisanterie !

**M. Bauhain** : Laissez-moi terminer.

**M. le Maire** : C'est une plaisanterie !

**M. Bauhain** : Laissez-moi terminer. Je m'y rends autant que possible, et personne ne m'a introduit, et d'ailleurs, vous-même vous étiez invité à chaque fois. Oui, à chaque fois puisque vous m'y avez croisé. Personne ne m'a introduit, et je le dis très tranquillement : les membres d'une association ont le droit d'avoir d'autres activités à côté. Et par contre, essayez de démontrer que dans la moindre communication, dans la moindre action, dans la moindre initiative, dans la moindre discussion interne de cette association il y a eu du politique.

**M. le Maire** : J'ai compris. J'ai compris, Monsieur Bauhain.

**M. Bauhain** : Non, mais laissez-moi terminer.

**M. le Maire** : Non, mais vous n'allez pas parler pendant une heure, on s'est vus en conférence des présidents, il y a un règlement. Ça va, j'ai compris.

**M. Bauhain** : Franchement, je ne suis pas long. Je termine. Laissez-moi terminer. Je parle calmement. Donc il n'y a aucun élément là-dessus. Vous avez parlé d'argent public à des fins politiques : « se servir de l'association au vu même des habitants à des fins cachées ». Ce sont des accusations extrêmement graves. Moi je le dis, il n'y a pas de problème de

neutralité dans cette association, comme dans tant d'autres. En revanche, permettez-moi d'évoquer une chose, sur le principe de neutralité qui s'applique aux collectivités dans l'attribution des subventions aux associations, le Conseil d'État le 8 juillet 2020 a été très clair là-dessus. Excusez-moi, au regard de vos propos, vous y contrevenez. Et j'irai même plus loin, ça porte un nom dans la loi : ça s'appelle de la discrimination politique.

Donc, je regarde celles et ceux qui sont autour de cette table...

**M. le Maire** : Bon, ça va, Monsieur Bauhain, j'ai compris. Vous allez encore parler pendant une heure et vous allez dire que je coupe la parole.

**M. Bauhain** : Non, 15 secondes...

**M. le Maire** : On s'est entretenus...

**M. Bauhain** : 15 secondes.

**M. le Maire** : On s'est entretenus au conseil des présidents.

**M. Bauhain** : 15 secondes.

**M. le Maire** : Et vous avez pu vous exprimer.

**M. Bauhain** : Celles et ceux qui sont autour de cette table, je sais qu'il y en a qui sont totalement en désaccord avec cette décision et qui l'ont dit en privé, en commission. Donc, laisser faire ça, ce serait extrêmement grave. Nous voterons évidemment la subvention aux autres associations, mais il n'y a aucun élément probant de ce que vous annoncez, et c'est extrêmement grave, je le dis très calmement, mais avec sérénité.

**M. le Maire** : Oui, bien sûr, écoutez, ça va ? Je peux quand même répondre ? Alors vous dites qu'on m'a invité : sachez que ce quartier, je le fréquentais, vous n'étiez pas encore né. Et votre voisine n'était pas née non plus. Et j'allais dans ce quartier, j'y avais tous mes amis depuis toujours, je n'ai pas besoin de Madame Zenati pour être introduit. Par contre, j'ai constaté...

**Mme Zenati** : Moi, c'est Ahlem.

**M. le Maire** : Très bien, excusez-moi.

**Mme Zenati** : Merci, Monsieur Panetta.

**M. le Maire** : Je veux simplement vous dire que j'ai constaté au moins à trois reprises, je suis désolé, au lieu de s'occuper des habitants du quartier, elle a discuté pendant une heure avec vous, elle vous a présenté à tout le monde, je ne vois pas quel intérêt, sinon celui de présenter tous les habitants, parce que vous étiez un simple habitant. Quand vous dites que vous êtes sur tous les événements, vous avez essayé pendant la campagne d'être présent, mais jusqu'à la campagne, personne ne vous avait vu nulle part. Je ne vous ai vu à aucun événement de la ville, je suis désolé. Et le fait que vous défendiez autant cette association et que vous ne parliez pas des autres, qui ont eu par exemple des subventions baissées, pour moi, c'est un aveu. Et il est couramment admis, il est couramment admis, et je l'ai pu vérifier, parce que des personnes qui avaient des associations et qui voulaient être sur ma liste, je leur ai dit « Il faut choisir : soit vous démissionnez de l'association et vous venez sur la liste, soit vous gardez l'association, mais vous ne venez pas sur ma liste ». Ça, ça s'appelle de l'équité. Ça s'appelle aussi une certaine moralité, Monsieur. Par trois fois, rien qu'aux Navigateurs, elle vous a introduit. Maintenant, vous dites « au détriment des habitants que ce

serait un scandale ». Mais allez parler aux habitants de ce qu'ils pensent, allez parler aux autres associations qui sont aux Navigateurs, de ce qu'ils pensent de l'action et pourquoi elle a été faite des Fleurs Des Navigateurs. Allez leur parler. Je suis désolé, vous n'êtes le porte-parole des habitants des Navigateurs. J'y vais assez souvent, je connais les autres associations, et qui n'ont pas du tout apprécié la posture des Fleurs Des Navigateurs.

Pour autant, je vous ai dit que nous sommes en train d'étudier le dossier et qu'à minima, la responsable qui s'est mise sur votre liste, je ne vois pas comment elle peut rester responsable de cette association et aussi responsable du CVAC. Donc ça, ça demande une réflexion, ça demande une analyse avec les autres associations, et c'est simplement du bon sens. Et ça existe partout. Écoutez, vous avez votre opinion, vous ne dites rien sur les autres associations. La seule qui m'intéresse c'est celle où votre voisine était sur votre liste, et même en très très bonne position. Voilà. Bon, ça ne vous a pas réussi. Vous auriez peut-être dû faire un meilleur choix. Bon.

Donc, pour le coup, quand vous osez dire que c'est au détriment des Navigateurs, on fait beaucoup pour les Navigateurs et on va continuer à le faire. Et s'il y a d'autres associations, il y en a notamment une qui fait beaucoup plus et depuis beaucoup plus longtemps, elle a le droit de s'exprimer, cette association. Elle a le droit de dire ce qu'elle a sur le cœur. Et nous avons le droit, par exemple, pour une fois, de réfléchir des subventions vers cette association dont je pense qu'elle fait un meilleur travail. Parce que lorsqu'on doit faire des choix, on choisit aussi l'association la plus sincère et qui fait le meilleur travail.

Pour autant, je le répète, un audit va être fait. Il y a quelques associations dont on va approfondir le dossier et à qui on fera une réponse définitive. Mais de toute façon, un audit va être fait avec des critères plus précis. Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions, j'aimerais qu'on passe au vote, parce qu'il y a d'autres sujets. Si ? Il y a une intervention ? Alors, allez-y, Monsieur.

**M. Madiande :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voulais intervenir pour compléter ce que disait Matthieu Bauhain juste avant, vu que j'étais à cette commission-là. Je le rappelle encore une fois, ça a été dit, mais on ne peut pas retirer une subvention à une association parce que sa présidente s'est présentée contre vous à une élection. C'est son droit le plus fondamental. La loi de 1901 la protège. Le droit administratif aussi. Et pour couper une subvention, il faut que ça soit sur des critères objectifs. Donc, le maire a beaucoup de pouvoir, mais pardon, il n'est pas au-dessus du droit administratif, je tiens à le rappeler.

Je veux dire aussi un mot sur la méthode de façon plus générale, parce que lors de cette commission, plusieurs associations ont été mises en cause sur la base d'affirmations sans document, sans preuve et sans élément tangible. Je prends un exemple concret : un flyer pour l'association franco-vietnamienne a été évoqué, un document qui aurait mélangé activités associatives et militantisme politique. On a contacté la présidente de l'association concernée, elle m'a confirmé que ce flyer n'existait pas. Alors soit ce document existe et je demande, Monsieur le Maire, de le produire ce soir devant nous tous, soit il n'existe pas, et dans ce cas on est en train de mettre en cause des associations sur la base d'éléments qui n'ont jamais existé. Dans une gestion municipale sérieuse, une affirmation doit être prouvée, ça ne doit pas être supposé, ça ne doit pas être du ressenti, etc.

**M. le Maire :** Bien sûr.

**M. Madiande :** Et je terminerai, je n'ai pas fini, merci. Je terminerai avec trois choses :

Premièrement, appeler durant cette même commission l'association Les Fleurs Des Navigateurs « les Fleurs du mal », comme vous l'avez fait en commission, ce n'est pas anodin, c'est du mépris. Pas pour la présidente, mais pour les habitants de Jacques Cartier, des Navigateurs et de Choisy sud.

**M. le Maire** : Bon, s'il vous plaît, vos procès d'intention, ça va, Monsieur, ça va.

**M. Madiande** : Je n'ai pas fini.

**M. le Maire** : Ça va. Ça va. Oui, j'affirme, j'affirme...

**M. Madiande** : Vous avez parlé 30 minutes, tout à l'heure, je peux finir ?

**M. le Maire** : J'ai parlé 30 minutes ? Non, mais vous plaisantez ? Bon.

**M. Madiande** : Je peux finir quand même ?

**M. le Maire** : Vous avez eu votre groupe...

**M. Madiande** : Je ne peux pas finir ?

**M. le Maire** : Ça fait...

**M. Madiande** : On ne peut pas parler sur cette question-là ?

**M. le Maire** : Très bien. Alors je vous demande de conclure.

**M. Madiande** : Je vais conclure.

**M. le Maire** : Voilà.

**M. Madiande** : Très bien. Merci beaucoup. Deuxièmement, les dossiers associatifs sont instruits par le service DLC, donc le service a des critères, il travaille pour l'intérêt général de Choisy, il ne doit pas être l'outil d'orientations politiques qui n'ont rien à faire dans l'administration municipale. J'ai d'ailleurs pris soin d'en informer la déléguée du préfet sur Choisy-le-Roi, sur la base des éléments que j'avais entendus, parce que les financements politiques de la ville ne sont pas la propriété de la majorité municipale, ils engagent aussi l'État, et l'État sera juge des motivations.

Troisièmement, pour conclure, si cette ville ne devait plus financer une association, qu'elle le justifie sur les actes, les résultats, sur des critères clairs et opposables, et non pas sur des règlements de compte qui n'ont pas leur place dans la gestion des deniers publics. Merci beaucoup.

*(Applaudissements.)*

**M. le Maire** : Cher Monsieur, ce ne sont pas des règlements de compte. Ce ne sont pas des règlements de compte, voyez-vous. Mais contrairement à vous, j'assume mes actes, ce que vous ne faites pas. Il y a d'autres personnes qui étaient sur des listes et qui ont gardé leurs subventions. Je dis que ce qui a été fait, et oui j'ai appelé l'association Les Fleurs Des Navigateurs, oui, oui, oui, je l'ai appelée « les Fleurs du mal », parce qu'ils ont fait du mal.

**Mme Zenati** : Ne vous excusez pas, Monsieur le Maire, bien entendu.

**M. le Maire :** Voilà, c'est tout. Je suis désolé. Écoutez, ce n'est pas vous qui allez me prendre pour un imbécile. L'association notoirement connue, je peux la citer « France-Vietnam » et sa présidente : oui, elle a fait du militantisme politique avec de l'argent public...

**M. Madiande :** Et le tract, s'il vous plaît ?

**M. le Maire :** Ça va maintenant ?

**M. Madiande :** Où est le flyer, s'il vous plaît ?

**M. le Maire :** Attendez, Monsieur, vous arrivez, vous aussi, je ne vous ai jamais vu nulle part. Cette association, je la connais depuis 30 ans. Ça fait 30 ans que je lui dis la même chose, à cette association que nous connaissons très bien, qui a même obtenu indûment, et j'en ai fait part à la directrice, du cinéma théâtre de Choisy-le-Roi, qui a obtenu indûment par sympathie politique, parce que c'était comme ça avant, la gratuité du cinéma théâtre, ce que ne tiennent pas les autres associations. Donc on la connaît. Pour autant, cette association elle a gardé sa subvention. Donc, votre affirmation, pour le coup-là, tombe à l'eau. Et je redis ce que j'ai dit : j'affirme mes affirmations, je suis désolé, la meilleure preuve c'est ce qui s'est passé. Et de toute façon, vous pouvez aller voir le préfet, vous pouvez voir le tribunal administratif, c'est une de vos spécialités, allez-y. Moi, je défends l'argent public personne ne me fera regretter ce que je dis parce que c'est la vérité : cette dame s'est servie de l'association, elle avait ça derrière la tête à des fins politiques, contrairement lorsque nous avons eu un doute et qu'on s'en est ouvert envers elle, elle nous a assuré, parce qu'elle était déjà sur une liste, donc j'aurais déjà pu agir puisqu'elle était déjà sur une liste, si c'est votre argument contre moi-même. Je n'ai pris aucune mesure, bien au contraire. D'autres étaient sur la liste avec Didier Guillaume, je leur ai donné quand même leurs subventions, parce que ce qu'ils ont fait était dans la limite de l'acceptable. Parce que bien sûr, on a le droit de militer, de choisir pour qui on vote. Mais utiliser, comme ça a été fait, à des fins politiques et en mentant à ceux qui donnaient les subventions, c'est autre chose. Voilà. Et c'est ma position. Donc maintenant, on va procéder au vote. Et vous pouvez aller voir la terre entière. Allez-y. En l'occurrence, pour l'instant, je vous dis que tout est en réexamen.

**M. Madiande :** On pourrait avoir le flyer ? Excusez-moi, je vous ai coupé la parole, mais est-ce qu'il sera possible d'avoir le flyer en question pour l'association franco-vietnamienne ?

**M. le Maire :** J'espère qu'on l'a gardé. Mais elle ne pourra pas le nier : par des flyers, elle appelait à aller manifester pour telle chose politiquement. De toute façon, tout le monde connaît cette dame. On sait très bien à quoi s'en tenir. C'était aussi un des bras armés du parti communiste et de l'ancienne majorité. On la connaît très bien. Je peux vous dire aussi, on pourrait mettre dans le même topo, l'office de tourisme dont j'ai fait la part des choses entre le travail fait et la participation politique qui est plus que minime. Donc, on sait très bien analyser les choses. On sait très bien analyser les choses. Mais lorsque ça va aussi loin que ça été avec l'association des Fleurs Des Navigateurs, c'est aussi pour me dire « je ne suis pas un imbécile, ça va bien, j'ai compris votre petit jeu ». Et ce soir, toutes les déclarations de M. Bauhain c'est un aveu. C'est tout. C'est un aveu. Il y a d'autres associations pour qui parler. Il n'a pas pris le soin de parler d'associations qui ont eu leurs subventions qui ont baissé. Il n'en parle pas.

**M. Madiande :** On peut prendre tout notre temps si vous voulez.

**M. le Maire :** Mais bien sûr. Bon, ça suffit. On va voter. Alors encore une fois, vous pouvez porter ce que vous voulez. La justice peut penser ce qu'elle veut, nous avons été trompés, je tiens à le dire. On n'est pas dupes, on a été trompés.

**M. Madiande :** Mais est-ce que vous pourrez le prouver ? C'est ça, la question.

**M. le Maire :** On a été trompés. Point. Bon, alors maintenant, on va procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Bon, c'est voté à l'unanimité. Merci.

*Vote de la délibération n° 26 087*

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphine, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHE Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRICA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 087 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire :** Bon, on en est où ? Alors maintenant, prochain point. Alors je vais donner la parole à Madame Nathalie Lazic. L'approbation de la convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France pour la Maison des Femmes.

#### **→ Approbation de la convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France - Maison des Femmes**

**Mme Lazic :** Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues. L'Agence Régionale de santé d'Île-de-France accorde à la commune de Choisy-le-Roi une subvention d'un montant maximum de 4 700 euros pour la mise en œuvre de son projet de promotion de la santé et de sensibilisation aux bonnes pratiques en santé, au sein de la Maison des Femmes de Choisy-le-Roi sur l'année civile 2026. Pour que cette subvention soit versée, la commune de Choisy-le-Roi et l'ARS Île-de-France signent une convention relative à la participation financière de l'ARS Île-de-France, au financement de ces actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire présentés dans le document qui vous a été fourni. J'ajouterais que ces 4 700 euros ne viennent absolument pas impacter les subventions ARS à la santé. Et voilà, vous avez tous les détails des actions qui auront lieu à la Maison de la Santé, dans le cadre de la santé et pour laquelle nous sollicitons cette subvention. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci Madame Lazic. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Abstentions ? Bon, c'est voté à l'unanimité. Merci.

*Vote de la délibération n° 26 088*

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, ROQUES Delphine, SASU Hancès, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHE Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 088 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire :** Alors, nous passons maintenant au service population. Je vais donner la parole à Monsieur Coelho qui va nous parler de la revalorisation des tarifs de concessions dans les cimetières.

## POPULATION

### → Revalorisation des tarifs de concessions à compter du 1er juillet 2026

**M. Coelho :** Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Comme vous pouvez le voir, depuis 2009, il y a une revalorisation, chaque année, des concessions funéraires. Cette revalorisation sera applicable au 1er juillet 2026, 2 % des tarifs arrondis à l'entier supérieur. Il nous est proposé d'augmenter les tarifs selon le tableau dans la délibération. Nous devons approuver cette délibération, cette tarification applicable au 1er juillet 2026. Voilà Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** Merci Vasco. Y a-t-il des interventions ? Bon. Des votes contre ? Abstentions ? C'est voté à l'unanimité. Merci.

*Vote de la délibération n° 26 089*

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHE Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 089 est adoptée à l'unanimité.*

## PETITE ENFANCE

### → Rapport d'activité — Délégation de Service Public (DSP) Tony LAINÉ 2025

**M. le Maire** : Alors, maintenant, vous avez un rapport sur la DSP Tony Lainé. Il n'y a pas de vote, c'est un « Dont acte ». Je ne vais pas vous lire tout le rapport, etc. Bon. Ça fait maintenant de nombreuses années que cette DSP existe avec la crèche Tony Lainé. Ce qui nous apporte surtout des tarifs très intéressants pour la commune. Donc nous, on souhaite continuer, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. Y a-t-il des interventions ? Allez-y.

**Mme Zenati** : Merci, Monsieur le Maire. Du coup, lors de la commission consultative à laquelle on était la dernière fois, vous évoquiez des difficultés de recrutement pour la crèche. Et je vous avais proposé de mettre en place des POEI avec l'agence France Travail. POEI, pour les personnes qui ne le savent pas, ce sont des Préparations Opérationnelles à l'Emploi Individuelles. Ça veut donc dire qu'on prépare des personnes pour les rendre opérationnelles sur le poste. Du coup, est-ce que ça a été formalisé avec Pôle emploi, enfin avec France Travail et les organismes de formation ? Combien de postes seraient concernés et quel calendrier est envisagé pour sécuriser les équipes et garantir la continuité du service auprès des familles ? Je sais que les familles avaient été inquiètes à ce sujet. Et qu'en est-il aussi de la fermeture de l'école de puériculture du Val-de-Marne ? Merci.

**M. le Maire** : Bien. Chère Madame, nous n'ignorons rien de ce que vous proposez, et c'est fait. Il appartient, c'est une DSP, à la directrice de s'enquérir et de recruter, c'est pour ça que nous faisons une DSP, il y a effectivement, et que ce soit le département, les crèches, qu'elles soient privées, en DSP ou communales, il y a effectivement, je l'ai déjà expliqué ici, une pénurie de personnel pour ce type de poste, à tel point, je l'ai déjà expliqué, que l'État, pour favoriser l'emploi de ce personnel, a accepté une augmentation de grade, et donc salariale, uniquement pour les personnels affectés aux crèches, pour faciliter l'embauche. Voilà. Donc tout est fait pour recruter du personnel. Vous me posez une question qui concerne le département parce qu'il n'y avait plus de personnes pour y aller, mais vous pourrez poser la question au département. Je n'ai pas la délégation de la crèche. Je ne peux, puisque vous parlez du département, que féliciter l'action du département, puisqu'il y a eu des places supplémentaires de créées, alors que des maires du département, qui n'ont créé aucune crèche, qui se sont vu, je peux citer la ville, sauver leur crèche par le département, parce que nous avons procédé, le département a procédé à la fusion de deux crèches dont les parents sont extrêmement satisfaits, ça ne leur a pas posé de problème, mais surtout, ça a permis de sauver les berceaux et de créer, par cette action, 15 berceaux supplémentaires.

Et ça, dans toute la France, c'est un problème extrêmement important. Toutes les villes, toutes les structures, ont beaucoup de mal, effectivement, à recruter. Donc il y a beaucoup de choses qui sont faites. On va peut-être... Le département regarde même pour créer une école de formation, mais pour autant, dans l'organisme que vous citez, ce n'est pas pour autant qu'on trouve du personnel. Et on essaie de partout. Et France Emploi essaie. Et nous avons appliqué, ce n'était pas obligatoire, ce qu'a permis l'État, nous l'avons appliquée, nous, à nos crèches communales, cette augmentation de grade et de salaire pour d'abord les conforter dans leur autre point et rendre plus attractif au niveau salarial cet emploi. Parce que vous savez que si sur un agent de même catégorie, nous appliquons une augmentation, ça s'applique à toute la chaîne des agents. L'État a fait un décret pour le limiter uniquement au personnel de crèche, pour dire à quel point effectivement, ce problème est sensible, cette

difficulté réelle. Et donc, moi, je ne demanderais que ça, qu'ils aient encore des conditions plus confortables pour trouver du personnel dans les crèches. Voilà.

Alors, en principe, c'est Mme Lanternier qui doit vous proposer ça, mais comme elle a justement son enfant dans les crèches, elle se met en aparté, étant adjointe aux crèches. Comment ? Elle se déporte. Il n'y a pas de vote. Donc, si tu as un truc à ajouter, tu peux. On ne vote pas, c'est un dont acte. C'est un rapport. Tu as des choses supplémentaires ou des précisions ? Non ? Voilà. Donc, le problème n° 1, oui, c'est le recrutement. Ça, c'est sûr. Et Pôle Emploi, bien sûr, on est bien conscient, et on frappe à toutes les portes, on essaie de résoudre ce problème. Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? Non ? Bon, écoutez, c'est un dont acte. S'il n'y a pas d'autres interventions, on va passer au point suivant.

Alors, je crois que nous arrivons au sport. On est toujours sur petite enfance ? Alors, très bien, règlement de fonctionnement des crèches, et là, c'est madame Lanternier qui nous le propose.

### *La délibération n° 26 090* **PREND ACTE**

#### → **Modification du règlement de fonctionnement des crèches de la commune**

**Mme Lanternier :** Merci, Monsieur le Maire. Donc, c'est une délibération qui concerne la modification du règlement de fonctionnement des structures municipales de Choisy-le-Roi de la petite enfance. Pour rappel, notre commune poursuit son engagement en faveur de l'accueil des tout-petits et l'accompagnement des familles. C'est dans ce cadre que la nouvelle crèche Joséphine Baker, dotée de 72 places, 72 berceaux, ouvrira ses portes à l'horizon septembre 2026. Cette ouverture rend nécessaire la mise à jour du règlement de fonctionnement, qui est le document de référence pour l'ensemble de nos établissements d'accueil du jeune enfant.

Elle poursuit deux objectifs principaux. Le premier, c'est d'intégrer officiellement la nouvelle crèche Joséphine Baker. Et le second objectif, c'est de mettre le document en conformité avec les obligations et les évolutions réglementaires récentes de la Caisse des Allocations Familiales, puisque vous n'êtes pas sans savoir que c'est en grande partie grâce à la CAF que nous pouvons nous permettre d'avoir toutes ces structures du jeune enfant, puisqu'elle nous accompagne financièrement d'une manière très conséquente.

Les principales modifications portent notamment sur :

- l'intégration de la nouvelle crèche,
- l'actualisation des règles de fonctionnement et de modalités des familles,
- la mise à jour des dispositions relatives à la tarification, aux congés, aux absences,
- l'intégration de la nouvelle charte de la laïcité,
- la prise en compte des évolutions réglementaires, comme je le disais, et l'ajout des annexes obligatoires demandées par la CAF.

Certaines précisions ont également été apportées concernant le dispositif AVIP, qui favorise l'insertion professionnelle des parents, et justement, avec lequel on est en contact permanent avec France Travail, conformément aux dispositions qui sont réglementaires.

Il y a également quelques adaptations du fonctionnement quotidien des structures qui ont été intégrées dans ce règlement, afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble des structures de la ville.

Et enfin, finalement, l'ensemble de ces évolutions a déjà été validé par les services de la CAF, et ça permet de garantir un cadre clair, sécurisé, et conforme pour tout le monde, famille comme les professionnels. Donc, voilà, je vous propose tout simplement d'approuver la modification du règlement de fonctionnement des structures municipales de la petite enfance de la Ville.

**M. le Maire :** Des interventions ?

**Mme Zenati :** Oui, s'il vous plaît. Merci, Madame Lanternier, pour votre intervention. Moi, j'avais des questions concernant la nouvelle crèche. On avait évoqué lors de la commission consultative un problème de recrutement, d'ailleurs Monsieur le Maire vient de le redire, il y a effectivement une problématique de recrutement, et on avait évoqué avec la DGA aussi, un manque de besoins, suite au faible taux de natalité sur le plan national. Du coup, quel est le ratio entre la nouvelle crèche et comment vous allez intervenir par rapport déjà au manque de besoins, puisqu'il y a de moins en moins de naissances, et donc est-ce que c'est un projet à long terme viable ? Et par rapport au recrutement, vous disiez que vous aviez affaire à France Travail dans le cadre de l'Agefiph, donc c'est l'aide pour l'insertion. Quels sont les procédés que vous allez utiliser pour ce recrutement ? Est-ce que vous avez déjà les personnes qui ont été recrutées, sachant que la crèche dont on parlait tout à l'heure, Tony Lainé, eux, avaient un problème de recrutement ? Merci beaucoup.

**M. le Maire :** Juste, Mme Lanternier peut vous répondre, mais j'aimerais bien qu'on s'en tienne à l'ordre du jour. La crèche, pour l'instant, on parle des règlements, on ne parle pas du recrutement de la crèche. Je vous ai expliqué qu'on fait feu de tout bois pour recruter. Le problème de la nouvelle crèche, c'est plutôt un problème technique avec les entreprises retenues, puisqu'elle devait ouvrir en septembre de l'année dernière, ils ont repoussé en janvier, ils ont repoussé en mai, et maintenant on parle de septembre. Donc c'est surtout là le problème de cette crèche. Mais on viendra parler vers vous. Je vais donner la parole à Mme Lanternier. A priori, de toute façon, on bénéficie du personnel aussi d'une autre crèche. Je crois que notre DGA s'est très bien débrouillée. Je ne pense pas qu'on aura de problèmes pour l'ouverture. Il y a un problème technique avec les entrepreneurs, comme trop souvent dans ce pays, et quelles que soient les réalisations, où on nous oblige à faire des marchés, à faire des appels d'offres, et malheureusement, quelquefois, les entreprises retenues ne sont pas toujours les meilleures. Et c'est surtout de ça qu'on souffre actuellement pour cette crèche. Elle va avoir un an de retard, indépendamment de la commune puisqu'on n'arrête pas de faire des recommandés et des mises en demeure.

**Mme Lanternier :** Pour vous répondre tout simplement, effectivement, la natalité baisse, le nombre de demandes diminue, mais le nombre de demandes actuelles n'est pas satisfait à 100 % par l'obtention d'une place en crèche. Lors de la dernière commission, le taux de satisfaction était loin d'être à 100 % d'obtention de place en crèche.

Concernant les problématiques de personnel, il me semble qu'on avait abordé le sujet lors de la commission, mais peut-être pas, peut-être que je me trompe. La crèche Eiffel, actuellement, va passer en délégation de service public. Le personnel actuellement en place dans cette crèche va pouvoir bénéficier des nouveaux locaux de la crèche Joséphine Baker, ainsi que les familles qui y sont déjà accueillies. Et donc, il y a déjà un marché qui a été ouvert, enfin, un appel d'offres, pour cette future DSP qui, a priori, pourra se mettre vraiment en place à la toute fin de l'année 2026, peut-être tout début 2027, mais en tout cas,

quelques mois seulement après l'ouverture de Joséphine Baker. Finalement, cette problématique de personnel, elle existera, mais nous la déléguons. Voilà.

**Mme Zenati :** Merci.

**M. le Maire :** En résumé, on ne baisse pas nos efforts, on ne baisse pas les effectifs, ni rien, puisque la demande est là. On a quand même un taux de remplissage très satisfaisant, au-dessus de la moyenne départementale, on devrait être à 80 %, 70 ou 80 % de demandes satisfaites. Voilà. Surtout qu'on a revu en 2020, grâce à l'expérience de notre DGA et de Lucie, on s'est aperçu que des personnes qui demandaient, par exemple, une semaine, en fait, ne mettaient que deux jours ou trois jours. Donc, on est assez fin dans l'analyse pour pouvoir octroyer les deux jours qui intéressent une famille, les trois jours qui en intéressent une autre, ce qui a permis d'augmenter le taux de satisfaction.

**Mme Lanternier :** Je voulais juste ajouter un élément supplémentaire, et pas des moindres. Le fait de pouvoir ouvrir cette crèche Joséphine Baker qui sera une crèche municipale, nous permet également de faire des économies d'un autre côté, puisque nous allons arrêter l'achat de berceaux dans la crèche qui est actuellement au quartier du Port, où on avait 15 berceaux chaque année de réservés. Donc, ça va nous permettre également de récupérer ces deniers, et de les utiliser pour nos crèches municipales et les enfants qui y seront accueillis. Voilà.

**M. le Maire :** Merci. Donc, peut-on passer au vote ? Il n'y a plus d'interventions ? Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est voté à l'unanimité. Merci.

*Vote de la délibération n° 26 091*

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphine, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, sasu Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHE Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

*La délibération n° 26 091 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire :** Alors là, nous passons au sport. Je donne la parole à Monsieur... Toujours pas. C'est la chaleur. Sur la culture, je donne la parole à Mme Ostermeyer sur le fonctionnement du conseil d'établissement du Conservatoire.

## CULTURE

### → Modification du fonctionnement du Conseil d'établissement du conservatoire

**Mme Ostermeyer :** Oui, c'est cela. Merci. Monsieur le Maire, chers Choisyens, chers collègues, la modification par le Conservatoire pour son conseil d'établissement concerne tout simplement la durée du mandat des représentants élus des élèves majeurs ou des parents d'élèves mineurs. Cette durée, on propose de l'augmenter d'un an à trois ans. Et en cas de non-réinscription de ces élèves, on procédera à de nouvelles élections pour ces représentants. Voilà donc le simple objet de la modification que je sou mets ce soir à votre vote. Merci.

**M. le Maire :** Des interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est voté à l'unanimité. Merci.

*Vote de la délibération n° 26 092*

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphine, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRICA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

**La délibération n° 26 092 est adoptée à l'unanimité.**

**M. le Maire :** Maintenant, on va passer à la nature en ville. Non, c'est le sport. La parole à Monsieur Henrique.

## SPORTS

### → Convention de partenariat projet Crito'Star 2026 avec l'association TCM91-CMOM Team Cycliste Morangis

**M. Marques :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Choisyennes et Choisyens, présents dans le public, au cours de l'été, se tiendra une nouvelle édition du Critérium cycliste, le Crito'Star, lequel est inscrit au calendrier international. Il s'agit du seul critérium en Île-de-France, alors qu'il n'en reste à l'heure actuelle que 12 organisés en France. C'est également le seul qui se court et c'est le seul relais mixte femmes/hommes. La date définie du 29 juillet, trois jours après l'arrivée du Tour de France, permet de compter sur la présence de plusieurs coureurs de haut niveau. Le programme de courses et d'animations, à partir de 15 h 30 et jusqu'à 21 h, est agrémenté d'une démonstration des écoles de vélo. Le budget de cette manifestation pour le club de Morangis, s'élève à environ 75 000 euros. La ville y

contribue chaque année à hauteur de 10 000 euros. Les barrières, les barnums, l'arche, la communication, ainsi que l'implication d'agents de la police municipale, représentent une somme de 15 000 euros. Pour rappel, le coût total pour la commune en 2025, a été couvert presque en intégralité par une subvention du SEDIF d'un montant de 23 000 euros. Je vous propose de valider cette délibération ce soir, à ce titre. Merci.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur Marques. Y a-t-il des interventions là-dessus ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Abstentions ? Bon, c'est voté à l'unanimité. Merci.

*Vote de la délibération n° 26 093*

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHE Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRICA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

***La délibération n° 26 093 est adoptée à l'unanimité.***

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **→ Mise à jour des délégations au Maire L.2122-22 du CGCT**

**M. le Maire :** Alors là, c'est juste une formalité : mise à jour des délégations aux maires, que nous avons déjà votées, mais je crois qu'il manquait... Il manquait quoi ? Quelques petits trucs. Enfin, vous les avez sous les yeux. Y a-t-il des interventions sur ces nouvelles délégations ? En fait, dans les délégations qui sont votées à tous les maires de France, nous avons oublié deux ou trois petites choses pour permettre d'assurer le fonctionnement de tous les jours de la mairie. Est-ce que dans ce qui vous a été présenté, vous avez des interrogations ou non ? Madame ?

**Mme Samarcq :** Oui, merci Monsieur le Maire. Juste une question. Il y avait donc effectivement le point numéro 16 sur la possibilité de représenter la commune en justice, etc., qui n'avait, je crois, pas été voté lors du conseil d'installation. Je me pose juste une question sur la ligne 20 qui concerne la réalisation de lignes de trésorerie, qui, dans le texte qu'on avait voté au conseil d'installation, était sur la base d'un montant maximum de 5 millions d'euros et qui, dans cette version, est passée à 10 millions d'euros. Je m'interrogeais sur ce changement. Merci.

**M. le Maire :** Bon, je vais vous avouer une chose, je ne me suis pas trop appesanti là-dessus puisque c'est uniquement technique et c'est ce qui se fait dans toutes les villes. Mais si Madame Francisot peut nous éclairer là-dessus : pourquoi ça passe de 5 à 10 ?

**Mme Francisot :** Écoutez, tout simplement, comme je l'ai dit en commission des finances, on a une difficulté à recouvrer certaines sommes. On a sommé la DGFIP de le faire, puisque c'est à la DGFIP de faire le recouvrement. Aujourd'hui, on a 4 millions de trésorerie de moins, et on ne peut pas, on ne peut pas laisser un mois nos agents sans être payés. Donc on est obligé d'avoir une solution du « au cas où » si on n'a pas les fonds nécessaires pour effectuer la paye des agents. Il nous faut au moins un train de paye. Voilà.

**M. le Maire :** Voilà. En fait, c'est augmenter la capacité du cash-flow qu'il nous reste pour pouvoir notamment faire les salaires. Du fait, c'est vrai, on est victime de plus en plus, c'est comme de nombreuses villes, d'un sport national qui est de ne pas payer les factures. Je peux par exemple vous dire, sans citer les noms, qu'il y a certains restaurants qui ont un bail avec la Ville. Ils se sont installés et pendant quinze mois, ils n'ont pas payé un seul mois de loyer. Et comme ça se multiplie, ça nous grève effectivement dans nos possibilités. Donc c'est pour ça, cette augmentation de possibilités de trésorerie, qui est ponctuelle, ça ne se fait pas tout le temps, c'est au cas où on est trop victime de cela.

Mais bon, comme l'a dit Mme Francisot, bien sûr, on alerte le Trésor public qui doit recouvrer, etc., mais ils sont des fois très longs. Bon, là, il y en a un qui est sous le coup, vous voyez, je peux vous donner un exemple, il nous devait 95 000 euros, il est sous le coup d'une expulsion, il nous a versé 20 000 euros. Ce n'est pas suffisant, donc on continue la procédure. On a le Choisy Meubles, bien connu sur la ville, qu'on aurait pu justement être affecté à des associations qui en avaient besoin, notamment une dame qui nous avait sollicités, qui fait de nombreux repas pour les nécessiteux. Ça fait dix ans que ça dure, la procédure. C'est quelqu'un qui n'a payé aucun loyer, dix ans de procédure. Voilà, donc on est obligé d'ajuster les comptes pour ce point numéro 20. Et en plus, la société est liquidée, mais le mieux, la cerise sur le gâteau, c'est qu'on ne nous rend pas les clés. La société n'existe plus, on n'aura jamais nos sous, mais en plus, on ne nous rend pas les clés. Donc on attend que le juge daigne dire qu'on récupère nos clés quand même. Enfin, les clés, c'est-à-dire le local.

Y a-t-il d'autres interventions là-dessus ? Non ? Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Monsieur, c'est pour intervenir ? Abstentions ? D'accord. Combien d'abstentions ? Quatre abstentions ? Vous aussi ? Dix alors ? Dix au total alors ? C'est ça. 10 au total. Bon, alors 10 abstentions. Très bien.

*Vote de la délibération n° 29 094*

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphine, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 10

BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHE Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

N'ont pas pris part au vote : 0

***La délibération n° 26 094 est adoptée à la majorité.***

**M. le Maire :** Alors prochain point. Alors voilà, nous avons l'approbation du règlement intérieur du conseil municipal.

**→ Approbation du Règlement intérieur du Conseil municipal**

**M. le Maire :** Il y a quelques points qui ont été modifiés, notamment sur le temps de parole. J'imagine ce que vous allez dire, il n'est pas question de vous couper la parole ou de ne pas vous donner la parole, mais comme dans tous les conseils municipaux, il y a un moment, on passe au vote. Donc, en principe, c'est le responsable du groupe qui prend la parole, pas sur tous les sujets, mais il peut déléguer quelqu'un d'autre sur un sujet. Mais si dans un groupe, chacun parle 20 minutes, 40 minutes, et si nous on fait pareil, à 3 h du matin, on n'a pas fini le Conseil. Vous pourrez donc prendre la parole. Le temps de parole est plus important, bien sûr, lorsqu'il s'agit de discuter des finances de la ville, du vote du budget, du ROB, du débat d'orientation budgétaire. Maintenant, on n'est pas à cheval, à une minute, deux minutes près, mais il y a un moment, dans tous les règlements, dans toutes les communes, il y a quand même un cadre qu'on essaie de respecter. Voilà.

Il y a aussi une interrogation importante. Alors, je crois que c'est dans le règlement intérieur, on vous rappelle les modalités de vote au conseil municipal. Y a-t-il des interventions ? Alors, Monsieur Bauhain.

**M. Bauhain :** Rapidement, d'abord, le règlement intérieur, c'est quelque chose qui se fait, il est rédigé collectivement, avec les groupes, avec... Ah oui, oui, or là, ce n'est pas le cas. Donc nous demandons que ce rapport ne soit pas mis au vote aujourd'hui et que nous puissions prendre le temps en réunion des présidents de le discuter avant qu'il soit présenté au bureau municipal et au conseil municipal. Voilà, je vous fais cette demande.

Évidemment, vous avez vu juste, mais excusez-moi, il y a trop de restrictions dans la prise de parole des groupes, et donc en fait de l'opposition, parce que c'est ça que ça veut dire. Parce que, évidemment, vous, Monsieur le Maire, vous n'êtes pas contraint par ce temps de parole des groupes. Quelqu'un m'a dit si, je ne sais pas qui, mais enfin, non, mais dans les faits, vous n'y êtes pas contraint. Et donc, il y a quand même... Vous créez une inégalité majeure dans les temps de parole. Donc nous, ce qu'on vous propose, c'est de reporter, parce que je crois qu'il n'y a pas d'urgence à voter cela, c'est de le reporter, de le travailler ensemble avant qu'il soit présenté en bureau municipal et en conseil municipal. Sinon, c'est ce que j'ai dit, il y a une restriction trop importante, excusez-moi, trois minutes, comment exposer quelque chose en trois minutes ? Je ne dis pas qu'il faut des conseils de trois heures, on a tous envie de rentrer chez nous à un horaire correct, ça, tout le monde est d'accord là-dessus. Mais là, excusez-moi, ce n'est pas le sujet. Et sur les modalités de vote, je suppose que vous parlez de « ne prend part au vote » ? C'est ça ?

**M. le Maire :** Ça, ce n'est pas dans le règlement, ça.

**M. Bauhain :** D'accord. Non, mais comme vous l'aviez évoqué, là.

**M. le Maire :** Oui, « ne prend pas part au vote », on s'est bien renseigné, ça ne repose sur aucune base juridique. Ça ne me gêne pas que quelqu'un dise « je ne prends pas part au vote », je vous ai expliqué. C'est uniquement que ça peut amener un manque de quorum.

**M. Bauhain :** Il y a une question au gouvernement qui effectivement offre une jurisprudence un petit peu floue. Maintenant, comme je vous l'ai dit, on va en faire une autre question plus

précise à ce sujet-là. Maintenant, chaque conseiller municipal est libre de voter ou pas, même s'il est présent. Après, il y a la question du quorum qui se pose ou pas, c'est ça la question. Mais chacun est libre de voter ou pas. Alors ça, par contre... Donc sinon, nous proposons de reporter ce point. Sinon, évidemment nous voterons contre, mais je ne vois pas comment on peut restreindre autant les choses.

**M. le Maire :** Alors, c'est un cadre. Alors, maintenant que vous vouliez être associé à tout, bon, excusez-moi, mais on ne va pas, à chaque fois qu'on prend des décisions, demander votre avis. Bon, voilà, vous pouvez nous écrire, au rendez-vous des présidents, on vous l'a expliqué, vous pouviez nous faire part de vos remarques, etc. Mais non, et en plus, vous dites que non, je ne sais pas d'où vous sortez ça, alors maintenant, tout ce qu'on va faire... Bon, mais à la limite, pourquoi pas ? Vous voyez, Monsieur Bauhain, si j'avais affaire à quelqu'un qui arrête de mentir, qui arrête de me faire des procès d'intention, peut-être qu'on pourrait travailler comme ça, mais on va le voir sur le point suivant. Le problème, c'est que vous faites des procès d'intention, vous mentez, quand vous dites que j'ai imposé aux médecins de baisser leur salaire, c'est un mensonge, c'est péremptoire. Vous avez dit que j'ai annoncé que je fermais la maison de santé, je pense que vous en serez pour vos frais, ça fera un mensonge de plus à expliquer aux habitants, donc ça n'arrête pas. Alors, changez d'attitude, je ne vous demande pas d'être d'accord avec ce que nous faisons. Il y a une opposition, il y a une majorité. Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec des choix que nous faisons, mais mentir sans arrêt, mentir sans arrêt, nous faire des procès d'intention sans arrêt, et on va le voir tout à l'heure, au bout d'un moment, ça suffit, quoi. Alors, continuez sur cette voie, mais j'ai le droit d'en tirer les conclusions. Voilà. Alors si vous voulez qu'on vous fasse confiance, il faut être digne de confiance. Voilà. Vous parliez tout à l'heure d'équité, de ceci, de cela, de gentil démocrate. Vous n'êtes pas un gentil démocrate, non.

**M. Bauhain :** Qu'est-ce que ça veut dire, alors, ça ?

**M. le Maire :** Vous n'êtes pas un gentil démocrate.

**M. Bauhain :** Donc je suis quoi, alors, si je ne suis pas un démocrate ?

**M. le Maire :** L'inverse de « gentil » en grammaire française, c'est « méchant ».

**M. Bauhain :** D'accord, je suis un méchant.

**M. le Maire :** Oui, je vous considère comme quelqu'un de méchant, qui n'est pas constructif, et moi, j'aimerais, et d'ailleurs, par le passé, lorsque j'étais dans l'opposition, il nous arrivait de faire des choses ensemble, il y en a qui étaient ici dans la majorité avant, où je ne l'étais pas, mais vous vous y prenez d'une certaine façon... Écoutez, revoyez votre dernière vidéo : le maire impose la baisse des salaires aux médecins, le maire a annoncé la fermeture. C'est quoi, ça ? C'est des mensonges gratuits, c'est des mensonges. Bon, on va revenir au sujet.

**M. Bauhain :** Oui, parce que là, sinon je réponds et on n'a pas fini.

**M. le Maire :** On va revenir au sujet.

**M. Bauhain :** Je ne réponds pas parce qu'il est tard.

**M. le Maire :** Tout à l'heure on va évoquer vos autres mensonges, Monsieur Bauhain. Tranquillisez-vous, vous pourrez de nouveau nous dire vos mensonges, là vous avez monté un autre écran de fumée, mais celui-là, il va se retourner encore plus contre vous. Alors, très bien, je vous dis que ce règlement intérieur, qui existait avant, vos amis, quand j'étais dans l'opposition, en fait, j'ai repris leur règlement, ça existait. Vos amis, lorsque j'étais dans

l'opposition, coupaient le micro. Ce que je ne ferais jamais. Ils coupaient le micro. Je vous ai déjà coupé le micro ? Voilà, ça continue encore les mensonges. Je vous ai déjà coupé le micro, moi ?

**M. Madiande** : Vous voulez vraiment qu'on vienne sur le terrain des mensonges ou pas ?

**M. le Maire** : Non, mais attendez, je n'ai jamais coupé le micro à cette salle.

**M. Madiande** : Non, mais je pose une question.

**M. le Maire** : Non, pour l'instant, on va voter le règlement intérieur, c'est juste un cadre. On n'est pas à deux minutes près ou trois minutes près, il faut mettre un cadre. Donc nous allons juste voter le règlement intérieur.

**Mme Zenati** : Permettez-moi, Monsieur le Maire, excusez-moi, quand vous voulez mettre un cadre, est-ce que dans le cadre, vous pouvez être respectueux vis-à-vis des élus d'opposition ?

**M. le Maire** : Le cadre, c'est par exemple d'attendre que je vous donne la parole.

**Mme Zenati** : Et dans le cadre, c'est être respectueux vis-à-vis des élus d'opposition, Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

**M. le Maire** : Non, ça s'applique à tous les élus, Madame.

**Mme Zenati** : Oui, oui, le respect, le respect mutuel, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Ça s'applique à tous les élus, Madame. Et je pense que les élus de la majorité ne prennent pas sans arrêt la parole sans la demander.

**M. Madiande** : Parce que vous la monopolisez, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Non, mais voilà. Bon, écoutez, on va en rester là. D'ailleurs, vous êtes incapable de respecter, justement, un cadre. Vous faites du hors sujet depuis tout à l'heure. Alors, vous qui interpellez le préfet et tout, sachez que si ça continue comme ça, et que vous ne respectez pas l'autorité du maire sur le conseil municipal, j'en avertirai le préfet, et si ça se répète, puisque vous allez voir les cas de jurisprudence, allez voir ce qui vous attend dans ce cas-là. C'est très simple, vous demandez la parole, je vous la donne, c'est tout. Donc maintenant, je vous donne la parole et après on passe au vote. Allez-y, Monsieur.

**M. Madiande** : Merci de me donner la parole. J'interpelle le préfet parce qu'il y a des décisions qui sont hors la loi, et donc il est dans mon devoir, en tant que citoyen et en tant qu'élus, d'en informer le préfet quand vous prenez des décisions qui sortent du cadre de la loi. Mais on n'en est pas là.

**M. le Maire** : Si on peut revenir, je ne vous ai pas reproché d'interpeller le préfet. J'ai dit « puisque vous interpellez le préfet », sachez que je sais le faire aussi. Est-ce que je vous ai reproché d'interpeller le préfet ?

**M. Madiande** : D'accord, très bien, on l'interpellera ensemble.

**M. le Maire** : Non, mais ça va, ça va. Vous pouvez aller au tribunal administratif, vous pouvez interpeller le préfet tous les jours, toutes les nuits, ça ne m'empêchera pas de penser et de dire ce que je pense, et surtout de dire la vérité, même si ça vous gêne. Donc on va

revenir maintenant au règlement intérieur, on va procéder au vote, et c'est ainsi. Alors, Madame, allez-y, et ensuite on procède au vote.

**Mme Samarcq :** Merci. Donc j'en déduis que votre réponse à M. Bauhain, c'est qu'on vote effectivement aujourd'hui le règlement et qu'il n'est pas question de reporter cette décision. J'ai bien compris ?

**M. le Maire :** Mais vous avez bien compris, Madame, je n'ai pas à confier à l'opposition le règlement.

**Mme Samarcq :** Je pose juste la question.

**M. le Maire :** Il y a eu une conférence des présidents à laquelle nous avons proposé, on en a discuté, il ne m'a pas fait de remarques, il avait la semaine pour faire des remarques, il n'a pas fait de remarques, il avait le temps de faire des remarques, que nous aurions peut-être pu prendre en compte, il n'a fait aucune remarque. Voilà. Ça sert à ça, la conférence des présidents : à présenter le Conseil municipal et permettre aux présidents des groupes de formuler des propositions. Il n'en a pas fait. Encore une fois, je vous répète que c'est un cadre, qu'on n'est pas à une minute près, mais franchement, il y a des sujets, il n'y a pas besoin de parler pendant 20 minutes. Il y a des sujets où, au lieu de parler de Choisy, on va parler de l'État et du gouvernement, ça n'a rien à faire ici. Donc, c'est juste pour, voilà, replacer les discussions avec le temps qu'il faut sur les affaires choisyennes. Voilà.

**Mme Samarcq :** Merci. Est-ce que je peux proposer nos modifications ? Parce qu'effectivement il y a une réunion des présidents, je pense que vous pouvez comprendre qu'il faut un tout petit peu de temps avant d'étudier le règlement intérieur et pour nous de faire des propositions. J'ai quelques propositions à faire, est-ce que vous pouvez me laisser les faire rapidement, s'il vous plaît ?

**M. le Maire :** C'est un peu tard, je vous signale que j'étais dans votre position, que j'avais le même temps que vous pour faire mes propositions, c'est ce que je faisais. Voilà. Donc ça aussi, ça fait partie des règlements. Moi, ça me semble équitable, ce règlement. En plus, on s'est inspiré à 95 % du règlement qui existait lorsque nous étions dans l'opposition, c'est-à-dire vos amis qui l'avaient fait. Donc je pense que quand même, vu que ce sont des gens bien, reprendre 95 % de leurs propositions, ce n'est pas excessif.

**Mme Samarcq :** C'est sur les 5 % que j'avais des questions.

**M. le Maire :** Donc si on peut procéder au vote, s'il vous plaît.

**Mme Samarcq :** Donc, je ne peux pas ?

**M. le Maire :** Non, madame. Donc si on peut procéder au vote, y a-t-il des votes contre ? Donc il y a dix votes contre. C'est ça, il y a dix votes contre. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, donc dix votes contre. Voilà. Donc le règlement est adopté. Et vous verrez que ça se passera bien.

*Vote de la délibération n° 26 095*

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA

Joséphin, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian.

Ont voté contre : 10

BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

***La délibération n° 26 095 est adoptée à la majorité.***

#### → Désignation d'un référent déontologue

**M. le Maire :** Alors maintenant, nous avons la désignation d'un référent déontologue. Donc, vous avez le document. Bon, là, je ne pense pas que ça pose problème. Est-ce qu'il y a des votes contre ce référent déontologue ? Je n'en vois pas. Abstention ? Voilà. Donc, c'est voté. Merci.

*Vote de la délibération n° 26 096*

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRIKA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

***La délibération n° 26 096 est adoptée à l'unanimité.***

#### → Compte-rendu des décisions L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**M. le Maire :** Alors, les décisions, la fameuse décision du code général des collectivités, la L2122, avez-vous des remarques sur ces décisions ? Non ? Je n'en vois pas. Alors, combien d'abstentions ? Excusez-moi, il n'y a pas de vote, c'est un dont acte, mais vous auriez pu intervenir. Voilà. C'est un dont acte, voilà, mais avec interventions possibles.

**La délibération n° 26 097 PREND ACTE.**

**QUESTIONS DIVERSES**

**→ Vœu relatif au refus du projet du méga-incinérateur de Vitry**

**M. le Maire :** Alors maintenant, nous arrivons au vœu relatif au refus du projet du méga-incinérateur de Vitry qui est déposé sur votre table, qui est donc proposé par le groupe France Insoumise, si je ne me trompe. Alors, allez-y, vous avez la parole pour présenter votre vœu.

**Mme Tazamoucht :** Très bien. Donc, c'est le vœu relatif au refus du projet du méga-incinérateur Thermo-sur-Seine à Vitry-sur-Seine, proposé par le groupe de la France Insoumise.

*« Le projet d'incinérateur Thermo-sur-Seine envisagé à Vitry-sur-Seine suscite de fortes inquiétudes pour les habitants de Vitry, de Choisy-le-Roi et plus largement du Val-de-Marne. Notre territoire supporte déjà de nombreuses nuisances : pollution de l'air et sonore, liées aux grands axes routiers, aux activités industrielles, à l'aéroport d'Orly, et a déjà trois incinérateurs de déchets implantés dans le département.*

*Ajouter une nouvelle installation de ce type reviendrait à renforcer une injustice environnementale déjà bien réelle. Cela fait déjà près de 25 ans que nous connaissons les risques sanitaires et environnementaux de ce type de projet, et des études parues entre 2022 et 2026 indiquaient déjà des niveaux de pollution exceptionnellement élevés autour du site de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine, la contamination des sols, des végétaux et des œufs de poule dans un rayon de quatre kilomètres autour de l'installation, ainsi que la présence de PFAS dans les filtres d'aération des écoles à proximité. Les habitants de nos communes populaires ne doivent pas être les variables d'ajustement des besoins de la métropole parisienne qui a décidé de ce projet sans consultation avec les populations concernées par les nuisances. La transition écologique ne peut pas consister à concentrer les nuisances dans les mêmes territoires, au détriment de la santé des populations.*

*Nous demandons donc au Conseil de Paris et à l'ensemble des parties prenantes, la réalisation et la publication complète des études sanitaires, environnementales et climatiques liées au projet.*

*Nous demandons au Conseil de Paris et à l'ensemble de ses parties prenantes, l'organisation d'un véritable débat public, transparent et contradictoire, incluant les associations et les habitants de Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, et des communes voisines, afin que chacune et chacun soit informé du projet et puisse s'exprimer.*

*Nous demandons à l'État et à la Métropole du Grand Paris l'adoption d'un principe de non-concentration des nuisances, dans le respect du principe de justice environnementale, afin que les territoires populaires ne concentrent pas toujours les activités les plus polluantes.*

*Nous demandons à l'État et à la Métropole du Grand Paris l'adoption d'une charte de développement d'alternatives fondée sur la réduction des déchets, le réemploi, le recyclage et l'économie circulaire.*

*Par ce vœu, le conseil municipal de Choisy-le-Roi affirme son opposition au projet « Thermo-sur-Seine » et demande que la santé des habitants soit placée avant les intérêts industriels. » Merci.*

**M. le Maire :** Bien, merci Madame. Alors, juste une ou deux appréciations, et après sur le fond... Alors, vous voyez, des vœux comme ça, lorsque j'étais à votre place, j'en ai présenté, et ils m'étaient systématiquement refusés. Sachez que j'ai été à peu près dix ans dans l'opposition, et jamais nous n'avons pu obtenir qu'un vœu émanant de notre groupe soit voté. Les premières fois, c'est parce qu'il y a une forme sur les vœux, et ça, je ne vous en veux pas, puisque j'ai fait la même erreur. Il manque les « considérant », etc. Ça, c'est sur la forme. Et rien que pour ça, quand c'est comme ça, l'ensemble des collectivités le refuse. Mais nous avons, vous ne l'ignorez pas, au département, déjà fait une pétition extrêmement importante où la plupart des maires, donc c'est une action que nous avons déjà lancée avec le département, où la plupart des maires ont signé. Je dois dire, sans lui faire de l'ombre, qu'au départ, quand même, mais devant la complexité, où peut-être qu'il n'avait pas tous les tenants, il y a quand même la situation, la position du maire de Vitry, qu'il a corrigée depuis, qui n'était pas très claire. Donc sur la forme, je vous invite à le revoir avec notre cabinet, on vous expliquera, parce qu'on ne peut pas le présenter comme ça.

Sur le fond, bien sûr, je suis d'accord. Donc sur le fond, nous allons voter le vœu, d'autant plus que nous sommes entrés dans cette bataille il y a déjà plusieurs mois avec le département et d'autres maires. Voilà. Et, ce que je vous invite à faire pour qu'il soit présentable, c'est de revoir, de mettre les « considérant », etc. Mais ça, c'est bien volontiers. Vous venez au cabinet et on le rédige pour qu'il soit sous la forme d'un vœu. Mais nous, en tous les cas, je vais laisser les gens s'exprimer. Et puis, un vœu... alors là, tout est libre, et que chacun puisse s'exprimer sur ce vœu, chaque conseiller municipal. Pour ma part, personnellement, je voterai le vœu. Monsieur Bauhain ? Alors, Monsieur Id Elouali, il n'a pas parlé, et après Monsieur Bauhain ?

**M. Id Elouali :** Oui, je veux bien. Merci bien, je remercie en fait le groupe de la France Insoumise. Évidemment, ce vœu tombe à point nommé, on aurait aimé qu'il ne le soit pas. Parce qu'avec les chaleurs et les questions climatiques qui s'abattent sur nous, ce vœu tombe à point nommé. J'ajouterais quand même juste, si vous le permettez, parce que pour lui donner un peu plus de force, je trouve que dire « l'adoption d'une charte de développement d'alternatives fondées sur la réduction des déchets, le réemploi, le recyclage », je crois que les chartes ne concernent que celles et ceux qui y croient. On n'en est plus aux chartes. On ne doit plus en être aux vœux, à la charte, on doit être à l'action affirmée, on doit être à l'action attestée. Et pour ce faire, moi, je proposerais, si vous en êtes d'accord, de remplacer « l'adoption d'une charte » par « l'adoption d'un plan de financement », parce que c'est là que ça se passe : un plan de financement ambitieux, ambitieux en faveur de la réduction, enfin, en faveur des alternatives, bien sûr, parce qu'on ne va pas ouvrir le débat sur la gestion des déchets, parce que le vrai souci, ce n'est pas comment on gère le déchet qu'on crée. Le vrai souci, c'est comment ne pas créer de déchets. Et c'est là qu'on change complètement le paradigme. Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne crée pas. Et donc, d'où l'intérêt des alternatives, d'où l'intérêt, je dirais, de développer non pas la réduction, mais la sensibilisation à zéro déchet. C'est là qu'il faudrait qu'on cogne.

Donc, je propose, si vous en êtes toujours d'accord, l'adoption d'un plan de financement ambitieux en faveur des alternatives fondées sur la réduction des déchets. Encore une fois, la réduction, c'est aller plus loin sur le réemploi, le recyclage et l'économie circulaire. Mais encore une fois, ce vœu, moi je pense que c'est le cas pour mon groupe, on va l'adopter. Mais si vous êtes d'accord pour modifier, ça serait encore plus fort. Merci à vous.

**M. le Maire :** Bon, vous direz ce que vous en pensez, de la proposition de M. Id Elouali. Monsieur Bauhain avait demandé la parole.

**M. Bauhain** : Très rapide, juste pour dire qu'évidemment, on votera pour, et que c'est important de soutenir l'action du maire de Vitry qui est très engagé contre ce projet. Voilà, merci.

**M. le Maire** : Après, ça n'enlève pas la réalité du traitement des déchets. Ce qui est scandaleux dans le cas présent, c'est que le Val-de-Marne ne peut pas servir de dépotoir à Paris. À un moment, ça suffit, quoi. Après, il n'y a pas que Paris, il y a d'autres villes qui dépendent. Le traitement des déchets est un vrai défi, et nous produisons des déchets. Donc ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais je trouve cette phrase pertinente : « le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne consomme pas. » Donc ça passe aussi par ça. Ce n'est pas moi qui ai sorti ça, mais je trouve qu'il faut peut-être aussi revoir nos sociétés de consommation là-dessus, les emballages, etc. Enfin je pense qu'on est tous d'accord là-dessus, à peu près. Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions, déjà, donnez votre réponse à Monsieur Id Elouali, si on peut rajouter cette phrase ou pas, qu'est-ce que vous en pensez ?

**Mme Tazamoucht** : Ça nous va très bien.

**M. le Maire** : Ça va ?

**Mme Tazamoucht** : On préfère d'ailleurs un plan de financement plutôt qu'une charte aussi.

**M. le Maire** : Très bien.

**Mme Tazamoucht** : J'ai dit on préfère aussi mettre « plan de financement » plutôt que « charte », je suis entièrement d'accord là-dessus.

**M. le Maire** : Très bien, bon, alors je vous propose que vous voyiez le cabinet, pour le mettre bien en forme, « considérant que, considérant que ». Après, on va les présenter comme ça, c'est de la forme. Sur le fond, on est tous d'accord. Donc, je procède au vote. Y a-t-il des votes contre ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Il n'y en a pas. C'est voté à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Vote de la délibération n° 26 098*

Ont voté pour : 43

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphin, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, TAZAMOUCHT Zahia, ALBERT Robin, ZENATI Ahlem, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRICA Youssef, BAUHAIN Matthieu, SAMARCQ Claire.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

***La délibération n° 26 098 est adoptée à l'unanimité.***

**M. le Maire :** Alors, le point suivant, c'est aussi un vœu, si on veut. Donc je vais laisser Monsieur Bauhain s'exprimer là-dessus. Alors bien sûr, on me dit « je n'ai pas le droit de refuser un vœu », etc. Un vœu, ça n'a pas pour but non plus d'allumer une polémique qui n'existe pas, ou d'affirmer des contre-vérités ou des mensonges. Donc vous allez le présenter parce que ça me permettra de vous répondre. Mais bien sûr qu'on ne participera pas au vote de ce vœu qui ne repose sur rien de vrai. Mais je vous donne la parole.

**M. Bauhain :** Il s'agit évidemment du texte de ce vœu, et seulement du texte de ce vœu, que je vais lire, que vous avez devant vous, mais que je vais lire :

*« Vu le code des collectivités, notamment l'article L.2121-29,*

*Considérant le vote de la commission permanente du Conseil départemental du Val-de-Marne, lundi 1er juin 2026, baissant de 50 000 euros la subvention accordée à la Cité des Métiers de Choisy-le-Roi, et suite à la réunion des présidents, je veux bien ajouter un codicille, sachant que 25 000 euros, sont fléchés suite à la suppression d'Orly International,*

*Considérant le rôle indispensable de la Cité des Métiers en termes d'insertion, d'orientation, de vie professionnelle, de métiers, et d'aide à la création d'entreprise avec 9 000 visiteurs en 2025, pour 5700 en 2024, mais aussi 20 forums et sessions de recrutement en 2025,*

*Considérant la hausse du taux de pauvreté à Choisy-le-Roi, chiffres écrits,*

*Considérant que plus de 110 000 personnes ont déjà été accompagnées par la Cité des Métiers depuis sa création en 2014,*

*Considérant l'accompagnement de 1400 personnes allocataires du RSA en 2025,*

*Considérant le mode de gouvernance partenariale de la Cité des Métiers et la nécessité de maintenir le niveau d'engagement de chaque partenaire pour assurer la continuité de l'accueil et des services pour tous les Val-de-Marnais,*

*Délibère et décide :*

*D'affirmer son attachement à la Cité des Métiers et à son rôle de service public,*

*D'affirmer les politiques d'insertion professionnelle,*

*De développement économique partagé, de lutte contre la pauvreté et de sortie de la pauvreté comme étant des priorités,*

*Le Conseil municipal demande au Président du CD94 et à l'Assemblée délibérante du CD de revenir sur cette décision, de voter le maintien de la subvention à la Cité des Métiers et d'assurer la pérennisation et le développement de toutes ses missions de service public. »*

Ce n'est pas une polémique, c'est une prise de position par rapport à une baisse de subventions. Après, on est d'accord ou pas.

**M. le Maire :** Bon, écoutez, vous voyez ce que je vous expliquais tout à l'heure, Monsieur Bauhain ? Vous dites que ce n'est pas une polémique. On peut rappeler ici ce que vous avez dit, ce que vous avez affirmé ? « Le maire et le département abandonnent la Cité des métiers. » C'est en cela que je dis que vous n'êtes pas un gentil démocrate, vous êtes un méchant. Parce que vous affirmez des choses qui sont fausses, on pourrait ajouter peut-être « pervers », oui. Écoutez, Monsieur.

**M. Bauhain** : Non, mais là, je ne vous permets pas. Attendez...

**M. le Maire** : Monsieur, je reprends un mot qui vient d'être dit...

**M. Bauhain** : Excusez-moi, jamais je ne vous ai insulté, et vous le savez.

**M. le Maire** : Monsieur, à chaque fois que vous faites une diffusion, à chaque fois, c'est des mensonges. Alors, je ne sais pas, moi, ce que je dois en penser. Soit vous ne comprenez rien aux dossiers... Mais vous avez tellement envie de nous mettre en échec, de faire croire ici ou là qu'on a menti, de faire croire qu'on a décidé des choses. En fait, ce vœu, on va le voter. Je pense qu'on va voter contre, parce que si on s'abstient et que vous êtes dix à le voter, le département qui a tant fait pour la Cité des Métiers va me demander des comptes en me disant — alors qu'il a répondu à toutes mes demandes — « Le Président, Tonino, à quoi tu joues ? » Parce que je vais vous dire la réalité de la Cité du Métier, que vous méconnaissiez totalement.

Lorsque je suis arrivé en 2020, j'ai été bombardé président de la Cité des Métiers. Je trouve quoi ? Une coquille vide. Un directeur en arrêt maladie pendant deux ans. Ça peut arriver. Ce directeur était notoirement connu. Il avait monté une équipe de football, il apparaissait à la télé, dans les journaux, j'ai un dossier comme ça. Il était partout présent pour défendre, et ça, c'est très honorable, c'était à une époque où pour défendre la cause homosexuelle dans le football, il avait monté une équipe gay qu'il défendait très honorablement. Sauf que pour faire ça, il se mettait en arrêt maladie, alors qu'on le voyait sur tous les plateaux télé, qu'on le voyait dans les journaux, il participait aux manifestations, il était quand même en pleine forme pour quelqu'un de malade. Alors, sur ce qu'il défendait, que je partageais, simplement, il était payé, encore une fois, argent public, il était payé grassement par la Cité des Métiers. Et il y avait une pauvre adjointe que certains ont connue ici, qui se tapait tout le boulot, qui était en burn-out, qui avait arrêté, et qui a demandé à retourner au département, puisque, contrairement à ce que vous affirmez, je n'ai pas abandonné la Cité des Métiers, le département n'a pas abandonné la Cité des Métiers, nous l'avons sauvé. Il ne se passait plus rien. Nous avons obtenu la démission, avec le dossier qu'on avait, de ce directeur, et nous avons pu nommer un nouveau directeur, qui est actuellement en place, et qui est ravi de travailler avec ma personne, qui reconnaît tous les efforts que j'ai faits, et grâce aussi à Malika, au service jeunesse, etc., il y a des actions tous les jours, alors que c'était une coquille de vie, il ne se passait rien.

Vous nous accusez d'avoir baissé la subvention : c'est faux. Quand vous serez en responsabilité, vous saurez peut-être que des fois, à un endroit où il n'y a plus besoin d'argent, on peut réfléchir sur un autre endroit.

Je vais vous expliquer ce qu'est l'abandon de la Cité des Métiers. D'abord, le département et la ville apportent aussi 20 000 euros de subventions à la Cité des Métiers, que je n'ai jamais baissés depuis 2020. Et le département est le principal soutien de la Cité des Métiers, dont le budget total s'élève à 765 563 euros. La contribution totale du département s'élève en 2026 à 486 422 euros, répartis en trois groupes. Il y a beaucoup d'associations ou de GIP, parce que c'est un GIP qui voudrait se voir abandonné comme ça. Nous avons donné 50 000 euros de subventions de fonctionnement alors que nous donnions 100 000 €. Pourquoi on n'a pas supprimé 50 000 euros ? On a réfléchi des sommes pour que ces 50 000 euros profitent à d'autres associations. Le budget de la Cité des Métiers n'a pas bougé puisqu'on lui donne 50 000 euros de subventions de fonctionnement. Il y a 251 422 euros de mise à disposition de personnels, c'est le département qui paye le personnel. Nous avons à disposition trois ETP. Nous mettons à disposition 185 000 euros pour les locaux, c'est la valorisation des locaux puisque c'est le département qui fournit les locaux et il ne paye pas de loyer. La subvention de fonctionnement a été recalculée sans la

baisser, puisqu'au BP 2026, il est donné 50 000 euros contre 98 400 euros auparavant. Pourquoi ? Parce que nous avons besoin de retracer cette somme vers d'autres organismes, mais par contre, il nous a semblé judicieux de redonner ce qui a été donné à Orly International qui a fermé. Le département donnait 25 000 euros à Orly International, une association gérée par la Région, le 91, etc., et qui a dû fermer pour diverses raisons. Donc, sur ces 48 000 euros, nous avons redonné, à ma demande, les 25 000 euros pour qu'ils aient, au centime près, ils ont même plus de subventions qu'en 2025, 25 000 euros d'Orly International, donc 48 000 moins 25 000, il ne reste plus que 23 000. Et surtout, nous avons aussi réfléchi la recette liée à la taxe d'apprentissage de près de 40 000 euros à la Cité des Métiers.

Donc la Cité des Métiers, de la part du Département, a une subvention supérieure à 2025, Monsieur Bauhain. Alors, affirmer, sur les réseaux sociaux, que le maire, alors ça aussi, c'est une parole gentille, ce n'est pas une insulte, ce n'est pas un procès d'intention, comment il faut appeler ça ? Le maire abandonne la Cité des Métiers. Vous l'avez écrit, mais c'est le problème avec vous. Vous écrivez les pires insanités, les pires mensonges, et après, vous considérez que c'est la démocratie, c'est ceci, c'est cela. Eh bien non, ça, ce n'est pas digne d'un démocrate, voilà. C'est digne d'un politicien apparatchik qui veut à tout prix nous mettre en difficulté là où il n'y a pas de difficulté, parce que vous n'avez rien d'autre à proposer aux Choisyennes et aux Choisyens.

Donc ce que vous appelez ce vœu, c'est complètement absurde, ça bat en brèche la vérité. Je vous invite à aller discuter avec le directeur de la Cité des Métiers dont je pense qu'il penche plutôt, et même beaucoup, à gauche, ce qui ne m'empêche pas de travailler d'une manière extrêmement productive avec lui, on se respecte beaucoup, on s'entend très bien. Il m'a encore demandé hier une faveur que je lui ai accordée, puisqu'il va être nommé, grâce à moi, président des Cités des Métiers internationales, puisqu'il y en a à l'étranger, partout, parce qu'il y a une cause aussi à défendre. Parce que malheureusement, la Cité des Métiers de Marseille vient de fermer en laissant des impayés de 400 000 euros. Voilà, c'est plutôt là-dessus que vous devriez faire un vœu, pour que les malhonnêtes aillent voir ailleurs. Parce que ça, ça nous fait du tort.

Ces chiffres, vous pouvez aller au département, vous pouvez aller partout, ils sont publics, il n'y a pas un centime d'enlevé à la Cité des Métiers. Donc c'est pour ça que je vous ai dit que je ne présenterais pas ce vœu, il ne repose sur rien. Mais vous l'avez présenté, ça m'a permis de répondre, ça m'a permis d'affirmer les choses. Et donc, bien sûr que, à titre personnel, je vais voter contre, parce qu'il est contre-productif, et je ne vais pas, moi, reprocher aux départements toutes les faveurs qu'ils ont faites, parce qu'effectivement, avant même que nous soyons aux affaires dans le département, la question de la Cité des Métiers se posait. Nous l'avons sauvée. Et même le président se posait la question. Il a accepté, et nous avons prouvé que c'était un bien de la garder, puisqu'aujourd'hui, Malika y participe beaucoup, Moustapha, tout le monde. Il y a pratiquement toutes les semaines un événement, et tous les jours, il y a des choses qui se passent pour traiter les problèmes de l'emploi, de formation. Et là où je suis très heureux, on y est d'autant plus favorable, c'est qu'on a aussi recentré ces actions vers le RSA, puisque le RSA, c'est la seule compétence réelle du Département vis-à-vis de l'emploi, et que ce soit avec Malika ou la Cité des Métiers, on axe beaucoup sur les gens au RSA pour qu'ils retrouvent soit une formation, soit du travail, et c'est d'ailleurs ce qui est le cas, et donc nous allons continuer dans ce sens. Donc personne n'abandonne la Cité des Métiers, bien au contraire, et elle ne perd pas un centime. Donc, soit vous retirez ce vœu, soit on vote contre, je vous laisse le choix.

**M. Bauhain :** Je ne le retire pas. La baisse de la subvention a été votée le 1er juin, c'est la raison de ce vœu. Voilà. J'ai entendu ce que vous venez de dire.

**M. le Maire :** Mais vous faites exprès de ne pas comprendre. C'est un ajustement technique pour que cet argent aille autre part. Il y a des chapitres dans un budget. Je parle sous le contrôle de... Il était nécessaire de faire ça pour rediriger l'argent. *In fine*, ils ont la même somme, ils ont même un peu plus. Il n'y a pas d'abandon. Voilà, c'est tout. Donc voilà, vous le maintenez, moi, je vote contre. Alors Malika veut intervenir.

**Mme Benkahla :** Merci, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs. Alors moi, très rapidement, parce que l'essentiel des choses a été dit par vous, Monsieur le Maire. Alors effectivement, lors du précédent mandat, j'ai travaillé en étroite collaboration avec la Cité des Métiers, en lien aussi avec Mustapha Thiam et le service jeunesse. Donc énormément de nouvelles actions ont été mises en place. Alors moi, je vais voter contre ce vœu parce qu'il est mensonger et il a une vocation à rendre la situation alarmiste.

Moi, je vous invite, j'invite les élus porteurs de ce vœu à se rendre sur place, à participer aux événements organisés. Il y en a eu un, il y a à peine deux semaines. J'y ai passé la journée avec mon collègue Billy Somsouk. Je ne vous ai pas vu présents. Donc, avant de juger les actions, peut-être, venez voir ce qu'il s'y passe réellement. Oui, vous allez dire que vous êtes venu, etc. Ce n'est pas vrai. J'y suis régulièrement. Je suis présente en journée, en matinée. Voilà donc, il y a eu énormément d'activités, d'actions très concrètes en faveur de l'emploi, de la formation, de l'accompagnement des allocataires au RSA, très prochainement, un forum aussi pour les personnes en situation de handicap, donc énormément de choses. Le changement de la gouvernance avec l'arrivée du maire, le nouveau directeur, la nouvelle directrice adjointe de la Cité des Métiers ont mis en place énormément d'actions, ont mutualisé les efforts, et ont fait intervenir des nouveaux partenaires, des entreprises. Venez, mettez-vous à la page sur la Cité des Métiers. Je trouve que c'est indigne d'une personnalité politique de parler en ces termes dans les réseaux sociaux parce que ça vient effrayer la population, alors que ça mériterait justement davantage de valoriser ce qui est mis en place pour faire en sorte que la population se déplace.

À chaque fois qu'on organise un forum, il y a énormément de monde. Il y a un questionnaire de satisfaction qui est fait à l'issue. Ce sont des propositions concrètes en matière d'emploi, de formation qui sont organisées. Donc, soyons un peu humbles et reconnaissants quand les choses sont faites. Donc moi, je pense que ce vœu est davantage une instrumentalisation d'une soi-disant décision budgétaire pour donner une image faussée de la situation. Donc, c'est indigne de vous, Monsieur.

**M. le Maire :** Bon, allez-y, Monsieur Bauhain.

**M. Bauhain :** Je vais être très rapide. Personne ne remet en cause les actions, au contraire, puisque le contenu du vœu, c'est de valoriser les actions de la Cité des Métiers. Donc, merci, la Cité des Métiers, je la connais bien, puisque j'étais chef de cabinet du département, je travaillais directement avec la directrice, et ce directeur-là n'était pas encore... qu'importe, ce n'est pas le sujet, pardon. Écoutez, moi, j'ai toujours travaillé avec une directrice en tout cas, donc les choses se passaient très bien. Le sujet, c'est de dénoncer la baisse de cette subvention, voilà, et d'ailleurs, on est bien en lien avec du personnel de la Cité des Métiers.

**M. le Maire :** Bon, très bien, on a compris. On ne va pas s'entendre sur ce que vous disiez tout à l'heure : « ah oui, on pourrait collaborer machin ». Vous savez, j'étais dans cette situation et les gens peuvent le dire. Je pouvais être très dur dans l'opposition, mais toujours sur du factuel. Mais quand il y avait quelque chose comme ça, j'allais voir le maire avec qui, en dehors des votes, nous avions somme toute de bonnes relations, et je demandais des explications avant de me lancer dans une diatribe comme vous avez fait. C'est quand même incroyable, vous dites que personne ne critique, vous avez écrit « le maire abandonne la Cité des Métiers ». Alors, ou je ne comprends plus le français et je suis prêt à retourner à l'école,

même s'il y fait très chaud, si tu peux me trouver une place, Bénédicte, ou alors c'est quand même incroyable.

Donc maintenant, c'est très simple, je ne voterai pas ce vote, parce qu'il ne repose sur rien, voilà. Il n'y a pas de baisse de subventions. Je suis désolé. Dans une dotation, l'on reçoit des sous sous différentes formes. Voilà, c'est tout. Donc on va procéder au vote, puisque de toute façon, si on vote contre, il finira à la poubelle, alors que si vous le retirez, vous pouvez le surveiller, vous pouvez nous demander des comptes. D'ailleurs, c'est vrai qu'on ne vous y a jamais vu, vous qui dites que vous participez. Malika ne vous a jamais vus et moi je ne vous y ai jamais vus. Donc je vous invite à y venir. Et maintenant, je ne dis pas qu'un jour, vu la situation catastrophique, 1 milliard 100 millions de dettes au département, mais oui, ça aussi, c'est factuel, c'est dans les comptes, c'est envoyé au préfet, c'est officiel, 1 milliard 100 millions d'euros de dettes. Alors, peut-être qu'un jour, on sera mis sous tutelle, et peut-être que le préfet décidera de tout arrêter. C'est arrivé dans des départements en France. On se bat pour que ça n'arrive pas. Donc, c'est votre droit le plus strict, vous maintenez votre vœu, on va procéder au vote.

Bon. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des votes pour ? Vous êtes combien ? Quatre pour. Et les autres, c'est abstention ? Alors six abstentions, quatre pour, et le reste contre.

#### *Vote de la délibération n° 26 099*

Ont voté pour : 4

BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ZENATI Ahlem, BAUHAIN Matthieu.

Ont voté contre : 33

MM. PANETTA Tonino ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, GARROUT Karim, COHEN Rachel, SOMSOUK Billy, BOUGUEROUA Hamida, BENKAHLA Malika, BALLEREAU Annick, ANDRIANTAFIKA Joséphine, BENLARBI Malika, BOUGRASSA Aziz, CHENU Stéphanie, LAZIC Nathalie, PONS Yannig, POUDY Franklin-Lambert, RENE Katiana, SASU Hancès, ROQUES Delphine, SAIDJI Hamid, SALLAM-LEMOINE Bénédicte, THIAM Moustapha, BOURVEN Julien, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian.

Se sont abstenus : 6

TAZAMOUCHE Zahia, ALBERT Robin, BEAURY Céline, MADIANDÉ Jordan, AHRICA Youssef, SAMARCQ Claire.

N'ont pas pris part au vote : 0

#### ***La délibération n° 26 099 est rejetée à la majorité.***

**M. le Maire :** Mais ça, c'est le truc typique, vous auriez pu m'en parler, ou j'aurais accepté de vous donner les comptes et d'en parler. Voilà. En fait, entre ce que vous proposez et ce que vous faites, il y a un abîme. Vous voyez, ça ne nous a pas empêchés de voter le vote de la France insoumise. Il y a des choses concrètes sur lesquelles on peut se rejoindre. Mais ça, voilà. Alors, arrêtez d'asséner des choses, ou au moins vérifiez-les avant. Voilà, c'est dommage.

Alors maintenant, il y a des questions orales, je crois. Il y a trois questions orales. Alors, allez-y. Moi, je ne les ai pas reçues, mais bon. On commence par qui ? Allez, Madame.

## QUESTIONS ORALES

**Mme Beury** : Bonjour à tous. Monsieur le maire, dans le contexte de canicule que connaît notre ville depuis plusieurs jours, et la France entière par ailleurs, je souhaitais vous interroger sur les mesures mises en place. Premièrement, sur la situation dans les établissements scolaires de la ville. On a des parents d'élèves, des enseignants, des personnels éducatifs, qui font état de conditions de travail fortement dégradées pour eux, mais aussi pour les enfants. Malgré les ventilateurs installés dans les classes, on nous rapporte des températures supérieures à 32 degrés. On nous informe de plusieurs malaises d'enfants et de membres du personnel éducatif qui ont eu lieu ces derniers jours. On nous signale des ventilateurs insuffisants et défectueux pour certains, ainsi que de nombreux stores qui ne fonctionnent plus dans plusieurs établissements de la ville. Force est donc de constater que les dispositifs mis en place ne sont pas suffisants face à cette crise, qui bat certes tous les records, mais que nous aurions pu et dû anticiper.

Nous avons aussi reçu un point d'alerte concernant le collège Jules Vallès. Alors j'ai bien conscience que cela dépend du département, mais en l'occurrence, vous y siégez. Et aussi, vous vous étiez engagé en septembre 2023, lors du conseil d'administration du collège, puisque vous y étiez, à remplacer les stores et à étudier la possibilité d'acheter des climatiseurs pour rafraîchir les classes en cas de forte chaleur, puisque c'était une demande des personnels à l'époque. À ce jour, les enseignants me demandent où en est cette étude et où en sont ces fameux stores.

Mes questions sont donc :

- Sur l'ensemble des établissements scolaires de la ville, quel est le calendrier des travaux d'adaptation thermique ?
- À partir de quel seuil estimez-vous que les conditions d'accueil des élèves ne sont plus acceptables ?
- Vous avez indiqué, dans le cadre de la communication du site de la Ville, que deux salles climatisées étaient ouvertes au public vulnérable dans les résidences seniors Frachon et Brossolette. Quand les jeunes enfants seront-ils enfin considérés comme une population vulnérable, au même titre que les personnes âgées ?
- N'existe-t-il pas des salles climatisées dans cette ville capables d'accueillir des enfants de la ville en cas de forte chaleur ? Je pense notamment à ceux qui ne peuvent pas rester avec leurs parents dans leur logement parce que les parents travaillent ou parce qu'ils habitent eux-mêmes dans des logements qui sont des bouilloires thermiques.

Deuxièmement, concernant la piscine municipale, j'ai certes...

**M. le Maire** : Madame, j'ai la gentillesse de vous accorder la parole. C'est plus qu'une question et ce n'est pas à l'ordre du jour.

**Mme Beury** : Alors j'avais dit trois questions, Monsieur. Et je n'ai pas pris la parole. Monsieur le maire. Vous me coupez. Je n'ai pas pris du tout la parole du Conseil, contrairement.

**M. le Maire** : Normalement, je n'aurais pas dû vous la donner.

**Mme Beaury** : Monsieur, on peut chronométrer les temps de parole. Donc deuxièmement, j'ai bientôt fini, ce ne sera pas très long. Concernant la piscine municipale, j'ai certes bien noté le petit effort de ce début de semaine d'étendre d'une heure les amplitudes horaires d'ouverture, mais alors que la canicule dure depuis plus d'une semaine, pourquoi la gratuité n'a-t-elle pas été mise en place, comme vous sembliez le suggérer lors du dernier conseil de quartier au Gondoles Sud, il y a 15 jours, où on en a discuté ?

Toujours sur la question des accès aux points de baignade, Monsieur le Maire, nous disposons sur la ville d'un parc interdépartemental doté d'un lac dans lequel les athlètes de sport aquatique ont pu s'entraîner pendant les JO. Et face à la multiplication des baignades sauvages et aux risques qu'elles entraînent, êtes-vous prêt à défendre auprès du département la création d'un espace de baignade surveillé au sein du parc départemental afin d'offrir une alternative sécurisée aux habitants ?

Pour conclure, et enfin, dans la mesure où nous ne sommes pas que des élus d'opposition, mais aussi des élus de propositions, je souhaite rappeler que certaines villes ouvrent leurs parcs toute la nuit lors des épisodes caniculaires exceptionnels. La municipalité est-elle prête à étudier cette question pour accueillir les plus vulnérables et je pense notamment à ceux qui vivent dans des bouilloires thermiques et aux sans domicile fixe pendant cette période exceptionnelle ? Merci.

**M. le Maire** : Bon, chère Madame, les questions orales, c'est une question, ce n'est pas un rapport, ce n'est pas un débat. Et c'est 36 heures avant le Conseil.

**Mme Beaury** : On est dans une situation exceptionnelle, Monsieur.

**M. le Maire** : Madame, vous écoutez quand je vous parle, comme je vous ai écouté, alors que je n'aurais pas dû vous donner la parole. Mais non seulement je vous donne la parole alors que vous n'y avez pas le droit, mais c'est toujours la démocratie, je coupe. Madame, sachez qu'il y a un règlement. Et vos accusations, comme toujours, « quand la ville va penser que... »

**Mme Beaury** : Aucune accusation, Monsieur : que des questions.

**M. le Maire** : Madame, s'il vous plaît, vous allez arrêter d'interrompre tout le temps. Je vous ai écouté, donc maintenant, je vous réponds. Vous avez dit « quand la ville va prendre conscience qu'un enfant est vulnérable ? » Ce n'est pas une accusation, ça ?

**Mme Beaury** : Non, c'est une question.

**M. le Maire** : Non, Madame.

**Mme Beaury** : C'est une question, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Bon, s'il vous plaît, soit j'arrête le conseil tout de suite, et il n'y a plus de conseil oral, soit vous avez la courtoisie d'écouter les réponses face à certaines ignominies que vous avez dites.

**Mme Beaury** : Il n'y a pas d'ignominie. Vous faites des fausses accusations, Monsieur. J'ai posé des questions, vous y répondez, mais vous ne m'accusez pas de choses que je n'ai pas dites.

**M. le Maire** : Madame, nous dire qu'on n'est pas conscient, après tout ce que nous faisons pour les enfants, sachez...

**Mme Beaury** : Est-ce que j'ai dit que vous n'étiez pas conscient ? Est-ce que quelqu'un peut dire que j'ai dit cela ?

**M. le Maire** : Bon, Madame, vous voulez que je vous fasse expulser, comme le dit le règlement ?

**Mme Beaury** : Monsieur, vous accusez tout le monde de mensonges depuis tout à l'heure.

**M. le Maire** : Je peux faire ma réponse ?

**Mme Beaury** : Absolument, Monsieur, faites votre réponse, mais sans me faire porter des propos que je n'ai pas tenus.

**M. le Maire** : Vous nous accusez de ne pas avoir conscience. Alors, malgré le fait que vous ne respectiez ni les règles ni la forme, et je vous le dis, c'est la dernière fois, les questions qui ne parviennent pas 36 heures avant le Conseil, on ne les passera pas au Conseil, puisque ça doit toujours finir comme ça. Alors, je vais vous dire, chère Madame, qu'on n'a pas attendu vos demandes pour s'occuper des enfants et de la canicule.

La Ville de Choisy-le-Roi est vantée par l'inspection académique et la préfecture pour toutes les actions que nous avons entreprises. Alors, je vais vous dire ce qu'on a fait, et on a choisi la meilleure solution : c'est que nous avons maintenu les écoles ouvertes. Et c'est les directives de l'inspection académique, et c'est les directives de la préfecture. Fermer les écoles n'arrête pas la canicule. Fermer les écoles, c'est les parents qui doivent travailler, qui ne peuvent pas garder leurs enfants, ou même ceux qui les gardent dans un logement surchauffé. Ils sont bien plus en sécurité à l'école, avec des professeurs attentifs, et vous imaginez bien qu'on donne des directives, mais pas nous, l'inspection académique, on n'a pas autorité sur les professeurs et la directrice, mais de concert, on sait très bien ce qu'il faut faire. Il y a des enfants qui doivent prendre des médicaments, il y a des enfants qui ont de l'asthme, il y a des enfants qui souffrent plus que d'autres, et ils sont repérés à l'école, et ils sont protégés. Et nous avons mis en branle bien avant, — et je vais donner la parole à Mme Bénédicte Hache, qui a assisté à tout ça —, nous avons fait énormément de choses qui ne sont pas faites par les autres communes, bien avant cette canicule, donc nous avons bien pris les devants. La première chose que nous avons faite, c'est de faire des cours Oasis. C'était une première dans le département, aucune autre ville ne l'avait fait avant nous. D'autres s'y sont mises et nous avons fait des cours Oasis parce que ça permet de lutter contre la canicule. Maintenant, sur toutes les mesures que nous avons prises pour les enfants et autres, tout ce qui était faisable, nous l'avons fait. Mais fermer les écoles : jamais.

**Mme Beaury** : Je n'ai absolument pas demandé de fermer les écoles.

**M. le Maire** : Mais madame, je réponds sur ce que nous avons fait.

**Mme Beaury** : Vous ne répondez pas à mes questions.

**M. le Maire** : Vous pouvez me laisser parler ? Je vous dis « fermer les écoles : jamais », c'est une affirmation. Demandez aux départements de faire des lieux de baignade : jamais. Je suis rigoureusement contre. On se noie même dans soi-disant les baignades autorisées. Un jeune homme de 17 ans ne mérite pas de mourir parce qu'il va se baigner, parce que des adultes, je le dis, irresponsables depuis les Jeux olympiques, poussent à tout va les jeunes à aller se baigner. On ne sait plus ce qui est autorisé ou pas autorisé, tout ce qu'ils retiennent, c'est qu'il faut se baigner. Se baigner dans la Seine, que ce soit sous surveillance ou pas sous surveillance, c'est extrêmement dangereux, allez en parler avec la gendarmerie nationale dont les sauveteurs s'attachent entre eux quand ils sont dans la Seine, et pourtant c'est des professionnels. Donc pour ma part, à titre personnel, jamais. Je suis

rigoureusement contre. Jamais il n'y a eu autant de noyades que depuis qu'on a décrété qu'il fallait se baigner. C'est un avis personnel en mon âme et conscience. Voilà.

Ça a été monté de toutes pièces depuis les Jeux olympiques. J'ai fait de nombreuses campagnes. Jamais un Choisyen, une Choisyenne ne m'a dit « On veut se baigner dans la Seine ». Ils ont bien d'autres soucis. Et moi, pour protéger les enfants, j'incite tous les parents, que les lieux soient gardés ou pas gardés, le nombre d'enfants qui se sont noyés là où soi-disant c'était gardé, moi, à titre personnel, si j'avais des enfants en bas âge, la première chose que je leur recommanderais, c'est de ne pas aller se baigner ni dans la Seine ni dans la Marne, ni n'importe où. Voilà, parce que c'est trop dangereux et malheureusement, l'actualité récente ou d'autres, malheureusement, est remplie de drames inacceptables.

Maintenant, sur ce que nous avons fait à Choisy-le-Roi :

- Alors le dispositif canicule que nous plaçons chaque année, et on doit encore pouvoir, en fonction des alertes et des consignes préfectorales que nous écoutons, bien sûr, et des retours de terrain. Bien sûr, il y avait une cellule de crise avec la direction générale qui s'entendait tous les jours avec les directeurs et autres, et les agents.
- Dans les écoles : consignes de l'Éducation nationale de maintien des écoles ouvertes, ce que je partage totalement. Les parents qui le peuvent sont invités à garder les enfants, ce qu'ils ont fait pour moitié, ou même un peu plus. Pour les deux tiers, voilà. Et plus encore, l'après-midi, bien sûr. La continuité du service public reste assurée. C'est quand même assez primordial. Les effectifs dans les écoles sont très bas, donc nous avons pris la bonne décision. Ça nous permet de nous concentrer sur les enfants qui ne peuvent pas être gardés chez eux. Et ça permet d'ailleurs de meilleures conditions d'accueil pour les enfants qui sont obligés d'y aller, parce qu'il y a des enfants qui sont dans cette obligation.
- Pour les crèches, même chose que pour les écoles, avec une communication ciblée aux parents.
- L'hôtel de ville et le CCAS : modification des horaires de l'accueil de l'hôtel de ville et du CCAS. Ils commencent à 7 h, ils sont ouverts de 7 h à 15 h, donc ils commencent plus tôt et ils partent plus tôt. Sachez que depuis 200 ans, c'est ce qui se fait dans les pays chauds européens comme le Portugal, l'Espagne, l'Italie, où ces températures caniculaires sont tout l'été journalières. Et c'est ces dispositions-là qu'ils ont prises. Mais certainement pas d'arrêter les services publics, certainement pas d'arrêter de travailler, et cetera. Sinon c'est le pays qui meurt. Bon, donc il suffit de s'inspirer des pays chauds qui connaissent ces climats depuis 200 ans. Même quelqu'un l'avait dit ici, j'ai entendu repeindre les murs en blanc. Effectivement, ça renvoie la chaleur, d'ailleurs, dans les pays où c'est le cas, ce n'est pas pour rien qu'il y a les maisons qui sont peintes en blanc.
- Donc, bien sûr, pour les parcs et squares, les horaires d'ouverture, nous les avons prolongés. Le square Marshall-Cachin est ouvert jusqu'à 21 h 30, le square du Docteur Roux jusqu'à 21 h 45, alors, nous avons différé les horaires pour que les gardiens puissent prendre le temps après d'aller les fermer. On ne peut pas les ouvrir en même temps, ou les fermer en même temps. Le square du Docteur Roux aussi, c'est ouvert jusqu'à 21 h 45. Le parc des Gondoles, jusqu'à 22 h, le square Brossolette est ouvert jusqu'à 22 h 30, le parc de la Grande Mademoiselle, jusqu'à 23 h, parce qu'il y a Ali qui s'y prélassait. Il ferme les grilles. 23 h 15, le square Saint-

Louis est ouvert jusqu'à 23 h 15. Le parc Maurice Thorez est ouvert jusqu'à 23 h 30, parce qu'autour, il y a la cité Gabriel, il y a tout ça jusqu'à 23 h 30, et le parc de la mairie, nous le fermons à minuit.

Bon, donc nous prenons toutes les mesures qui ont été faites ailleurs, avec en plus l'avance que nous avons eue dans les écoles, 17 écoles sur 22 sont équipées de stores, j'ai vu les factures, ce n'est pas donné. Ils sont réfléchissants et ce n'est peut-être pas suffisant, mais ils renvoient les UV à 60 %. Peu de villes ont fait ça. Avec aussi, bien sûr, les ventilateurs qui sont équipés partout.

**Mme Beaury** : Les stores sont défaillants, les parents d'élèves nous le font remonter et vous le savez, Madame Hache.

**M. le Maire** : Bon, s'il vous plaît, je sais qu'il y a des écoles qui ne sont pas encore équipées, c'est prévu parce qu'il y avait plusieurs tranches de travaux et donc à partir du mois de septembre, les écoles qui ne sont pas équipées vont l'être. Et tous ceux qui n'ont pas de stores, on va mettre les stores qui sont des stores de très haute qualité et qui repoussent les UV à 80 %, ce qui est quand même un progrès.

- Il y a des dispositifs de rafraîchissement en libre-service renforcés dans les parcs et dans les squares de la ville. Les kiosques de brumisation dans le parc des Gondoles et le parc Maurice Thorez fonctionnent tant que les parcs sont ouverts. Dans le parc de la mairie, sur la place Albert 1er, il y a des fontaines d'eau potable avec fonction brumisation, au parc de la Grande Mademoiselle et au square Pierre Brossolette, dans la place Carnot. Et il y a également un dispositif au cœur des Navigateurs que nous sommes en train de parfaire avec les habitants et Valophis.
- La piscine : horaires exceptionnels de la piscine municipale : lundi et jeudi de 17 h à 19 h, mardi et vendredi de 17 h à 20 h, et mercredi de 12 h à 18 h, parce qu'il y a des activités qu'on ne peut pas arrêter malgré tout.
- Les espaces climatisés : il y a deux salles climatisées à destination des publics fragiles qui sont accessibles tout l'après-midi. Il y a la résidence autonomie Frachon, la résidence autonomie Brossolette.
- Les gymnases : alors fermeture des gymnases conformément à l'arrêté préfectoral déconseillant la pratique d'activités sportives de 10 h à 21 h. Donc l'ensemble des gymnases de la ville ont été fermés. Après, il y a certains événements, au choix des organisateurs, mais avec préconisations : annulation du bal des CM2, report du conseil de quartier Choisy sud au jeudi 2 juillet, et nous continuons à examiner la situation, bien sûr.
- Les agents techniques de la Ville : à compter de mardi, les agents effectueront leur service, comme je vous l'ai dit, de 6 h à 13 h 30. Et les travaux nécessitant des efforts physiques importants seront reportés lorsque leur réalisation n'est pas indispensable à la continuité du service public ou à la sécurité des biens et des personnes. Bon, j'en ai comme ça une palanquée, sont notamment concernés les travaux de terrassement, de manutention lourde, de débroussaillage.

J'en ai encore pour une heure à vous dire tout ce que nous avons fait.

**Mme Beaury** : Merci pour ces réponses, Monsieur le Maire, pour ce communiqué que j'avais par ailleurs lu.

**M. le Maire** : Madame, est-ce que ça vous ferait mal de demander la parole lorsque vous la voulez ? On n'est pas au bar du coin en train de discuter. Vous me demandez la parole, je vous la donne. Vous l'avez eue, je vous ai répondu.

**Mme Beaury** : Non, vous n'avez pas répondu à ma question sur la gratuité de la piscine.

**M. le Maire** : Je sais que votre soi-disant question est plutôt accusatoire. Je vous ai dit ici ce que nous avons fait.

**Mme Beaury** : On s'est vus il y a 15 jours, vous m'avez dit « Je suis d'accord pour la gratuité de la piscine en cas de canicule, comme mes collègues à Orly ». On s'en est parlé ensemble, il y avait Monsieur Bourven qui était là, donc je vous repose la question, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Mais Madame, il n'y aura pas de gratuité.

**Mme Beaury** : Vous l'avez dit devant Monsieur Bourven.

**M. le Maire** : Il y a des gens qui payent un euro ou deux euros, je suis désolé, en plus l'état de notre piscine est catastrophique. Voilà.

**Mme Beaury** : Vous avez dit de vous-même « Je suis prêt en cas de période de canicule... ». On était au conseil de quartier de Gondoles sud, Monsieur Bourven était là, « ... à faire comme mes confrères des autres mairies, à proposer la piscine gratuite pendant les périodes de canicule ».

**M. le Maire** : Chère Madame, chère Madame, les choses évoluent.

**Mme Beaury** : C'est vous qui l'avez proposé, ce n'est pas moi, Monsieur.

**M. le Maire** : Si je l'ai dit, je veux bien revoir ça avec les services techniques et d'autres, il y a des raisons, c'est tout. Donc je sais que vous êtes très accusatrice. Je vous ai énoncé... Mais si, votre question partait du principe que la Ville n'avait rien fait. Bien sûr, la Ville ne fait jamais rien. La Ville ne prend pas en compte qu'un enfant est fragile. La Ville a fait beaucoup plus que la majorité des villes du département. Et dès que nous sommes arrivés en 2020, justement parce que nous étions conscients du réchauffement climatique, et les cours Oasis, et nous essaierons d'en faire d'autres, allaient dans ce sens.

**Mme Beaury** : Mes questions n'étaient pas accusatrices, Monsieur.

**M. le Maire** : Je donne la parole à Mme Hache, qui a suivi tout ça, qui peut sûrement rajouter des choses, infléchir ou me corriger.

**Mme Hache** : Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Tout a été dit. Effectivement, la Ville n'a pas attendu la canicule de cette année pour améliorer le confort, ce qu'on appelle le confort d'été dans les écoles. On a commencé il y a trois ans avec les dispositifs dont vous avez parlé, Monsieur le Maire. La décision pour la canicule que nous vivons en ce moment, qui est exceptionnelle, et je veux bien reconnaître que ce que nous avons mis en place sur les écoles n'est pas suffisant au regard de la canicule de cette année, on n'a pas dit qu'on s'arrêtait là. Il y a aussi d'autres projets pour les années qui viennent.

Le choix a été fait de garder les écoles ouvertes, et c'est un choix que j'assume avec Monsieur le Maire sans aucune difficulté. Les parents qui ont la possibilité de garder leurs enfants gardent leurs enfants à la maison, et on les remercie parce qu'une grande partie d'entre eux ont joué le jeu. On est dans une école, on a trois enfants qui étaient au sein de

l'école, présents mardis. Dans une autre école, on en avait 20. Au total, si on regarde les enfants, la demi-pension, pour vous donner un ordre d'idée, en temps normal, on va servir 3 000 repas, on en a servi 800, donc on a deux tiers des enfants qui ont pu rester chez eux, le lundi et le mardi.

Ce matin, j'étais au centre de loisirs, dans l'école Langevin, justement, pour accueillir, au moment où les parents arrivent avec leurs enfants, pour les déposer pour la journée. Donc j'ai pu discuter avec des parents, des parents qui m'ont dit : « Moi, j'ai pu prendre un congé payé pour lundi, pour mardi, j'ai pu poser une RTT, mais maintenant je ne peux plus. » Donc l'ouverture du centre de loisirs et des écoles que l'on continue pour jeudi et pour vendredi est bienvenue parce qu'il y a des parents qui ne peuvent pas. Et les enfants qui sont accueillis dans les centres de loisirs et dans les écoles sont accueillis, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, dans de bonnes conditions puisqu'ils sont dans des effectifs extrêmement réduits, qui permettent à des enfants d'être dans des salles qui sont grandes, relativement aérées, qui permettent aussi de faire des activités pédagogiques différentes que celles classiques, quand on est à 25 enfants dans la classe. Voilà.

Et après, nous avons mis en place ce que nous étions en mesure de mettre en place, et j'en suis contente et j'en suis fière, et nous allons continuer, parce que nous sommes parfaitement conscients que ces épisodes de canicule vont se renouveler, qu'on n'est que fin juin, on a encore juillet et août, il n'y a pas d'école, mais il y a les centres de loisirs, et en septembre peut-être aussi, et l'année prochaine, ça reviendra. Et on le sait, donc on continue à réfléchir sur les dispositifs qui sont à notre portée, avec très peu d'aides du gouvernement, on sait que le Fonds vert a été réduit. Donc, voilà, j'avais juste ça à ajouter, mais vous avez dit l'essentiel, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** Merci, Bénédicte. Alors, Monsieur Id Elouali a demandé la parole. Madame Fourniaud a demandé la parole.

**Mme Fourniaud :** Est-ce que je peux juste dire un mot, parce que je suis vraiment étonnée que Madame Hache, qui est quand même enseignante, excuse-moi, Bénédicte, mais que tu puisses dire aujourd'hui qu'à Choisy, les enfants qui sont en classe sont accueillis correctement, je suis scandalisée d'entendre ça, et je suis en classe, avec mes élèves, avec très peu d'élèves, qu'on aurait très bien pu mettre, par exemple, dans des salles climatisées, puisque nous en avons. Désolée, Madame Ostermeyer, ce n'est pas moi, c'est le micro. Donc, des salles, si on les avait recensées, il y a notamment le conservatoire, par exemple, qui a son auditorium, on aurait pu les placer là. C'est tout ce que j'ai à dire.

**M. le Maire :** Bien. Nous avons tout fait mal, c'est évident, c'est très bien. Excusez-moi, mais Madame Fourniaud, j'étais dans votre école et je suis très content et très fier de ce que nous faisons, et je préfère écouter l'avis du directeur que le vôtre. Maintenant, vous vous permettez de juger ce que nous faisons. Peut-être qu'un jour, je pourrai parler de vous, de ce que vous faites, notamment quand vous organisez une chorale qui ne tient pas la route et qui n'a pas été fichue de se mettre en route. Mais ça veut dire quoi ces procès d'intention et ces accusations ? Chère Madame, chère Madame, vous qui êtes si forte, vous qui êtes si professionnelle, oui, nous avons fait tout ce qu'il fallait. Nos choix sont les bons. Le préfet nous a remerciés et l'inspection académique nous a remerciés. Et nous continuerons comme ça et nous allons essayer, dans la mesure des moyens, de végétaliser les écoles. Mais la solution n'est certainement pas la fermeture des écoles. Ça, c'est la facilité.

**Mme Fourniaud :** Je n'ai pas demandé la fermeture, ce n'est pas ce que je vous ai demandé, pas du tout.

**M. le Maire :** Je réaffirme que la fermeture n'est pas la solution, c'est quand même ce que beaucoup demandaient. Les profs, certains profs insistaient pour la fermeture. Alors je donne la parole à Monsieur Id Elouali qui veut aussi s'exprimer.

**M. Id Elouali :** Oui, mais très rapidement, parce que je trouve qu'on vire vite à la polémique. La canicule, ce n'est pas juste un sujet technique de plus de radiateurs ou plus de climatiseurs, plus de... Enfin, c'est d'abord un sujet politique. Je suis très étonné, vous qui êtes souvent à invoquer des raisons, « l'État,... l'État... », là, d'un coup, vous tombez sur une commune en disant que c'est à la commune de résoudre.... Attendez, attendez, je n'ai pas fini. Oui, bien sûr, je vous laisse la parole, vous vous êtes exprimée, laissez-moi juste aller jusqu'au bout. Vous tombez sur les finances d'une commune qui doit d'abord répondre à des besoins essentiels, ceux du réchauffement climatique, la réponse au défi climatique en est un, mais ce n'est pas qu'à la commune, aux collectivités territoriales d'une manière générale, de répondre à un défi qui est plus que national, pour ne pas dire civilisationnel. Donc qu'on fait de notre mieux. Et comme l'a dit ma collègue, Mme Hache, quand on est encore en train de programmer d'autres actions et de dire que ce n'est pas encore assez. Oui, peut-être que ce n'est pas assez par rapport au défi qui est le nôtre. Mais un peu d'honnêteté, dites aussi que nous, on attend un grand plan national. On est d'accord ? On attend un grand plan national de rénovation thermique des écoles de toute la France. Et ce n'est pas qu'aux finances d'une commune qui doit répondre et doit faire front sur tous les besoins, de répondre à quelque chose qui la dépasse et qui nous dépasse tous. Est-ce qu'on est d'accord là-dessus ?

**Mme Beaury :** On est absolument d'accord.

**M. Id Elouali :** Voilà.

**Mme Beaury :** Mais on n'a pas dit le contraire. Je suis bien consciente que c'est avant tout un enjeu national.

**M. Id Elouali :** Oui, mais on fait des choses en place. Et puis moi, je ne comprends pas, pardonnez-moi, alors qu'on a pris une position la plus équilibrée de toutes, c'est-à-dire que de donner le choix, le libre arbitre aux parents et on arrive, pardon de le dire, je ne suis pas un homme de polémique, à des à des réponses, mais ce n'est même pas des réponses, à des réactions dogmatiques. C'est-à-dire, on a fait ça : comment on va trouver l'astuce pour leur dire « nous, on n'est pas d'accord » ? Il n'y a pas plus judicieux que de laisser le choix, la liberté de choisir aux parents et qu'on ne rentre pas dans une position dogmatique, on ferme totalement, on ouvre totalement. On a fait le choix de faire en sorte que les parents choisissent. Les écoles restent ouvertes pour celles et ceux qui ne peuvent pas garder les enfants, et il y en a énormément, il y a beaucoup de parents qui ne peuvent pas. Et puis celles et ceux aussi qui peuvent faire en sorte d'alléger, je dirais, les écoles, eh bien qu'elles gardent leurs enfants. Il n'y a pas plus intelligent, c'est tout. C'est le choix de la responsabilité et de l'intelligence. Voilà, je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci Monsieur Ali Id Elouali. Et moi je remercie, bien sûr, la direction qui a vraiment beaucoup travaillé là-dessus. Je remercie Madame Hache, mon adjointe, qui a fait preuve de courage. Effectivement, elle est prof et elle a pris ses responsabilités. Voilà.

Maintenant, je voudrais aussi rappeler une chose, c'est qu'on est le garant du service public. Quand vous êtes là pour défendre le service public, défendre le service public, c'est assurer sa continuité. Et bien sûr, il faudra monter en puissance sur tout ce que nous avons déjà fait, avec les moyens dont nous disposons. Et effectivement, que l'État arrête de nous baisser nos dotations, parce que, en plus de la canicule, il y a quand même tout le reste à assurer. Et je pense qu'on a fait front, et quand je vous dis qu'on a eu les félicitations sur nos choix,

qui sont en adéquation avec l'inspection académique, qui a reconnu que la fermeture, c'est la facilité, imaginez qu'on soit pendant six mois sous canicule, donc la France s'arrête, les services publics s'arrêtent, tout s'arrête. C'est ce que connaissent les pays chauds. Et pour venir d'un pays chaud, je suis désolé, ils ne font pas beaucoup plus, ils font même moins que ce que nous faisons, nous, à Choisy-le-Roi, dans leurs écoles et tout. La principale chose qu'ils font, et ils y sont habitués depuis 100 ans ou 200 ans, ils adaptent les horaires. Et on évite de faire des exercices physiques trop importants. Et on essaie bien sûr de se mettre à l'ombre, de ne pas courir, parce que la canicule, elle est là.

Cet hiver, il y aura une autre polémique, ça sera la neige. L'hiver dernier, on a acheté 30 tonnes de sel, on a déblayé toutes les rues, et il y a des gens qui gueulaient parce que soi-disant ceci, cela. Oui, cet hiver, attendez-vous à ce qu'il y ait de la neige, peut-être ou pas, parce qu'il y a beaucoup d'années où ça ne neige pas, quand ça neige, c'est embêtant. Mais on doit faire face, et on fait face avec nos moyens, et plutôt bien, mais il peut y avoir ici ou là des rues où on ne peut pas passer, par exemple, ou des gens... voilà, c'est tout.

Et puis quand il y a des trombes d'eau qui tombent et tout, il faut faire face aux canalisations trop petites et aux personnes qui ont leur sous-sol ou aux appartements qui sont inondés. Il faut faire face, mais tout ça, nous faisons face, en faisant le maximum.

Pour moi, la continuité du service public est sacrée, et que des parents aient pu garder leurs enfants, c'est très bien, ça a permis de se concentrer sur ceux qui étaient là. Mais surtout, posez-vous la question : les enfants ou même les anciens logements, — remarque, même s'ils avaient des balcons, on ne peut pas se mettre sur le balcon —, mais ils auraient fait quoi, les enfants, chez eux ? Qu'est-ce qu'ils auraient fait ? Ils auraient été livrés à eux-mêmes pour la plupart ? À courir dans les parcs, parce que j'en vois souvent. Et puis surtout, il y a une majorité de parents qui ne peuvent pas les garder. OK, bon, je ne sais pas, c'est fini les questions orales ? Ah non, là, c'est fini. Alors, Monsieur Bauhain ?

**M. Bauhain :** La question que j'avais déposée, je la pose très rapidement. C'est bon ?

**M. le Maire :** Oui, je vous écoute.

**M. Bauhain :** Je vais aller vite, parce que je pense qu'on veut tous rentrer. C'était sur la dénomination de l'école du centre pour l'appeler « École Lisa Rabinovitch ». Évidemment, elle était écrite avant la déclaration de vendredi que vous avez faite, vous le savez, c'est porté de longue date par les associations pour la mémoire, comme un engagement contre l'antisémitisme. Ma question, c'est quand est-ce que vous comptez le mettre à l'ordre du jour du Conseil municipal ? Pour que ce soit effectif, c'est tout.

**M. le Maire :** Bon. Oui, mais je vais lui répondre directement parce que je lui ai déjà répondu. Et j'ai fait l'annonce devant l'école. Mais M. Bauhain, je sais très bien où il veut nous entraîner, d'ailleurs il fait part des associations, des machins. Sachez que sur ce sujet, ça fait six ans que nous travaillons dessus, bien sûr, et donc vous allez écrire quoi Monsieur Bauhain ? « Grâce à nous, grâce aux associations, machin. » Vous savez, sur cet aspect, jamais la ville n'a autant fait, avec M. Ziegelmeyer d'ailleurs, avec l'édition d'un livre, que la ville a payée. Et je vous ai répondu. Donc pourquoi cette question au Conseil municipal ? Je l'ai annoncé publiquement. L'école portera le nom de la jeune Lisa Rabinowitch. J'ai expliqué que ça ne peut se faire qu'à chaque rentrée, au mois de septembre. Mais il faut que ça se fasse en adéquation avec l'inspection académique et le directeur, et c'est en très bonne voie, et nous avons les accords. Donc, encore une fois, votre question, permettez-moi de vous dire qu'elle est malvenue puisque ça a été annoncé publiquement. Voilà. Je donne la parole à Madame Hache.

**M. Bauhain** : Non, mais c'était sur le vote ici.

**Mme Hache** : Je complète juste, peut-être pour vous donner une date, puisque c'était ça dont vous aviez besoin. Ça sera effectif à la rentrée de septembre 2027. Voilà. Ça ne peut pas être effectif à la rentrée de septembre 2026 parce qu'il y a un processus de travail pédagogique et il faut que le DASEN acte aussi. Et une fois qu'on acte, ça rentre en action, en œuvre la rentrée suivante. Donc ça sera pour la rentrée de septembre 2027.

**M. le Maire** : Voilà. Et puis, donc, la réponse est donnée.

**Mme Hache** : Vous parler du vote en Conseil municipal ? Alors, on avait dit avril-mai 2027 pour que ce soit, administrativement parlant, acté pour la rentrée septembre 2027.

**M. le Maire** : C'est ce que nous prévoyons, mais pourquoi on ne va pas le voter aujourd'hui ? On ne va pas le voter. La décision a été prise. Je vous ai dit que ça doit se faire en adéquation avec différentes parties. Quand tout sera réuni et que ça sera... C'est certain de notre part, pour l'instant, on a plutôt du positif. Mais pour l'instant, on attend que ce soit ferme, définitif, écrit, notamment par l'inspection académique, par l'école, peut-être qu'il y a une famille, je ne sais pas... Il y a tout ça à prendre en compte. Lorsque tout ça est réuni et qui confortera notre décision, comme l'a expliqué Mme Hache, de la nommer à la rentrée 2027, ça sera voté au Conseil municipal. Voilà. Oui, Madame.

**Mme Zenati** : Du coup, je m'appelle Madame Zenati, Monsieur Panetta, si vous avez oublié mon nom de famille, c'est écrit ici. Je ne sais pas si vous arrivez à le voir de là-bas.

**M. le Maire** : Oui, Madame Zenati.

**Mme Zenati** : Donc du coup, une dernière question, rapidement, vous avez dit que vous étiez en train de parfaire les brumisateurs aux Navigateurs. Est-ce qu'on a une date ? Est-ce que ça sera pour cet été ?

**M. le Maire** : Bon, s'il vous plaît, j'ai une annonce à faire, ça, c'était le point d'avant, il n'y aura plus de questions orales si elles ne sont pas remises. Une question orale, c'est une question, ce n'est pas des débats. Les débats, vous pouvez les mettre à l'ordre du jour une semaine...

**Mme Zenati** : Oui, c'était une question.

**M. le Maire** : Non, mais bon, ça va. Très bien.

**Mme Zenati** : Donc, pas de brumisateur cet été aux Navigateurs ?

**M. le Maire** : Vous vous renseignerez là-bas, Madame. Il est 23 h, on a beaucoup ajouté de temps alors que ce n'était pas nécessaire. Bon, ça nous a permis de faire... Non, s'il vous plaît, j'ai un truc important à vous dire. Bon, voilà. Je vous remercie malgré tout de la tenue de ce Conseil municipal qui n'a pas été si mal, donc on va y arriver petit à petit. Vous voyez, c'est très bien. Le règlement, c'est juste... Voilà, on a un cadre, et moi je suis certain que ça se passera très bien.

Ce que je voudrais, c'est avoir un mot pour notre DGS, Monsieur Denis Baranger. C'est son dernier Conseil municipal, puisque je l'ai déjà dit aux services, donc je peux le répéter, approchant de la retraite, il va prendre du recul, il va aller se reposer à Corbeil. Donc c'est un plan que nous avons effectué, qui arrive trois ans avant. Je tiens d'abord à le remercier. Je crois que vraiment nous avons travaillé dans une entente... — Ah, tu ne pleures pas ? Non, non, c'est peut-être moi qui vais pleurer — non, mais bon. Si vous voulez, on a toutes les

ressources en interne, où d'ailleurs Denis a contribué, nous avions un plan qui était prêt, et donc c'est un nouveau mandat. Bon, il ne tardera pas à aller à la retraite, donc nous respectons sa décision. Je remercie son travail, aussi la relation particulière que nous avons eue tous les deux, qui était sous forme, et comme je le dis souvent, bon, très sérieux, mais toujours avec humour, parce que la maxime de notre majorité, c'est « on ne se prend pas au sérieux, mais nous sommes très sérieux ». Et c'est ce qu'on a développé durant tout le premier mandat avec Denis, ce qui m'a permis de faire avancer beaucoup de dossiers. On ne va pas revenir, comme tout à l'heure, sur l'immobilisme, mais vu tout ce qu'on a pu faire en aussi peu de temps, c'est bien sûr grâce à Denis, grâce au DGA, à mon cabinet et bien sûr tous les services de la Ville, que nous avons pu l'obtenir, mais parce que Denis a su mettre ça en forme. Il a su tenir ses services et les agents.

Alors, je pourrais dire que je regrette son départ, mais comme il y a aussi bien, puisque c'est Sophie Mine qui va remplacer Denis, c'était ce qui était prévu, peut-être pas tout de suite, mais bon, bonne route, Denis. Et merci pour ce travail pendant six ans.

*Applaudissements.*

Si tu veux dire un mot...

**M. Baranger :** Alors, je voulais remercier le Maire, forcément tous les élus de ce mandat et ceux qui n'ont pas souhaité repartir, voilà. Moi, je pense que j'ai vécu une belle aventure à Choisy. Six ans, ça paraît très court, mais c'est très long, aussi. On a eu beaucoup de haies à franchir. J'ai l'impression d'avoir tout donné et d'avoir besoin de repartir sur un nouveau challenge. C'est une ville que j'avais choisie. Choisy-le-Roi, je l'avais choisie. Je ne vais pas n'importe où sans intérêt. Et c'est vrai qu'avec Tonino, pour parler de notre relation, on avait, c'est vrai, instauré une relation à la fois de confiance, de travail, mais toujours avec cette humilité et cet humour qui nous permettaient, de temps en temps, d'évacuer un peu la pression. Voilà. En tout cas, merci à tous. Je suis très content, l'opposition, désolé, mais que Tonino et son équipe aient renouvelé ce mandat. Ils le méritent, ils ont un beau projet pour cette ville. Et je crois qu'ils iront au bout parce que je connais leur détermination. Bravo à vous également.

*Applaudissements.*

**M. le Maire :** Il m'a juste reproché une chose lorsqu'il est arrivé. Il avait choisi Choisy-le-Roi, bien sûr, et tout de suite il m'a demandé : « Mais où est la reine ? » Et donc, du coup, excusez-moi, je ne me corrigerai pas, mais elle arrive, ça sera Sophie.

*La séance est levée à 23 h 16.*